



Université d'Oran 2
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de
Gestion

THESE

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat
En Sciences Economiques

**EFFET DES FACTEURS MACRO-ECONOMIQUE SUR LA
PERFORMANCE DES BANQUES ALGERIENNES**

Présentée et soutenue publiquement par :
Mme. MOUZIANE Fatma
d'Oran 2

Sous la Direction de :
M. CHOUAM Bouchama
Professeur Université

Devant le jury composé de :

M. REGUIG ISSAD Driss	Professeur	Université d'Oran 2	Président
M. CHOUAM Bouchama	Professeur	Université d'Oran 2	Rapporteur
M. CHAIB Bounoua	Professeur	Université de Tlemcen	Examinateur
M. KERZABI Abdelatif	Professeur	Université de Tlemcen	Examinateur
Mm. BENMESSAOUD khadidja	Maitre de Conférences A	Université d'Oran 2	Examinatrice
M. BENTABET Bouziane	Maitre de Conférences A	Université de Mascara	Examinateur

Année 2015-2016

« EFFET DES FACTEURS MACRO-ECONOMIQUES SUR LA PERFORMANCE DES BANQUES ALGERIENNES »

Résumé :

Cette thèse a pour objet d'étudier l'influence des facteurs macro-économiques sur la performance des banques Algérienne, Une telle performance est mesurée en utilisant deux indicateurs différents mais complémentaires, à savoir les ratios d'endettement et les ratios de liquidité. Les déterminants de la performance sélectionnés en conformité avec la théorie économique et les études empiriques récentes comportent des variables à caractère organisationnel, des facteurs macro-économiques (exogènes) et des variables de nature macro-financière. L'approche économétrique utilisée réside dans une analyse en données de panel en se basant sur un échantillon cylindré de six principales banques Algérienne observées sur la période 2005-2012. En fin, certains résultats empiriques issus de notre analyse confirment les éclairages théoriques mais d'autres résultats ne vont pas dans le sens des prédictions de la théorie économique en raison des spécificités de la structure du système bancaire et financier Algérien.

Mots clés : Performance bancaire, profitabilité, rentabilité, facteurs macro-économique, système bancaire Algérien.

« MACROECONOMICS EFFECT ON ALGERIAN BANK'S PERFORMANCE »

Abstract:

This thesis is to study the impact of macroeconomic factors on the performance of banks in Algeria. Such a performance is measured using two different and complementary indicators, namely, Return on Asset ROA and Return on Equity ROE. Determinants of performance selected in accordance with economic theory and recent empirical studies have selected those macroeconomic factors (exogenous) and variables. The econometric approach lies in a panel data analysis based on a cylindered sample of six major Algerian banks observed over the period from 2005 to 2012. In general, some empirical results of our analysis corroborates the theoretical insights but other results do not go in line with the predictions of economic theory because of the specific structure of the Algerian banking and financial system of the national economy.

Key words: banking performance, profitability, earnings volatility, macroeconomics factors.

« أثر العوامل الاقتصادية على أداء البنوك التجارية الجزائرية »

المخلص:

تهدف هذه الدراسة إلى قياس أثر العوامل الاقتصادية على أداء البنوك التجارية الجزائرية، غطت هذه الدراسة البنوك التجارية التي تم التحصل على بياناتها من خلال النشرات المختلفة و الصادرة عنها خلال الفترة الممتدة من 2005 إلى 2012. حيث شكلت عينة الدراسة ستة بنوك تجارية.

قامت الباحثة باستخدام نسب الربحية و نسب المديونية لقياس فعالية الأداء وتم اختيار محددات الاقتصاد الكلي من خلال مقارنة الدراسات السابقة، و اعتمادا على التحليل الإحصائي توصلت الدراسة إلى وجود علاقة بين عوامل الاقتصاد الكلي و أداء البنوك.

توافقت بعض النتائج مع النتائج المتحصل عليها في الدراسات السابقة كما اختلف البعض منها نظرا للخصائص المالية و النقدية
كلمات مفتاحية: النسب المالية، نسب الربحية، محددات الاقتصاد الكلي، نظام البنكي الجزائري، للاقتصاد الجزائري.

A mon Défunts Père, Puisse Dieu tout puissant vous accorder sa clémence, sa miséricorde et vous accueillir dans son saint paradis....

A ma mère, Veuillez accepter l'expression de ma profonde gratitude pour votre soutien, encouragements, et affection, sans ton soutien moral ton aide, et tes encouragements ce travail n'aurait vu le jour.

Que ce travail soit le témoignage de ma reconnaissance.

A mon Mari et A ma famille.

Remerciement

Je remercie toute personne ayant participé de loin ou de près dans ce travail.

Je tiens à remercier, et plus précisément mon encadreur le Professeur

« CHOUM BOUCHAMA » qui m'a été d'un grand apport et qui a veillé à

L'aboutissement de ce travail

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

PARTIE THÉORIQUE

CHAPITRE 01 : L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME BANCAIRE ALGÉRIEN.

SECTION 01 : généralité sur le système bancaire algérien

1. La création de la Banque Central.....	1
2. La Caisse Algérienne du Développement « CAD »	3
3. les banques commerciales.....	3
3.1. Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance « CNEP » :.....	4
3-2. Banque Nationale d'Algérie « BNA	4
3-3. Crédit Populaire d'Algérie « CPA ».....	5
3-4. La Banque Extérieur d'Algérie « BEA »	5
4. Conclusion	6

SECTION 2 : la réforme bancaire de 1970-1986

2-1- Trésor public:.....	7
2-2. La Banque Centrale	7
2-3- Aux niveaux des autres banques	8
2-4- conclusion	8

SECTION 3 : réforme bancaire du 1986 au 1989

3-1-Au niveaux de la Banque Centrale	10
--	----

SECTION 4 : réforme bancaire de 1990

4-1-Au niveaux de la banque centrale.....	12
4-2- Le conseil de la monnaie et du crédit.....	13
4-3- Au niveau des banques primaire.....	13
4-4- Au niveau du Trésor public.....	14

4-5- conclusion.....	15
----------------------	----

SECTION 5 : Evaluation des reforme bancaire de 1992 jusqu'au 2012

CHAPITRE 2 : INTERMEDIATION BANCAIRE

SECTION 1 : Approche théorique de l'intermédiation bancaire

1. Définitions de l'intermédiation bancaire.....	26
1.2. Intermédiation bancaire et opérations.....	27
1.3. Intermédiation bancaire et bilan.....	28
1.4. Vertus de l'intermédiation bancaire.....	29

SECTION2 : les fondements des crédits bancaires

2-1 la notion du crédit.....	31
2-1-1 Définition du crédit.....	31
2-1-3 L'objectif du crédit.....	32
2-1-4 Typologie du crédit.....	32
2-2 Le financement de l'exploitation.....	32
2-2-1 Le crédit par caisse.....	32
2-2-2 La facilité de caisse.....	33
2-2-3 Le découvert.....	33
2-2-4 Le crédit de compagnie.....	34
2-2-5 Le crédit relais.....	35
2-2 Les crédits d'exploitation spécifiques.....	35
2-3-1 Avance sur marchandises.....	35
2-2-1 Avances sur factures.....	35
2-2-2 Avances sur titres.....	35
2-2-3 L'escompte commercial.....	35
2-4 Les crédits par signature.....	35
2-4-1 cautions.....	36
2-4-2 Les crédits par acceptation ou aval.....	37
2-5 Le crédit documentaire.....	38

2-5-1 Crédit révocable ou irrévocable	38
2-5-2 Crédit notifié ou confirmé	39
2-6 Le financement de l'investissement	40
2-6-1 Les types du crédit d'investissement.....	41

SECTION 03 : les moyens de paiement

3.1. Les mécanismes des monnaies classiques	46
3.2. Instruments de paiements	48
3.2. 1. Les espèces (pièces métalliques et billets)	49
3.2.2. Les chèques	50
3.2.3. Les type des virements	53
3.2.4 Les avis de prélèvement de paiement	54
3.2.5. Titre interbancaires de paiement (TIP)	55
3.2.6. Les effets de commerce.....	56
3.2.7. Les cartes des paiements	59
3.2.8. Les nouveaux modes de paiement	60

CHAPITRE 3: SYSTEME DE PERFORMANCE ET LA GESTION DES RISQUES BANCAIRES

SECTION 1: généralité sur la mesure de la performance

2-1- Définition du système de performance.....	66
2-1- 1 Les valeurs.....	69
2-1-2- La marche.....	69
2-1-3- Les hommes.....	69
2-1-4- Les métiers.....	70

SECTION 2 : la rentabilité bancaire

3-1- Approche théorique.....	71
------------------------------	----

3-2- Les déterminants de la rentabilité.....	71
3-3- Mesure de la rentabilité.....	72
3-4- Les ratios de rentabilités.....	73

SECTION 3: les risques bancaires

3-1- Historique.....	76
3-2- Définition du risque de crédit	77
3.3. Les différents types des risques bancaires.....	80
3.3.1. Les risques liés aux crédits d’exploitation	80
3.3.2. Les risques liés aux crédits d’investissements	87
3.3.3. Les risques inhérents aux crédits accordés aux particuliers	89

SECTION 4 : la gestion des risques et les réglés prudentielles bancaires

4.1. Les stratégie de la gestion des risques de crédit	92
4.1.1. Stratégie éviter le risque	92
4.1.2. Stratégie transférer le risque	92
4.1.3. Stratégie limiter le risque	92
4.1.4 Stratégie payer le risque	92
4.2. Les différents types de gestion des risques des crédits	93
4.2.1. La gestion globale	93
4.2.2. La gestion stratégique	93
4.2.3. La gestion opérationnelle	93

4.2.4. La gestion préventive du risque de crédit	93
4.2.4. La gestion préventive du risque de crédit	93
4.3. Les étapes de la gestion des risques	94
4.3.1. Identification des risques	94
4.3.2. Evaluation et mesure des risques	95
4.3.3. Sélection des techniques de gestion des risques	95
4.4.4. La mise en œuvre	95
4.4.5. Surveillance des risques	95
4.4.6. Reporte les risques	96
4.4. L'évaluation de gestion de risque	97
4.4.1. Cas de particulier	97
4.4.2 Cas d'une entreprise	98
4.5. Les moyens de se prémunir du risque de crédit	100
4.5.1. Les supports (documents)	100
4.5.2. Les garanties	102
4.6. Les accords de Bale et la gestion des risques bancaire	108
4.6.1. Bale I : la couverture du risque de crédit	108
4.6.2. L'évolution du métier de la banque et de Bale II	109
4.6.3. Bale III	112

PARTIE PRATIQUE

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DES IDEES THEORIQUES SUR LES FACTEURS MACRO-ECONOMIQUES

SECTION1 : les déterminants de l'inflation

1-1- Définition de l'inflation.....	115
1.1.1 Les explications non monétaristes de l'inflation	116
1-2- Présentation de certains types d'inflation.....	116
1-2-1- Inflation par les coûts.....	117
1.2.2. Inflation par la demande.....	117
1.2.3. Inflation séculaire.....	117
1.2.4. Inflation galopante.....	118
1.3. Les forme d'inflation.....	118
1.3.1. L'inflation latente, contenue, déguisée ou rampante.....	118
1.3.2. L'inflation ouverte.....	118
1.3.3. L'inflation galopante ou hyperinflation.....	118
1.4. Les cause de l'inflation.....	118
1.4.1. La cause économique ou cause formelle.....	119
1.4.2. La cause permanente : lutte des groupes.....	120
1.5. Les conséquences de l'inflation.....	121
1.5.1. Sur la balance des échanges avec l'étranger	122
1.5.2. Selon les agents économiques	122
1.5.3. Effets de l'inflation en manière générale d'après Henri Guitton	123
1.6. Mesure de l'inflation.....	124
1.6 .1. Notion d'indice de Prix.....	125
1.6.2. Indice des Prix à la Consommation (IPC).....	125
1.6.3. Taux de croissance et taux d'inflation.....	126
1.6.4 Evolution de l'inflation en Algérie entre 2002 à 2012.....	127

SECTION 2 : la croissance économique

2.1. Définition de la croissance économique.....	130
2.2. Différente visions sur la définition de la croissance économique.....	131
2.3. Evolution de la croissance économique dans l'Algérie.....	133

SECTION 3 : les déterminants de la masse monétaire

3.1. Définition de la Masse Monétaire.....	136
3.2. Les contreparties de la masse monétaire.....	137
3.4. Evolution de la Masse monétaire en Algérie.....	137

SECTION 4 : le taux de chômage

4.1. Historique	144
4.2. Définition de taux de chômage	144
4.3. Typologie du chômage.....	145
4.4. L'évolution de taux de chômage en Algérie	146

CHAPITRE 2 : ANALYSE STATISTIQUE ET QUANTITATIVE

SECTION 1 : identification des variables d'études

1. La Population de l'étude	149
1.1 L'échantillon de l'étude	149
1.2. Les Sources d'information.....	149
1.2.1. Source primaire.....	150
1.2.2. Sources secondaires.....	150
1.3. Présentation du model utilisé.....	150
1.3.1choix de variables.....	151

SECTION 2 : analyse statistique du modèle

2.1. Analyse et interprétation de résultats liée à la performance.....	152
2.1.1 Mesure de la rentabilité économique ROA.....	152
2.1.2 Mesure de la rentabilité financière ROE.....	158

2.2. Analyse et interprétation des hypothèses générales du modèle.....	164
2.2.1.. Modèle de la Rentabilité des Actifs ROA.....	165
2.2.2. Modèle de la Performance Financier ROE.....	174
2.2.3. Discussion des Résultats.....	181

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE

LISTE DES FIGURES

Titre des figures et des schémas
système monétaire et financier Algérien jusqu'à la réforme de 1988
les quatre piliers de la performance durable
Le champ du risque bancaire
PIB EN DA
PNB per capita en \$
PNB par tête d'habitant en da
Evolution des Agrégats monétaire entre 1964-1974
Taux de croissance annuel des Agrégats
Les Contrepartie de la masse monétaire
taux de croissance annuel contreparties
Evolution des Agrégats monétaire entre 1975-1991
Taux de croissance annuel des Agrégats
Les Contrepartie de la masse monétaire
Taux de croissance annuel
Evolution des Agrégats monétaire entre 1992-1995
Taux de croissance des Agrégats monétaires
Les Contrepartie de la masse monétaire
Taux de croissance annuel
ROA pour secteur bancaire public
ratio de rentabilité d'actif BNA
ratio de rentabilité d'actif CPA
Mesure de ROA pour le secteur privées (ABC, Société générale, AGB, Baraka et ABC)
ratio de rentabilité d'actif ABC
ratio de rentabilité d'actif Société générale
ratio de rentabilité d'actif Baraka
ratio de rentabilité d'actif AGB
Mesure du ROE dans le secteur public
ratio de rentabilité Financière BNA
ratio de rentabilité Financière CPA
Mesure du ROE dans le secteur privées
ratio de rentabilité Financière ABC
ratio de rentabilité Financière société générale
ratio de rentabilité Financière Baraka banque
ratio de rentabilité Financière AGB

LISTE DES TABLEAUX

Titre des tableaux
les ratios de rentabilités utilisés par le banquier
Les agrégats de Production
l'évolution de ratio de rentabilité économique 'ROA'
l'évolution de ratio de rentabilité Financière 'ROE'
Résultat statistique du modèle

INTRODUCTION GENERALE:

L'Algérie a connu durant le dernier quart de ce siècle une grande révolution dans divers domaines économiques et sociaux.

Le développement du secteur financier et bancaire est l'aspect le plus important du progrès économique dont les banques commerciales, gouvernementales ou privées jouent un grand rôle.

Le système bancaire est l'un des piliers de l'économie nationale d'un État, on peut dire que les banques ou les établissements financiers sont devenus indispensables à cause de leur implication importante dans la mise en œuvre de la politique monétaire et budgétaire de l'État ainsi la croissance de l'économie.

L'état algérien a reconnu cette importance et prend en compte l'élaboration des différents plans de développement économique qui nécessite la mise en place des sources de financières internes et externes.

Et c'est ainsi que l'importance de la croissance des services bancaires a augmenté le rythme de la concurrence à travers l'évolution technique des services et des méthodes de livraison et l'amélioration continue pour répondre aux besoins et exigences des bénéficiaires.

Par conséquent, sans aucun doute que les facteurs, macro-économiques sont d'une grande utilité dans l'évaluation de la performance des banques comme le montre la révision des littératures liée au thème.

Comme toutes les entreprises les banques ont pour but de réaliser des profits et de réserver un certain taux de liquidité pour faire face au phénomène économique, dans ce cadre l'évaluation de la performance des banques est disponible pour assurer l'intégration de ces dernières dans le développement.

L'Algérie comme d'autres pays en voix de développement considère la mesure des taux de croissance essentiels pour détecter l'évolution de l'économie nationale, donc il est évident d'analyser l'impact des facteurs macro économiques sur la performance des banques commerciales en Algérie.

Problématique:

Le système bancaire des pays sous développés, en particulier le système bancaire Algérien à des problèmes de performance suite à des récents problèmes économiques nationaux et internationaux.

Se pose alors la problématique suivante :

Quelle est l'influence des facteurs macro-économiques sur la performance des banques commerciales?

Importance d'étude:

L'importance de cette étude figure dans les points suivants:

- L'estimation de l'évolution historique du système bancaire Algérien et les politiques monétaires employé afin d'atteindre l'objectif financier.
- L'analyse de différentes recherches qui ont pris en considération l'analyse des facteurs macro-économiques sur l'efficacité des banques commerciales.
- Evaluer et mesurer l'impact des facteurs économiques " le produit intérieure brute per capita, la masse monétaire, l'inflation et le taux de chômage" sur la performance des banques

Objectifs d'étude:

Cette étude a pour but d'évaluer et d'analyser les principaux facteurs macro-économiques et leur impact sur la performance des banques en Algérie à partir de 2005 jusqu'à 2012. Pour parvenir à cet objectif en doit souligner l'importance des études précédentes dans ce domaine.

Les Sources d'information :

Les données ont été recueillies auprès de différentes sources, qui peuvent être résumées telle que:

Sources primaires:

Concerne notamment les bulletins d'information comptables et financiers des banques commerciales Algériennes.

La collecte des données publiées pour chacune des variables indépendantes mentionnés.

Sources secondaires:

Inclure tous les livres et les articles en anglais, en arabe et en français sur les principaux sujets d'étude.

L'utilisation des études précédentes sur le thème et l'interprétation de leurs résultats.

Hypothèses d'étude:

Sur la base de différents objectifs de l'étude nous avons mise en œuvre les hypothèses suivantes afin de les tester:

Hypothèse générale du modèle:

H₀: la relation statistique n'existe pas entre les variables macro-économiques (le produit intérieure brut per capita PIB, la masse monétaire M2 et le taux d'inflation et le taux de chômage) et la performance des banques commerciales "ratios d'endettement et ratios de liquidité".

H₁: Il y a un lien statistique entre les variables macro-économiques (le produit intérieure brut per capita PIB, la masse monétaire M2 et le taux d'inflation et le taux de chômage) et la performance des banques commerciales " ratios d'endettement et ratio de liquidité".

Chaque variable sera expliquée à travers l'interprétation du modèle utilisé par l'étude.

Hypothèses liées aux variables:

Les hypothèses générales sont divisées:

H₀₁ : il n'y a pas une relation statistique entre le produit intérieure brut per capita "PIB" et la performance des banques commerciales en Algérie.

H₁₁: Il existe une relation statistique entre le produit intérieure brut per capita "PIB" et la performance des banques commerciales en Algérie.

H₀₂: Il n'existe pas une relation statistique entre l'agrégat de la masse monétaire "M2" et la performance des banques commerciales en Algérie.

H₁₂: Il existe une relation statistiquement significative entre l'agrégat de la masse monétaire "M2" et la performance des banques commerciales en Algérie.

H₀₃: Il n'existe pas de relation statistique entre le taux d'inflation et la performance des banques commerciales en Algérie.

H₁₃: Il existe une relation statistique entre le taux d'inflation et la performance des banques commerciales en Algérie.

H₀₄: Il n'existe pas de relation statistique entre le taux de chômage et la performance des banques commerciales en Algérie.

H₁₄: Il existe une relation statistique entre le taux de chômage et la performance des banques commerciales en Algérie.

Méthodologie d'étude:

Pour atteindre ces objectifs, l'étude va adopter l'analyse statistique et quantitative, en particulier l'utilisation de l'analyse de régression multiple pour examiner les hypothèses précédentes.

L'étude est basée sur l'analyse de la formule mathématique suivante:

$$\text{Performance de la banque} = \alpha_0 + \alpha_1 X_1 + \alpha_2 X_2 + \alpha_3 X_3 + \alpha_4 X_4 + \epsilon$$

Définition des variables:

Variable dépendent:

La performance de la banque est une fonction liée à plusieurs variables destinés à mesurer l'efficacité des systèmes bancaires à travers les ratios financiers " ratios de la rentabilité économique et le ratios de la rentabilité financière'.

Les variables indépendantes:

X₁ le produit intérieure brut per capita PIB pour la période allant de 2005 à 2012

X₂: Taux de la masse monétaire M2 pour la période allant de 2005 à 2012.

X₃: le taux d'inflation pour la période allant de 2005 à 2012.

X₄: Taux de chômage pour la période allant de 2005 à 2012.

é Taux d'erreur.

Articulation du travail :

Afin de répondre à notre problématique, notre travail de recherche se structure autour de deux parties:

Partie théorique qui repose sur Trois chapitres :

Le premier chapitre est consacré à une approche théorique du système bancaire Algérien, ainsi les différentes reformes et leur importance dans la contribution de l'économie nationale.

Le second chapitre est consacré à l'intermédiation bancaire entre es fondement des crédits bancaire et les différents types des moyen des paiements

Le dernier chapitre mettra en exergue les techniques généralement utilisé dans la mesure de la performance bancaire, qui nous le verrons ne sont pas aussi différentes par rapport aux entreprises, dans le sillage de ce chapitre nous mettront l'accent sur les différents risques liées aux fonctionnements des banques.

Partie pratique sera consacré à une étude empirique qui se distingue entre deux chapitre :

Le premier, sera consacré à la présentation des facteurs macro-économiques.

Le second chapitre porte sur l'analyse statistique quantitative du model par l'utilisation du système SPSS.

Révision des littératures :

Depuis toujours la Finance en générale et le secteur bancaire en particulier ont été au cœur de l'activité économique et de ses divers niveaux d'évolution. A cet égard, il y a eu un bon nombre de théories et de méthodes pour illustré cet état de fait. Au cours des trente dernières années, les recherches consacrées à la relation entre le rendement d'un actif et celui des facteurs macro économiques ont pris une extension considérable. Par la même occasion on peut citer les études liées au sujet de notre recherche.

A.Mukherjee, P. Nath and M. Pal¹: *Ressources, la qualité des services et du rendement: Un cadre pour mesurer l'efficacité des services bancaires.*

Cet article a pour objet d'analyser le développement d'un cadre théorique pour mesurer l'efficacité des services bancaires en tenant compte de la qualité des ressources physiques et humaines, le service et la performance. Dépenses au titre des efforts d'amélioration de la qualité et sont impact sur les résultats financiers. Les banques ont toujours mis l'accent sur la manière de transformer leurs ressources physiques pour générer de la performance financière, et avaient négligé le facteur immatériel médiateur de la qualité du service.

Un cadre théorique sur l'optimisation triade des ressources, la qualité du service et la performance sont ici proposés, reliant ainsi les variables du marketing aux paramètres financiers. Une mesure pour le retour sur la qualité soit élaborée comme le rapport entre les éventuelles améliorations de la performance financière et l'amélioration de la qualité de service. Les résultats empiriques obtenus à partir d'une étude de 27 banques du secteur public indien et leurs clients a permet les chercheurs de mesurer l'impact de la qualité de service sur la performance financière, le niveau optimal de qualité de service qui ont était généré par l'utilisant des ressources existantes et le coût d'opportunité pour les sous prestations optimales des services. Les résultats de cette recherche confirment le lien entre les ressources, la qualité de service et de performance pour les services.

¹ A. Mukherjee, P. Nath et M. Pal. Palgrave Macmillan Journals au nom de la Société de recherche opérationnelle. The Journal of the Operational Research Society, Vol. 54, n o 7 (juillet 2003), pp. 723-735.

A.S. Camanho et R. G. Dyson²: *Efficacité, Taille, les repères et les échéances pour les succursales de la banque: Une Application des données de l'analyse d'Enveloppement.*

L'étude décrit une application de l'analyse d'enveloppement des données (DEA) à l'évaluation de la performance des agences bancaires portugais. L'analyse montre comment les DEA peuvent compléter la mesure de rentabilité actuellement utilisée à la banque. L'utilisation d'une matrice à l'efficacité de rentabilité a permis de caractériser le profil de la performance des directions générales. Conformément aux objectifs de développement de la banque, l'analyse a porté sur la relation entre la taille de la branche et la performance. Deux autres stratégies de fixation des objectifs ont été explorées.

Ben nacur et gouaied³: *Les déterminants de la rentabilité du secteur bancaire tunisien.*

L'étude a analyse les déterminants de la performance de la banque tunisienne au cours de la période 1980-1995

Les données utilisées dans les travaux empiriques ont été extraites des rapports annuels des entreprises publié par l'Association bancaire Professional. L'échantillon comprend toutes les banques de dépôts en Tunisie (11banques) au cours de la dernière période

Les résultats de l'étude montrent que les déterminants principaux de la performance de la banque sont, par ordre d'importance, la productivité du travail, la composition du portefeuille bancaire, la productivité du capital et capitalisation banque.

Magableh⁴: *L'évaluation de la performance de la banque industrielle.*

Il a évalué la performance de la banque de développement industriel et dans quelle mesure, la banque a été en mesure d'atteindre ses objectifs, ainsi que la connaissance de l'impact des prêts et crédits accordés par la banque sur la productivité des secteurs industriel et touristique. Les résultats de l'étude montrent que le développement politique des prêts de la banque

²A. S. Camanho et R. G. Dyson. Publié par: Palgrave Macmillan Journals au nom de la Société de recherche opérationnelle. The Journal of the Operational Research Society, Vol. 50, n o 9 (septembre 1999), pp. 903-915

³ Ben nacur end gouaied Mohamed. Les déterminants de la rentabilité et l'efficacité du secteur bancaire tunisien. Vol 11, page 317_319 publication 2001.

⁴ Magableh Ali. L'évaluation de la performance de la banque industrielle. Revue économique et social Al yarmouk, Vol 4, N°11

industrielle a tendance à investir davantage dans des projets comme les entreprises industrielles qui occupe la plus grande part des prêts bancaires , il a également constaté que la proportion de la rentabilité de liquidité ont une forte utilisation des banques tandis que les ratios de capital sont faible.

L'étude a recommandé la nécessité de redistribuer équitablement les prêts bancaires aux différentes régions du gouvernement du royaume et d'augmenter le capital des banques et de renforcer les sources permanentes de financement pour les banques et la recherche des sources traditionnelles de financement afin de maintenir l'espace à l'exploitation pour les banques.

Michel Dietsch⁵: *Localisation et concurrence dans les banques*

Cet article a pour objet de recenser les apports récents de la théorie bancaire concernant les relations entre la concurrence et la localisation des banques. La première partie était consacrée à l'analyse des facteurs du pouvoir de marché des banques sur les marchés bancaires locaux - coûts de changement de banque, parts de marché, relations de clientèle, effets de réputation -, la seconde partie à la dynamique de la concurrence sur ces marchés. Elle tente, en particulier, d'évaluer la capacité des facteurs précédents à bloquer la structure des marchés locaux de façon durable.

Shanmugan et DAS⁶: *Efficacité des banques commercial Indienne*

Leur étude a mesuré l'efficacité technique des banques dans quatre différentes catégories de propriétaires en Inde pendant la période 1992-1999, ils ont employait le modèle de la fonction de production de données de panel pour mesurer l'efficacité technique de la fonction de production comme la production maximale possible qui peut être produites par la banque avec un niveau des donnés entrante et de la technologie.

L'étude indique que l'efficacité de la marge d'intérêt est invariante dans le temps

⁵ Michel Dietsch. , La localisation des activités économiques dans l'espace mondial: Analyses et politiques. *Revue économique*, Sciences Po University Press. Vol. 44, No. 4 XL; (Jul., 1993), pp. 779-790.

⁶ Shanmugan et DAS. Efficacité des banques commerciales Indiennes. *Revue financier et économique*, vol 14, n° 681_686.

tandis que les rendements de la production et autres revenus d'intérêts non investie et les crédits sont à temps variable. Le groupe State Bank et les banques étrangères sont plus efficaces que leurs homologues. La période de réforme connu un rendement relativement élevé pour augmenter l'investissement qui est conforme à l'objectif de la croissance économique et la mesure de réforme. Cependant, il existe encore une baille important entre les résultats réels et potentiels des banques.

Throsten Beck, Robert cull et Afeikhema jerome : La performance des banques privées Nigériennes⁷.

Cet étude a souligne l'effet de privatisation des banques Nigériennes dans la période de 1990 jusqu'au 2001 sur un échenillant de neuf banques privées.

Les résultats empirique de la recherche ont montre qu'avec l'existence de ces banques l'environnement financière de l'état c'est a prouvé, par contre l'effet était négative sur la performance de la minorité des banques publiques.

Les résultats ont indique aussi que les banques qui investie dans le marche financier a travers la vente et l'achat des obligations de trésorerie sont plus performant que celle qui n'investie pas.

Mohammed Omran : la performance entre la privatisation et les banques publiques en Egypte⁸ :

La comparaison da la mesure de la performance dans les banques privées et les banques publiques est examine par cette étude menait en Egypte.

Cet article mesure la performance à travers la liquidité et la rentabilité de différentes banques et sa relation avec le capital humain suppose que l'investissement dans la formation des individus est susceptible d'améliorer leur capacité de gestion et en conséquence leur rendement économique.

⁷ Throsten Beck, Robert cull et Afeikhema jerome : La performance des banques privées Nigérienne. Journal of Banking and Finance 29 vol 2355-2379 2005.

⁸ Mohammed Omran, la performance entre la privatisation et les banques publiques. Word développement, Vol35, n04. Pp714-733. 2007

Constatant que certains des résultats attribuent la faible capacité de la gestion au faible niveau d'éducation, ainsi il détermine les types de formation qui sont susceptibles de contribuer au développement des habiletés associées au talent managérial.

Les résultats empiriques en montrent que le taux des ratios de liquidités et de profitabilité sans plus performant

Dans le secteur privé que celui du secteur public puisque le comportement d'une structure interne de décision peut influencer négativement ou positivement la performance selon les choix effectués par le manager.

PARTI THEORIQUE :

- **CHAPITRE 01 : L'EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN**

- **CHAPITRE 2 ; INTERMEDIATION BANCAIRE**

- **CHAPITRE 3: SYSTEME DE PERFORMANCE ET LA GESTION DES RISQUES BANCAIRES**



**CHAPITRE 01 : L'EVOLUTION DU
SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN**

SECTION 1: GENERALITE SUR LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

Depuis son indépendance politique en 1962 l'Algérie a connue différente étape d'organisation de son économie nationale, dont le plus important est celle du système bancaire principalement basé sur le système français.

La nationalisation de l'appareil bancaire en Algérie a dote l'état d'un grand instrument de développement qui été au paravent dominer par le capital étranger. Cette nationalisation n'a pas été seulement l'effet des facteurs de l'idiologie socialiste adopte par l'état mais aussi et surtout des reformes d'existence des banques étrangers dans l'économie nationale indépendante. De ce fait un secteur public est né dont la gestion, revenait à l'administration par le biais du trésor public et de l'organe de la planification, aussi bien pour la banque centrale que pour les banques primaires, dans ce cadre on va résumer l'historique du système monétaire et politique du pays.

1. La création de la Banque Central:

Au lendemain de l'accession de l'Algérie à l'indépendance la banque centrale fut crée directement par l'assemblée le 13/12/62 sa forme d'établissement public doté d'une personnalité civile et de l'autonomie financier celons la loi n°61-144⁹ dont les principales fonctions consiste à:

- L'émission de la monnaie
- le rôle de banquier du trésor
- le suivie de liquidité des banques primaire
- permet au gouvernement le contrôle et la régularisation de la circulation monétaire, dans ce cadre le législateur à érigé la banque centrale en tant que « banque des banques » lui interdisant à ce titre toutes opérations avec les particulier à cette égard elle à pour bute de garde l'intérêt nationale qui réside dans la stabilité financier du pays.

La banque centrale autant que contrôleur de crédit bancaire, elle détermine le plafond du réescompte en début de chaque année, dont le volume globale de refinancement est reparti par les banques.

⁹ M. Lacheb , Droit bancaire. IMAG édition ; page 14 . 2001.

➤ Les opérations traitées par la banque centrale selon l'article n°44 des statuts outre que les opérations d'or, les opérations des devises selon la méthode de réescompte.

La nécessité d'avoir une liaison permanente entre le pouvoir public et l'institut d'émission a fait que le gouverneur de la banque centrale doit être nommé le chef d'état selon l'article 9.

➤ **Avance aux trésor public:** selon le titre accordé par l'état la banque centrale pouvait consentir au trésor des découvertes au compte courant dont les avances étaient plafonnées aux termes de l'article n°53 à 5% des recettes ordinaires de l'état constatées au cours du précédent exercice budgétaire, comme elle pouvait escompter les traites et obligations de trésor dont l'échéance est inférieure aux 3 mois.

Dans le même cadre le trésor public a été amené à financer le développement des entreprises et les tâches de reconstruction durant les années 60. Cet engagement a créé le problème de la défaillance du système monétaire Algérien qui a été à l'origine de la modification du rôle de la banque centrale plus tard.

➤ **Contrôle d'échange:** la banque centrale exerce la gestion des réserves de change élaborées par différentes administrations de finance ou de commerce international, concernant les avoirs extérieurs en devise convertible qui sont centralisés à son niveau, les banques commerciales sont obligées dans ce cadre, quotidiennement à convertir leurs recettes en devise tirées de différentes opérations d'exportations de biens et de services. À cet égard la banque centrale assure la couverture des transferts des banques effectués pour faire face à l'importation.

Ainsi, la banque centrale se charge de la gestion des taux de changes et le contrôle de son application par les autres banques et les opérateurs économiques. Il est à révéler qu'à sa création la banque centrale n'a pas exercé réellement sa vraie fonction de contrôleur de change à cause des accords d'Évian de mars 1962 qui prévoyait l'appartenance de l'Algérie à la zone franc et la liberté des transferts à destination de la France¹⁰, qui était en cause de la fuite d'une masse monétaire confédérale à l'étranger à cet égard la fonction de contrôle a nécessité un nouveau décret en mai 1963 qui a rendu la gestion et le contrôle de change de plus en plus strict.

Cette fonction est considérée comme un dispositif réglementaire destiné à limiter ou à interdire certaines opérations susceptibles de nuire à la stabilité des changes, c'est-

¹⁰ Saddeg Abdelkrim. Système bancaire Algérien « la réglementation relative aux banques et établissements financiers ». 2003.

à-dire les achats anticipés de devises par les importateurs ou les ventes retardes de celui-ci par les exportateurs¹¹.

2. La Caisse Algérienne du Développement « CAD » :

Considéré comme l'une des premières institutions construite après l'indépendance après la banque centrale. L'Algérie s'est dotée des le 12/12/1962 d'un institue d'émission au plein sens du terme. Cree par la banque centrale dont le bute principal est de prendre la relève de toutes les activités d'organisme français après l'indépendance ainsi, de rassembler les conditions les plus favorables au développement de l'économie nationale.

La CAD ce fut crée légalement le 7 mai 1963 dont l'objective est de rassembler les programme d'investissement public ou l'importation à la direction du trésor.

Ses missions principal est l'accord des crédits à moyen et long terme en particulier pour la réalisation des plants de développements et de faire la suivie des projets d'investissement lancé avant l'indépendance, elle à pus concourir efficacement au lancement de plusieurs sociétés industriel Algérienne : SNS, CNAN, SONATRACH, à la différence des banques de dépôts, la CAD n'était pas autorise à collecte les dépôts auprès le publique. Dans ce cadre la CAD est tenue de mobiliser des ressources à travers les titres émis à l'égard des autres banques commerciales, plus son rôle d'intermédiaire financier entre la banque centrale et les banques commerciales en matière de réescompte permettant à la CAD de bénéficier d'une véritable rente de situation en particulier, lors de la mise du premier plan quadriennal en 1970-1973.

En matière de ressource, la CAD était autorise de contacter toutes formes d'emprunts étranger destiné à finance les investissements étrangère.

Après la création de la Banque Nationale d'Algérie « BNA » en 1966 qui sera charge du programme d'équipement dans le secteur agricole, le rôle de la CAD sera progressivement concentre sur le secteur de l'industrie et du tourisme après il s'est limite a jouer un rôle de caisse au service du trésor public en raison de fondement des banques qui ont présidé après sa création d'une part et à son manque de ressource dans les année 70 causé par les plant de planification et la distribution des crédits d'autre part, finalement le rôle de la CAD sera transforme en 1972 en Banque

¹¹ Dominique Plihon. La Monnaie et ses Mécanismes. 5edition. Collection Repères. 2006.

Algérienne de Développement « BAD » dont l'objectif est d'élaborer les plans de financement des investissements des entreprises à la planification, et de charger de finances les investissements publics à long terme.

3. Les Banques Commerciales :

Il est à révéler qu'après la nationalisation du système bancaire, il comprendra outre les institues d'émission trois banques créatives de monnaie le Crédit Populaire d'Algérie « CPA », Banque Nationale d'Algérie « BNA » et la Banque extérieure Algérie « BEA » et d'une Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance « CNEP ».

3.1. Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance « CNEP » :

Créée le 10/08/1964 à partir des structures de la caisse de la solidarité des départements et communes d'Algérie selon le décret du 17/04/1963¹² qui fusionne les caisses Algériennes et Sahariennes de solidarité des départements de la commune d'Algérie « CSDCA », dont elle fait se transformer en 64 selon la loi n°64-227 en CNEP.

Son rôle consiste essentiellement la collecte d'épargnes dégagée par les revenus moyens qui représente plus de 25% des dépôts à terme auprès des banques commerciales, afin de les distribuer notamment à la construction des logements dans le cadre du premier plan quinquennal et dans le même cadre elle est chargée de financer la construction des logements ruraux.

À côté de sa principale activité, la CNEP accorde des concours aux collectivités locales sous différentes formes « prêt, avance, aval ou garantie lors des opérations d'emprunt lancées par la collectivité locale.

3.2. Banque Nationale d'Algérie « BNA » :

En raison de peu d'empressement des banques privées à s'impliquer dans le financement du développement des lieux, la demeure entendue par les établissements d'émission à n'ont pas s'impliquer directement dans le financement de l'économie et à soutenir les banques commerciales.

Les intermédiaires financiers bancaires existants ont servi de base à la création des banques nationales dans la BNA fut la première à exister selon l'ordonnance n°66-178 du 13/06/1966¹³.

¹² Sadeg Abdelkrim. Système bancaire Algérien « la réglementation relative aux banques établissements financiers. Pp 16. 2003

¹³ Sadeg Abdelkrim. Pp 18.

Cette création constitue un tournement dans l'émergence du système bancaire Algérien, elle permet le financement du secteur socialiste relativement important aux renforcements du secteur d'état en matière de développement économique engendré par les besoins financiers.

La BNA est considérée comme une banque multinationale autant qu'une banque de dépôt, elle peut recevoir ses dépôts auprès du public sous forme de fonds remboursable à terme ou à vue de même, elle peut recevoir des dépôts sous forme de valeur ou de titre.

Elle peut consentir des crédits de toutes formes, des prêts, avances ou participation comme elle disposait d'un monopole légal de traitement des opérations bancaires du secteur public, les opérations de change avec l'étranger, elle assure aussi les opérations classiques de caisse pour les comptes des particuliers et des entreprises. A partir de 1968 elle prend le relais de la Banque Centrale dont le financement des agricultures.

3.3. *Crédit Populaire d'Algérie « CPA » :*

Le CPA fut créé le 29/12/1966 selon l'ordonnance n°66-366 dont les missions étaient identiques à celle de la banque nationale Algérienne.

Il a repris les activités gérées auparavant par certaines filiales de banque étrangère ayant pour objectif la promotion et le développement de certaines activités spécialisées en secteur tertiaire comme l'hôtellerie, la pêche, l'artisanat et les professions libérales.

Par ailleurs, d'autres activités sont menées par le CPA en matière de domiciliation bancaire des coopératives non agricoles de production de destruction et de commercialisation des services.

Le crédit populaire Algérien est enfin, chargé d'une fonction purement administrative amenée aussi par la BNA qui consiste à contrôler les entreprises.

3.4. *La Banque Extérieure d'Algérie « BEA » :*

Dans le but de faciliter et de développer les rapports économiques avec les pays étrangers, le pouvoir public a été guidé à achever l'édifice du système bancaire Algérien en créant la BEA le 01/10/1967 selon l'ordonnance n°67-204 dont le capital est entièrement souscrit par l'état comme les autres banques précédentes. Depuis cette date le processus de prise en main des banques était terminé, la BEA a repris les fonctions des banques suivantes : crédit lyonnais, société générale, Barclay's Bank limited, crédit du nord et finalement la banque industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée.

La banque extérieure d'Algérie était placée sous la tutelle du ministre de finance, la mission générale de la BEA est de faciliter le développement de l'économie Algériennes vis à vis du reste du monde. Ce caractère est affirmé dans la mesure où cette banque est appelée la banque d'extérieur.

A ce titre elle a mis en œuvre divers ses actions à traiter la garantie ou l'aval de la promotion des transactions commerciales. Dans le même cadre un système d'assurance crédit à l'exportation c'est révéler 25 ans après.

4. Conclusion :

L'Algérie a toujours mis en œuvre pour récupérer sa souveraineté monétaire en procédant à la création du Dinard Algérien et au banque centrale, il est à constater dans une seconde étape la mise en œuvre de deux sortes d'organisation l'une relative à l'organisation du système bancaire qui contribue trois banques nationales la BNA, CPA et la BEA, et l'autre relative aux système intermédiaire financier non bancaire :CNEP, CAD.

En fin, avec l'adaptation des programmes de planification comme mode de gestion de l'économie à partir des années 70, le rôle des banques va être opère.

SECTION 2 : LA REFORME BANCAIRE DE 1970-1986

Au sein d'un système de planification financière et d'une évolution politique, la réforme de 1970 jusqu'au 1986 à confier aux secteurs bancaires le contrôle de l'ensemble des flux monétaires et financiers des entreprises publiques qui implique la réorganisation de toute les structures financiers du pays.

Dans ce cadre divers mesure ont été prise en considération¹⁴ : la centralisation, la désécialisation des banques commerciales, la prédominance du trésor public.

2.1.Trésor public :

Le trésor est charge de centraliser l'épargne nationale provenant du budget d'état et des établissements financiers non bancaire.

Reparti par le canal du CNEP, la Compagnie d'Assurance Algérienne du Transport « CAAT », la Société Algérienne d'Assurance « SAA », la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance « CAAR » et la Caisse Centrale de Réassurance « CCR ». Le trésor public fait également appeler à l'épargne des particuliers à travers l'émission sur le marche afin de financer les investissements planifier des entreprises publiques à long terme par le canal de la BAD et la CNEP.

Dans ce cadre, les sociétés publiques sont tenues également en application de l'article n°26 de l'ordonnance 70-93¹⁵, à déposé dans un compte au trésor public tous fonds constitues par les dotations aux amortissements et réserve.

En peut dire que la reforme de 1971 à confie un rôle primordiale au trésor public, celui d'intermédiaire financier du secteur productif.

2.2.La Banque Centrale :

A cause de la prédominance du trésor public, la banque centrale commence a perdre son mission autant que contrôleur de la politique monétaire ainsi que sur la politique de crédit dont il se charge le ministre de finance par la fixation des taux d'intérêts et les commissions dues banques accorde dans les opérations du crédit.

Cette technique de fixation des taux d'escompte à un niveau très faible qui ne reflète pas la vraie situation économique pendant la durée du 1972 jusqu'au 1986 à un taux de 2,75%¹⁶ , à créé un découragement des banques commerciales de collecter l'épargné. L'un des éléments du contrôle employé par la banque centrale c'est le

¹⁴ M. Lacheb, Droit bancaire ; système bancaire Algérien, p19. 2001

¹⁵ Sadeg Abdelkrim. Pp 24.

¹⁶ Abdelkrim Naas. Le système bancaire Algérien de la décolonisation à l'économie de marche. Maisonneuve et la rose. 2003.

financement des entreprises publiques par les crédits à moyen terme cette fonction est partagée dès 1970 avec la BAD, charge du contrôle de conformité de financement des investissements planifiés pour lesquels les banques commerciales demandent l'escompte.

« L'application de la gestion socialiste des entreprises assimilant ainsi la banque centrale à une entreprise publique socialiste »¹⁷

Cette situation aurait pu engendrer une décentralisation de l'autonomie de la banque centrale vis-à-vis du trésor public qui a amené la banque centrale à financer le trésor public par les avances ainsi que par l'accord des crédits aux banques commerciales.

Cette réforme a permis la distribution rigoureuse du crédit et une collecte plus efficace des ressources d'épargne qui échappent plus tard aux circuits économiques afin d'être utilisées par la spéculation. En fait, la banque centrale a été obligée de répondre à la demande de monnaie telle qu'elle est exprimée par la planification de la distribution de crédit qui fait que la banque centrale n'a plus d'activité sur la stabilité de l'économie intérieure du pays.

2.3. Aux niveaux des autres banques :

Les intermédiaires financiers bancaires tels que la BNA, BEA et la CPA ainsi que deux nouvelles banques sont intégrés dans les années quatre-vingt, il s'agit de la BADR et la BDL.

➤ La banque de l'agriculture et le développement rural « BADR » : créée le 13/03/1982 selon le décret n° 82-106 à partir du secteur de la BNA, cette banque a pour mission de contribuer au développement de l'agriculture et à la promotion des activités agricoles, artisanales et agro-industrielles.

La BADR est placée sous la tutelle du ministère de finance, elle a été créée dans le but de décentraliser une partie de l'activité de la BNA.

➤ La banque de développement local « BDL » : a été créée le 30/04/1985 dans le but de décentraliser l'activité de la CPA. Sa mission principale est le financement des entreprises régionales et locales.

2.4. Conclusion :

Durant la période 1970-1989 les banques autant qu'intermédiaire financier couvrent les besoins de financement à moyen terme des investissements planifiés des entreprises publiques et des cycles d'exploitation, cette opération est couverte par la collecte des

¹⁷ Abdelkrim Naas. 2003

fonds auprès des ménages et des entreprises, ainsi les opérations de réescompte auprès de la banque centrale.

En fin, la nouvelle création des institutions bancaires durant cette période n'était pas réalisée pour rénover le fonctionnement du système bancaire, mais elle était réorganisée pour conformer au système de planification seulement.

SECTION 3 : REFORME BANCAIRE DU 1986 AU 1989

Ces reforme procède à une refonte complète du système précédent que nous l'avons définie, elle ne modifie pas tous les éléments de celui-ci mais, elle élargit sa structure et sa compétence. L'objectif essentiel de ces lois est de définir le cadre juridique commun à l'activité de tous les établissements de crédits.

La loi du 19/08/1986 ouvre la vois a l'adaptation de la réglementation définie par le conseil national du crédit et de l'application de ces réglementations dans chaque cas particulier ou des conditions d'exercice par les autorités.

Par ailleurs, cette loi respecte la diversité des établissements de crédits et distingue à cet effet deux catégories d'établissements :

- Les établissements de crédit à vocation général dénommé « banque », on ce sens ils peuvent recevoir des dépôts de toute forme et de toute durée et consentir des opérations de crédit.
- Les établissements de crédit spécialisés, elles ne collectent que des ressources et n'octroie que des crédits relavant de leurs objets.

La loi du 12/01/1989 autorise aux institutions non bancaires ce prendre des participations sous forme d'action, obligations et des titres participatifs aux dividendes ou toute opération de capital à l'intérieure où à l'étranger.

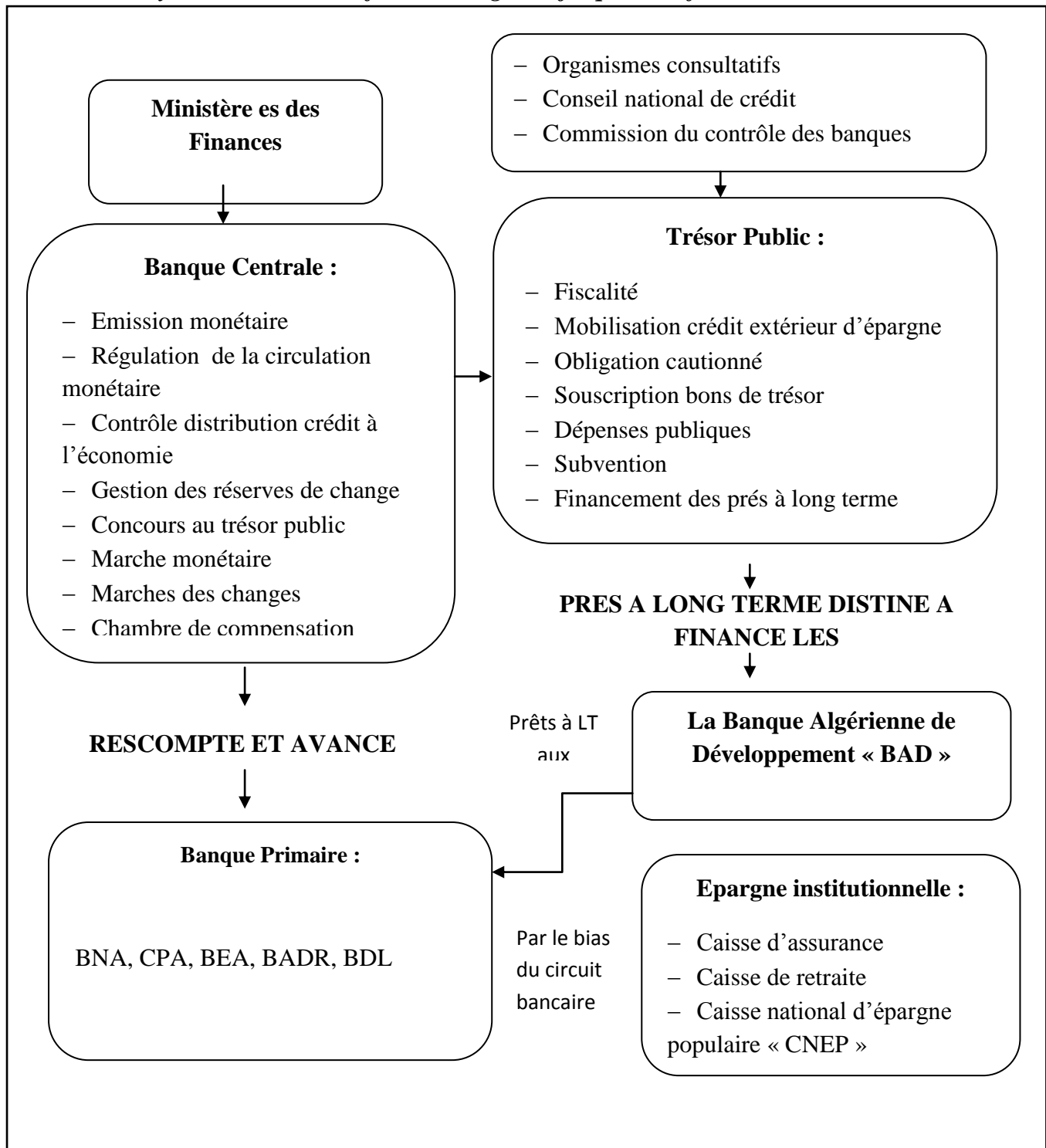
En peut dire que cette nouvelle reforme à instaure une nouvelle base d'organisation et de fonctionnement pour toutes les banques et les institutions financier de l'état.

3.1. Au niveaux de la Banque Centrale :

La loi bancaire 19/08/86 n'a fait que confirmer les taches traditionnelles assume par la banque centrale dans l'activité de l'émission, la régulation de la circulation monétaire, la gestion de ressource ainsi que l'attribution de concours du trésor public.

Encore une foi la loi de 12/01/88 renforce le rôle de la banque centrale d'avantage dans la gestion des instruments de la politique monétaire comme, elle a ajoute a ces fonctions la fixation des conditions bancaires y compris la dénomination des plafonds de réescompte dans le cadre des principe édités par le conseil national du crédit selon le schéma suivant :

Schema1: système monétaire et financier Algérien jusqu'à la réforme de 1988¹⁸.



¹⁸ Ammour ben Halima. Le système bancaire Algérien, Edition Dahleb, pp 81. 1996.

SECTION 4 : REFORME BANCAIRE DE 1990 « La loi du crédit et de la monnaie »

Dans les années précédente, le système financier des injonctions administratives à provoque une inflation débridée et une dérivé incontrôlée de la monnaie nationale. Pour cette raison, l'état à constitue une nouvelle diapositive législatif de soutien aux reformes économiques engage des 1988.

Cette nouvelle loi promulguée en Avril 1990 à donne une certaine indépendance à la banque centrale Algérienne vis à vie de toute tutelle et elle lui a attribuer des pouvoirs considérables sur les banques commerciales et sur les investissements étrangère, elle surestime la capacité technique de la banque centrale dans la gestion de l'économie nationale, en conçoivent de toute indépendance la politique monétaire du pays d'autre part cette loi donne la possibilité au gouverneur de la banque centrale d'intervenir dans les actions engage par l'état qui correspond aux emprunts d'extérieur et des dettes extérieure aussi.

Cette loi vise plusieurs objectives comme suivant :

- Le rôle des organes de la banque centrale
- L'organisation de la profession
- Le contrôle des banques et des établissements financiers
- La relation entre la banque centrale et le trésor public.

4.1. Au niveaux de la banque centrale :

Celan la loi 90, la banque centrale d'Algérie retrouve son rôle de banque des banques que les reforme lui ont toujours reconnu mais qui ont été perverties durant les années 70 et 80 où elle à été transformé en banque d'émission des billets seulement.

La loi 90-10 lui accord une relative indépendance dans :

- **la politique monétaire** où elle peut intervenir sur le marche monétaire à travers les réserves obligataire, les opérations de changes et les opérations de réescomptes ainsi elle prend en charge toutes les opérations de contrôle des marches monétaire et financiers plus l'activité d'orientation afin de maintenir la stabilité financier de l'économie nationale.

➤ **Equilibre financier interne :** la loi propose dans ce cadre le maintien de la monnaie nationale par la fixation d'un plafond au concours accorder au trésor public à 10% qui doit être remboursé en fin de chaque exercice selon l'article n° 78.

➤ **Opération de réescompte :** toute opération auprès la banque centrale doit être contrôlée par certain condition fixé par le conseil de la monnaie et du crédit selon l'article 44.

➤ **La rétablissements de la valeur du Dinard Algérien :** en mettant fin aux divers statuts conférés à la monnaie et sa transaction qui oblige la banque centrale à commerciales.

4.2. Le conseil de la monnaie et du crédit :

Cette loi à crée un conseil de la monnaie et du crédit dont la composition de ses membres sont différente de celle du conseil d'administration de la banque centrale et dans la mission principale est la suivie de ce dernier ainsi que l'autorité monétaire.

Ces activités sont comme suivantes :

➤ **Attribution en tant que conseil d'administration de la banque centrale :** arrête les règlements applicables à la banque centrale, le budget de la banque en cours d'exercice ainsi la répartition des bénéfices ainsi, il détermine les conditions et les formes des comptes des placements de fonds propre par la banque centrale.

➤ **Attribution en tant que pouvoir monétaire :** le conseil assure l'exécution de tous les règlements bancaire et financier qui concerne l'émission et sa couverture, les objectives en matière d'évolution des différentes composantes de la masse monétaire et du volume des crédits. Finalement, le contrôle des normes et ratios applicables aux banques ainsi les opérations établissent avec les clients et l'installation des banques étrangers en Algérie.

4.3. Au niveau des banques primaire :

Selon la réglementation prudentielle alignée sur les normes administratives au plan international. L'objective de cette loi vire l'amélioration de l'efficacité bancaire à travers la rénovation du système d'information et de gestion notamment la gestion des risques, ainsi l'adaptation aux besoins de la clientèle à travers l'innovation de l'action commercial par différente type de marketing et de motivation qui ont devenue indispensable.

Cette loi éclaircie le rôle dévolue aux banques et aux institutions financiers autrement dit elle spécifie la déspecialisation entre les banques et les institutions financiers. En outre, pour stimuler la fonction de collecte des ressources il est

envisage de ne plus soumettre les banques en vocation national aux principes de spécialisation les incitant ainsi à développer les activités de crédit et à innover en matière de produit bancaire, la CNEP par exemple consolide selon l'article n°214 de la même loi son statut de captage et de valorisation de l'argent en activant de nouveaux produits financiers.

Les sociétés d'assurance auront également à revoir leur fonctionnement et leur rôle puisque le principe de spécialisation sur lequel elles reposaient entièrement. Elles devront développer toutes les formes d'assurances dans les différents risques possibles et assurer une gestion financière optimale de leur excédent à travers les différentes opportunités qui leur sont offertes par la loi 90 y compris celle de marchés monétaires et financières.

La loi 90-10 renforce le secteur des banques publiques qui repose sur les capitaux public par des secteurs national et internationale des banques ou des établissements financiers .

➤ **La banque commerciale mixte « EL BARAKA »** : créée le 06/12/1990 avec la participation d'El-Baraka international dans le siège est Arabie Saoudite et de la banque d'agriculture et du développement rural « BADR ». son capital été souscrit à 49% par El-Baraka international et de 51% par la BADR, cette banque a pour un objectif principal la réalisation des opérations bancaires qui conforme à la Charte islamique.

➤ **La banque mixte offshore « BAMIC »** : créée le 19/06/1988 entre la banque extérieure de Libye avec une souscription au capital de 50% et quatre banques Algériennes avec 50% aussi la BNA, BEA, CPA et BADR. Son activité principale est la réalisation des opérations bancaires financières, commerciales diverses, tenue pour développer le commerce dans les pays du Maghreb.

➤ **La banque d'affaire privée « Union Bank »** : créée en 1995 à l'aide d'une association de capitaux privés nationaux et étrangères dans l'activité est la collecte d'épargne et le financement des opérations internationales ainsi les prises de participation dans les affaires existantes où en cours de création.

4.4. Au niveau du Trésor public :

Au titre de décret n°90-102, le trésor public est autorisé à émettre des valeurs mobilières en contrepartie des consolidations des créances qu'il détient sur les

entreprises publiques. Les conditions d'émission de négociation et de rémunération sont énumérées dans le texte comme suivant¹⁹ :

➤ Les obligations émises par le trésor public doit être au profit des entreprises, des établissements financiers et des banques concernées. Ces obligations prennent la forme soit à coupon zéro aux titres des créances détenus sur les dissoutes ou restructurés avec une maturité de 20ans et a un taux d'intérêt annuel de 5%, les intérêts produits sont capitalisés et payés en même temps que le principal montant.

➤ Le trésor public a pour une mission traditionnelle l'exécution des opérations de recettes et des dépenses du budget de l'état dans le cadre de la loi de finance ainsi, il est dépourvu de la personnalité morale est considéré comme un simple service public de l'état. Selon les articles 104, 121, 211 et 213 de la loi 90-10 précisent la relation fonctionnelle avec la banque centrale dont le trésor doit apparaître directement ou indirectement par l'intermédiation des entreprises spécialisées à cause de sa domination dans les réformes de 1970 et 1980 de certaines activités de la banque centrale.

4.5. Conclusion :

La stratégie de gestion de la dette extérieure employée à partir de 1990 a conduit aux prises de décision qui ont accentué les problèmes du système bancaire et de l'économie algérienne.

Cette stratégie a intégré dans sa démarche le recours au Fonds Monétaire International «FMI» qui permet de corriger les déséquilibres extérieurs. Malgré, que cet ajustement a été essentiel à l'économie nationale, il a conduit à une forte chute des cours de la monnaie nationale qui a fait perdre au Dinard plus de 20% de sa valeur réelle, conduisant à une dévaluation en septembre 1991.

En effet, cette stratégie n'était pas accompagnée par des réformes profondes des structures économiques qui a conduit à une augmentation intense des taux d'inflation engendrée par l'ajustement des taux de changes qui a freiné aussi la mise en œuvre de la politique monétaire.

Dans telle condition le système bancaire a continué à évoluer pour affronter une nouvelle transition vers une économie de marché.

¹⁹ M. Lacheb . Droit bancaire : système bancaire Algérien. Pp74-75. 2003 .

SECTION 5 : EVALUATION DES REFORME BANCAIRE DE 1992 JUSQU'AU 2012

Après 1990 d'autre accord et reformes ont poursuit leur développement et leur évolution dans le cadre de la loi de crédit et de la monnaie :

➤ L'accord de confirmation des mécanismes de crédit en 1994, lorsque l'Algérie se trouvait dans une situation d'extrême faiblesse a permet d'équilibrer le budget de l'état sans pour autant assainir les finance publiques qui demeurent tributaire de la fiscalité pétrolière.

Cet ajustement à permet d'avantage la réduction des taux d'inflation et de contribuer en relation avec les aménagements apportés fin 91 au code pétrolier à lever la contrainte d'extérieur mais, il n'en demeure pas moins que la dette extérieure et la dette publique interne ont atteint des niveaux jamais égalés. A la fin du programme d'ajustement structurel, les structures de l'économie algérienne sont fragilisées, le secteur public économique a fait l'objet d'un vaste plant de destruction et les entreprises ne pouvaient plus faire la transition vers l'économie de marche.

Le système bancaire qui a été place sous la tutelle étroite du ministère de finance ne pouvait eux aussi à réalisé leur mission primaire qui consistait au financement des développements.

➤ Le programme d'ajustement structurel, qui s'est achevé en 1998 à réaliser une dégradation avancé sur l'échelle de l'économie nationale qui se manifester par une baisse de la production, la chute de taux d'investissement, l'augmentation des taux de chômage et des structures qui ne favorisait pas un passage vers l'économie de marche.

Les principaux changements apportent dans l'organisation et le fonctionnement de marche monétaire ainsi que l'introduction des nouveaux instruments d'intervention sur ce marche au cour de la période 1994-1998, il est a révèle que le nombre des intervenant sur le marche monétaire s'est diversifier et nettement augmente comme suivant :

- Banque d'Algérie
- Six banques commerciales publiques : BADR, BEA, BNA, BDL, CNEP et CPA.
- Huit banques privées : El baraka, Citibank, ABC, BCI, El Khalifa Bank, CAB, NATEXIS, Société générale.
- Une caisse mutuelle publique : CNMA.

Parmi les banques publiques qui ont été agréées par le conseil de la monnaie et du crédit à partir 1997 : CNEP, CPA, BNA

➤ Durant la période étale entre 1999-2001, l'économie nationale est appelée à relever un certain nombre de défis pour s'engager durablement dans la croissance, la lutte contre le chômage et l'amélioration de niveau de vie.

Les réformes de l'organisation et le fonctionnement de l'économie consistaient principalement à :

- La transformation et l'adaptation du rôle de l'état pour qu'il assume ses missions régaliennes et son rôle de régulateur dans une économie de marché.
- La sauvegarde et le développement de l'outil de production relevant à l'achèvement du programme d'ajustement structurelle du secteur public économique.
- Le déblocage du système bancaire qui demeure au centre de la réforme économique et sa transformation pour en faire un outil au service du développement.

A fin 2001, la majorité des banques publiques ne disposait pas encore de l'agrément nécessaire à l'exercice régulier de leurs activités, d'autres banques déjà agréées à l'instar de la BNA, ne remplissent plus les conditions fixées en matière de solvabilité. A l'inverse, il est à révéler que d'autres banques publiques non agréées disposaient d'une bonne solvabilité, malgré qu'elles disposaient des ressources ces banques ne répondaient pas à la demande de crédit exprimée par les entreprises surtout les petites et moyennes entreprises.

Durant la même période les dépôts recueillis par le système bancaire ont été augmentés de 22% par an en moyenne, alors que les crédits accordés n'ont été augmentés que de 5% en d'autres termes l'augmentation significative des ressources des banques ne trouvait pas le prolongement attendu au niveau de financement de l'économie. Dans le même cadre la totalité des crédits accordés par les banques privées ne représentaient que 5% des crédits de l'économie.

Face à la formation de la liquidité du système bancaire le marché interbancaire a connu une reprise de l'activité aux cours de l'année 2008 par rapport aux années 2006 et 2007.

➤ Les instructions portaient dans la carte du conseil de la monnaie et du crédit « CMC », qui s'est achevée entre 2002- 2008 à renforcer davantage la liquidité dans le marché monétaire, il s'agit des reprises de liquidité à blanc sous forme d'appelle

d'offre immédiat qui peuvent prendre forme de dépôts à 24heures ou a terme, rémunérés à un taux d'intérêt fixé pour chaque adjudication.

Selon l'article n°04-2005 relative à la faciliter de dépôt rémunérée et réputée en blanc que la banque d'Algérie accorde exclusivement aux banques.

Il convient de rappeler que le règlement n°91-2008²⁰ spécifie l'intervention de la banque d'Algérie vu ses objectives monétaire dans le marche monétaire comme suivant :

- Par les opérations de prise ou de mise en pension d'une durée de 24heur avec un cout non déterminé et que ces opérations n'été pas automatique.
- Par des opérations de pension de 7jours.
- Ces opérations peuvent s'effectuer a tout moment main en faveur des autres banques.

Dans le cadre de développement des règlements concentre sur les conditions des réserves obligataires selon l'article n°02-2004 indiquant les principes généraux à savoir les institutions astreintes à la constitution des réserves , les taux maximum et l'assiette de constitution, la période et la pénalité applicable . La banque d'Algérie fixe par instruction, en tant que de besoin, les conditions effectives de constitution de réserve obligatoire, la dernière augmentation à été prise par l'instruction n°13-2007²¹ dans le taux est fixe à 8%.

L'évolution de la gestion et la maitrise des risques de crédit, vu son acuité vis à vie au niveau international. Cela est nécessaire pour une contribution affective des banques à l'amélioration de l'allocation des ressources financiers dans l'économie nationale, ancre sur un renforcement des fonds propres des banque ainsi, le CMC a augmente en 2008 l'exigence en matière de capital des minimum des banques et des établissements financiers.

En effet le refinancement des banques commerciales auprès la banque d'Algérie est reste la principale source de liquidité pour les banques jusqu'au 2000, mais comme les années 2002, 2007 et 2008 les banques et les établissements financiers n'ont pas eu de recours au refinancement auprès la banque d'Algérie.

²⁰ Guide des banques et établissements financiers en Algérie. KPMG. Edition 2012. Page 109.

²¹ Guide des banques et établissements financiers en Algérie. KPMG. Edition 2012. Page 109

Le trésor a accumulé davantage des ressources au niveau du fonds de régulation des recettes en 2008. Sachant l'importance des ressources du fonds de régulation à la poursuite des programmes d'investissements publics, il a contribué à la bonne performance des secteurs hors hydrocarbures de l'économie nationale.

Enfin, en matière de supervision et en plus des contrôles sur place et sur pièce traditionnels qui ont été intensifiés, les missions d'inspection conduites par la banque d'Algérie ont procédé à l'évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au niveau des cinq banques et établissements financiers.

La crise financière internationale qui a débuté aux États-Unis, puis s'est étendue au monde entier, a affecté l'économie algérienne au cours de l'année 2009 au travers de la baisse de la demande et des prix des hydrocarbures.

En revanche, elle n'a pas touché directement le système bancaire et financier. En effet, si la diminution de la demande globale consécutive à la crise a conduit à une contraction des exportations des hydrocarbures, et par voie de conséquence à une réduction des recettes budgétaires, le maintien des dépenses publiques à leur niveau antérieur, conjugué au fait que les banques algériennes n'opèrent pas sur les marchés financiers internationaux - et n'ont donc pas eu à constater de pertes sur des actifs risqués - a contribué à la poursuite, en 2009, de la croissance de l'activité de crédits à l'économie. Cette tendance a été maintenue en 2010 et 2011.

Si le secteur bancaire et financier algérien n'a pas été affecté de manière notable par la crise, les autorités ne sont cependant pas demeurées inactives et elles ont mené une série d'actions visant à conforter la stabilité du système financier. Citons la création de cellules spécialisées pour mesurer au plus près les effets de la crise au fur et à mesure de son déroulement, l'élévation du capital minimum des banques de 2,5 à 10 milliards de dinars, le renforcement de la structure financière des banques publiques (remboursement anticipé par le Trésor d'obligations correspondant au rachat de créances non performantes, élévation des fonds propres de 2 banques), la mise en conformité avec des nouvelles normes comptables aux standards internationaux et le renforcement des outils du contrôle prudentiel.

A la fin de l'année 2011, l'Algérie comptait 20 banques universelles, dont six (6) à capitaux publics qui détiennent plus de 86 % du marché, et quatorze (14) à capitaux étrangers ainsi que sept (7) établissements financiers dont un entré en activité au second semestre 2011. Au vu du taux de bancarisation encore relativement modeste, avec un guichet pour 7700 actifs (mais hors réseau postal), le potentiel de développement bancaire s'avère élevé. C'est ce que traduit le taux de croissance des crédits (+ 20 % en 2011) et celui des dépôts en dinars (+ 16,4 %). Toutes les banques respectent le ratio de solvabilité bien au-delà des minima en vigueur, plaçant d'ores et déjà le secteur bancaire algérien au dessus des seuils - les nouvelles normes Bâle III - recommandés par les instances internationales à la suite de la crise financière.

Le secteur bancaire se caractérise également par une liquidité élevée, notamment des banques publiques. Cette liquidité a certes eu tendance à se contracter légèrement en 2009 du fait de la diminution des recettes d'hydrocarbures, tout en restant à un haut niveau. Toutefois, en 2010 - 2011, la hausse du prix des hydrocarbures a conduit à l'effet inverse, et à une situation de forte liquidité ; le ratio crédits intérieurs/dépôts atteignant 73,8 %. La liquidité du secteur bancaire ne paraît pas être le résultat d'une moindre aversion au risque, du moins si l'on se réfère à l'évolution des créances non performantes. En effet, bien qu'encore particulièrement élevé, le taux de celles-ci dans les engagements des banques publiques tend à se réduire (crédits non performants aux entreprises et ménages à 14,4 % fin 2011 contre 18,3 % à fin 2010 et 21,1 % à fin 2009). Il s'agit là cependant d'une faiblesse notable des banques publiques par rapport à leurs concurrentes du secteur privé, en sachant que la part importante des créances non performantes n'est pas due aux crédits récents. Ces créances sont provisionnées à hauteur de 72 %.

En revanche, le secteur bancaire dans ses deux composantes, publique et privée, se caractérise par un niveau de rentabilité confortable (rentabilité globale des fonds propres supérieure à 24 %). Cette situation, qui fait certes apparaître que le coût de l'intermédiation bancaire (expliquez en chapitre 2) n'est pas négligeable, traduit également la capacité du système bancaire à faire face à une éventuelle élévation de ses risques, ou encore à celle du coût de ses ressources.

➤ *Actions de renforcement du secteur bancaire algérien en contexte de crise financière globale* : dans le secteur bancaire après une crise financière globale, il faut comptabiliser très vite les pertes, procéder à des restructurations et puis rétablir les conditions habituelles de distribution du crédit. Cela veut dire éliminer les créances non performantes, recapitaliser les banques, réintégrer dans les bilans les entités suivies dans les hors bilans, rendre les titrisations plus difficiles et leur financement probablement plus coûteux, diminuer les effets de levier, se résoudre (pour les banques) à être plus prudentes dans la gestion de leurs risques

A. Au niveau de la supervision des banques et établissements financiers, la Banque d'Algérie a continué à renforcer ses équipes de contrôle sur place et de contrôle permanent (contrôle sur pièces). Pour parachever ce processus, la Banque d'Algérie a sollicité et obtenu du Fonds Monétaire International une assistance technique complémentaire chargée de la mise à jour des capacités de contrôle sur place, de contrôle permanent et de contrôle macro prudentiel, sous la forme d'un soutien par des experts.

La première mission d'assistance technique a porté sur la mise à jour de l'ensemble des procédures existantes et la préparation de nouvelles procédures, à l'exemple du contrôle sur place des risques opérationnels. En matière de contrôle permanent et de détection et prévention de faiblesses du secteur bancaire 'early warning' les experts ont aidé les équipes de supervision de la Banque d'Algérie à préparer des procédures plus détaillées pour le contrôle permanent, à renforcer la détection précoce des vulnérabilités des banques et établissements financiers et, enfin, à examiner, et éventuellement redéfinir, les bases de données comptables et prudentielles nécessaires pour le contrôle permanent.

B. Au niveau du contrôle macro prudentiel, les experts sont appelés à aider les équipes de superviseurs à développer la surveillance générale du système bancaire et à améliorer, par des techniques éprouvées, l'exercice de stress testing (revoir les hypothèses estimées plausibles, augmenter la fréquence de tests). Cette assistance est également programmée pour contribuer à la mise à jour des techniques de surveillance générale du système bancaire

sous l'angle de l'élaboration de tableaux de bord périodiques destinés à la Commission bancaire.

Pour améliorer la gestion des risques de crédit des banques, la Banque d'Algérie a entrepris d'accélérer la mise en place de la nouvelle centrale globale des risques de crédit aux entreprises et particuliers. Cette nouvelle centrale va intégrer tous les bénéficiaires de crédits bancaires au premier dinar. Cette centrale, comme la centrale actuelle, comprendra le compartiment des crédits distribués aux agents économiques non financiers (entreprises et ménages) ainsi que le compartiment des crédits distribués non remboursés à l'échéance « centrale négative »²². La nouvelle centrale sera conforme aux standards internationaux en la matière et, en plus de consultations « on line » par les déclarants de risque de crédits, elle permettra aux emprunteurs de vérifier l'exactitude des données portées à leur sujet. Par rapport à la centrale actuelle, elle sera donc une centrale exhaustive ; elle fournira ainsi des informations de crédit basées sur l'historique des emprunts et de leurs remboursements. La base de données de la centrale permettra aux banques et établissements financiers le partage d'informations en temps réel sur les risques de crédit, les garanties données, les impayés, En attendant la mise en place de la nouvelle centrale des risques, les données sur les crédits aux particuliers ont été reconstituées et transférées dans la centrale actuelle, de façon à pouvoir déverser l'historique des risques dans la nouvelle centrale dès sa mise en production.

C. Les travaux de mise en conformité des normes comptables aux standards internationaux, pour une application à partir de 1 janvier 2010 à toutes les entreprises, y compris les banques et établissements financiers, se sont poursuivis activement en 2009. Dans ce cadre, le Conseil de la monnaie et du crédit a promulgué courant 2009 des nouvelles réglementations portant plan comptable bancaire, établissement et publication des états financiers des banques et établissements financiers et règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers. Les banques et établissements financiers ont mis en œuvre les changements introduits par les réglementations

²² Rapport la banque d'Algérie 2013.

précitées nouvelle organisation comptable, technique de basculement dans le nouveau système, évaluation des actifs et passifs aux prix du marché et leur comptabilisation, établissement des états financiers publiables. L'application de ces nouvelles règles est un préalable pour la mise en place complète des normes internationales de solvabilité.

D. Pour favoriser la distribution de crédits aux petites et moyennes entreprises (PME), de nouvelles mesures ont été promulguées dans la loi de finances complémentaire pour 2009. Ainsi, la dotation du Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs a été portée à 40 milliards de dinars. Le niveau maximum de la garantie financière accordée par la Caisse de garantie des crédits d'investissement aux petites et moyennes entreprises en couverture des crédits contractés par ces dernières au titre de financement de leurs investissements est porté de 50 millions de dinars à 250 millions de dinars. Les garanties délivrées aux banques et établissements financiers par le Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, pour couvrir les crédits d'investissement accordés à celles-ci, sont assimilées à la garantie de l'Etat.

E. Une nouvelle réglementation en matière de développement d'instruments financiers complexes a été promulguée en 2009. Elle indique clairement que le développement par les banques de nouveaux instruments financiers spécifiques au profit de la clientèle est souhaitable mais que ces instruments doivent être soumis à l'avis de la banque centrale, afin de s'assurer que les risques induits par ces instruments sont correctement évalués et bien pris en charge.

F. Le Conseil de la monnaie et du crédit a promulgué, courant 2009, une nouvelle réglementation aux standards internationaux relative aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire, donnant par là même à la Banque d'Algérie un éventail plus large de possibilités pour intervenir rapidement en cas de difficultés rencontrées par les banques.

G. Au cours de l'année 2011, le Conseil de la monnaie et du crédit a promulgué un nouveau règlement portant la mise en jour des dispositions relatives au contrôle interne des banques et établissements financiers pour prendre en charge les catégories supplémentaires de risques à surveiller (risque de concentration, de liquidité, risque opérationnel,...). Ce règlement a aussi précisé le dispositif de contrôle de la conformité des opérations et les nouveaux systèmes

de mesure de risques à mettre en place. En matière d'encadrement de nouveaux risques, il s'agit du contrôle interne du risque de liquidité, objet d'un règlement promulgué par le Conseil en 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité. Ce règlement a fixé le dispositif que les banques et établissements financiers sont tenus de mettre en place, à l'effet de respecter un ratio de liquidité, de détenir un stock d'actifs liquides suffisant pour faire face à leurs exigibilités à court terme, d'identifier, de mesurer, de gérer et de contrôler le risque de liquidité.

La banque joue un rôle majeur dans l'activité économique. Le financement de l'économie et le bon fonctionnement du système de paiement sont des fonctions macroéconomiques indispensables à la bonne marche de l'économie. Historiquement, la banque tire la majeure partie de ces ressources de l'intermédiation bancaire. Ainsi dans un premier temps nous définirons le concept d'intermédiation bancaire, puis dans un second temps nous la place occupée par le fonctionnement de l'intermédiation dans les banques.



**CHAPITRE 2 ; INTERMEDIATION
BANCAIRE**

Section 01 : Approche théorique de l'intermédiation bancaire

Le cadre légal de l'activité bancaire, conforté par l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, a permis l'émergence progressive de la concurrence au sein du système bancaire à la faveur de l'installation en Algérie des banques et établissements financiers de réputation internationale.

Au plan réglementaire, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi leurs efforts de consolidation des conditions d'exercice de l'activité et de reporting bancaires.

Parallèlement, la Banque d'Algérie et la Commission bancaire ont activement œuvré pour le renforcement de la supervision bancaire la rendant de plus en plus rigoureuse et conforme aux normes et principes universels en la matière. Plus particulièrement, et suite à la promulgation de l'Ordonnance suscitée, la Banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affinés de surveillance, de veille et d'alerte.

1. 1. Définitions de l'intermédiation bancaire :

Passage d'une économie d'endettement caractérisée par une intermédiation de bilan dont les banques étaient les agents centraux à une économie de marché encadrée par une intermédiation dite de marché. On assiste depuis les années 1980 à ce qu'on appelle une financiarisation des marchés concomitante à la suppression de la finance indirecte.

L'intermédiation bancaire consiste à faire rencontrer les besoins de financement et les apports de ressources. L'intermédiation garantie aux déposants la sécurité du dépôt et à l'emprunteur la mise à disposition du prêt jusqu'au remboursement. La banque s'engage donc auprès de l'emprunteur et de l'apporteur de fonds. L'activité d'intermédiation bancaire entraîne le développement des activités additionnelles :

- La création monétaire : tout crédit augmente simultanément l'actif bancaire et un compte dépôt clientèle. Tout crédit augmente donc la masse monétaire.

- Le bon fonctionnement du système de paiements permet d'échanger en toute sécurité les capitaux entre banque

L'intermédiation bancaire est l'activité principale de la banque. En matière de financement nous constatons une double particularité.

La banque se substitue au client apporteur de ressources en cas de non remboursement. Elle évite à ce dernier de chercher lui-même le meilleur emprunteur possible. On parle alors d'asymétrie d'information entre le déposant et l'emprunteur. La banque a pour fonction de palier à cette asymétrie. Le même raisonnement vaut pour l'emprunteur

D'autre part, en matière d'échéances : la banque se substitue au client apporteur de ressources. Elle évite à ce dernier de chercher lui-même.

1.2. Intermédiation bancaire et opérations :

Selon Hicks²³ L'intermédiation est la situation dans laquelle la banque collecte des ressources auprès de ceux qui ont des excédents c'est-à-dire ceux qui ont des capacités de financement et ceux qui effectuent des prêts au profit de ceux qui ont des déficits, soit des besoins de financement. On parle d'intermédiation dans la mesure où la créance détenue par les agents à excédent (sur compte bancaire ou livrets) est différente de la dette des agents à déficit (par crédit bancaire). Dans la plupart des cas, les banques accordent des crédits aux entreprises et aux ménages en collectant des ressources sous forme de dépôts sur des comptes chèques et comptes d'épargne. En somme, les banques sont - ou du moins étaient - un rouage essentiel dans les économies dites d'endettement dans la mesure où elles permettent la circulation de la monnaie par le biais de l'intermédiation entre les agents emprunteurs et les agents prêteurs.

Revenons sur le contenu concret de l'intermédiation traditionnelle bancaire. Elle concerne essentiellement quatre opérations :

La distribution des crédits

b) la collecte des dépôts

c) les opérations interbancaires

d) la gestion des moyens de paiements.

Ces fonctions sont d'ailleurs clairement énoncées dans la loi bancaire

1.3. Intermédiation bancaire et bilan :

L'intermédiation bancaire traditionnelle peut aussi se qualifier d'intermédiation de bilan dans la mesure où la banque, étant qu'intermédiaire financier, fait l'intermédiaire entre les deux parties de son bilan, à savoir l'actif et le passif. Ces derniers sont donc en connexion. L'intermédiation traditionnelle consiste à transformer des actifs²⁴. Il s'agit là d'intermédiation de transformation. Cette dernière consiste en ce que l'institution bancaire utilise des fonds déposés par les épargnants et qui sont rémunérés par un taux d'intérêt pur accorder des crédits aux agents à besoin de financement. La rémunération de la banque réside dans la différence entre les intérêts perçus sur les crédits octroyés et ceux versés sur les dépôts. L'épargne placée souvent à court terme est transformée pour octroyer des prêts à long terme. Néanmoins, l'intermédiation bancaire traditionnelle s'apparente davantage à la seule création monétaire. Les banques disposent en effet du pouvoir de créer de la monnaie scripturale : elles peuvent donc accorder un crédit sans pour autant disposer d'une épargne préalable d'un montant équivalent. Cette création monétaire se traduit par une augmentation du passif de la banque (le dépôt à vue dont dispose désormais le client) et de son actif (la banque détient une créance sur son client).

Bilan de la Banque

²³ Hicks. *La crise de l'économie keynésienne*, Fayard, 1988

²⁴ C. Ottav. *Money in a Theory of Finance*, Brookings Institute, 1960, Economica, Paris, 1973

ACTIF	PASSIF
Créance	Monnaie scripturale émise

Bilan du client

ACTIF	PASSIF
Monnaie sur le compte courant	Dettes envers la banque

Sur le marché des capitaux, appelé marché des capitaux, les agents prêteurs et les agents emprunteurs sont mis en relation par deux types de circuit de financement : la finance directe ou la finance indirecte ou « intermédiée ». La banque fait donc office d'intermédiaire financier et s'intercale donc entre les emprunteurs et les prêteurs ultimes. Les agents à besoin de financement n'ont généralement pas les mêmes préférences que les agents à capacité de financement. Ainsi un épargnant recherche généralement des placements liquides et peu risqués tandis qu'une entreprise emprunteuse peut avoir besoin d'un financement à long terme et risqué. Le rôle des intermédiaires financiers est donc de rendre compatibles les demandes des agents prêteurs et emprunteurs.

Dans l'analyse traditionnelle du rôle de l'intermédiaire financier, définie entre autre par les banques font partie des intermédiaires financiers dont l'originalité découle du fait que la dette indirecte qu'elles émettent prend la forme de monnaie qui est l'actif le plus liquide. La caractéristique de cette forme d'intermédiation est d'être fondée sur une connexion de l'actif et du passif du bilan de l'intermédiaire.

1.4. Vertus de l'intermédiation bancaire :

L'intermédiation bancaire traditionnelle présente de nombreuses vertus que l'on peut regrouper sous deux catégories principales à savoir la transformation des échéances, des taux et des risques et l'assurance de liquidités.

1) **Une triple transformation** : Comme le rôle des intermédiaires est de rendre compatible les demandes des agents prêteurs et emprunteurs, la banque assure une triple transformation avantageuse pour l'agent économique.

- **La transformation des échéances**

La possibilité de transformer des ressources placées généralement à court terme en les prêtant à long terme. En l'absence d'intermédiaire financier, un agent qui souhaite placer à un an n'accepterait pas de prêter à un autre agent voulant emprunter sur dix ans. L'intermédiaire, estimant que les épargnants ne vont pas tous retirer leurs fonds en même temps, opère cette transformation des échéances. Dès lors il est possible d'effectuer des financements à long terme sur ressources liquides.

- La transformation des taux et des montants, par exemple prêts à taux variable financés sur des ressources à taux fixe
- La transformation ou mutualisation des risques de crédits à l'équipement aux entreprises sur ressources immédiatement exigibles et sans risques tant pour

l'intermédiaire que pour l'agent économique. On peut inclure dans cette catégorie la réduction des coûts de prospection pour trouver des fonds.

- ***L'assurance de liquidités***

Dans un monde où l'avenir est incertain et notamment ces dernières années où le danger préexistant- s'est fait mieux connaître, les agents économiques ont besoin de détenir des actifs liquides ayant deux propriétés essentielles : leur valeur doit être stable et incontestée et doivent être immédiatement disponibles pour être échangés contre des biens, des services et des titres. La monnaie est le seul actif à posséder ces deux propriétés. Les banques, en créant de la monnaie, fournissent une « assurance de liquidité », nécessaire au bon fonctionnement de toute économie de marché décentralisée caractérisée par l'incertitude.

On voit bien la transformation qui s'est opérée depuis des années l'intermédiation de marché se substituant à l'intermédiation bancaire de bilan.

Section2 : les fondements des crédits bancaires

2-1 la notion du crédit

Le crédit bancaire est un acte de confiance comportant l'échange de deux prestations dissociés dans le temps biens ou moyens de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursement, « faire crédit c'est faire confiance »

2-1-1 Définition du crédit

Il existe plusieurs définitions de crédit dont nous pouvons citer les suivantes :

Le crédit au sens de l'article 32 de la loi bancaire du 19 Avril 1989 est défini comme suite :

« Toute acte par lequel un établissement habilité a cet effet met ou permet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne moral ou physique, ou contracter pour le compte de celle-ci un engagement par signature ».

De sont coté l'encyclopédie Encarta la définit de la manière suivante :

« Le crédit est un terme utilisé pour désigner les transactions en nature ou en espèces effectuées en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délais généralement convenu par avance. Le cédant devient alors créancier et le cessionnaire débiteur. Crédit et dettes sont donc des termes qui décrivent une même opération considérée de deux points de vue opposés ».

« Le crédit et son opposé, l'endettement, sont des opérations par lesquelles on acquiert la maîtrise immédiate de ressources en échange d'une promesse de remboursement au future ».

L'article 112 de la loi 90.10 définit le crédit comme étant : « toute acte, à titre onéreux par lequel un établissement habilité a cette effet, met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne où prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie ».

A la lecture de ses définitions, force de constater que le domaine des opérations de crédit est aussi vaste que la diversité des besoins de financement de la clientèle.

2-1-3 L'objectif du crédit

L'objectif du crédit est le financement des investissements des entreprises et des particuliers. Le seul objectif du banquier accordeur du crédit est d'avoir des gains, mais à condition de pouvoir couvrir ses frais et s'assurer un bénéfice. On ne peut pas manquer de signaler qu'il y a un risque couru par le banquier ,donc il sera obligé de le prévoir et le limiter.

2-1-4 Typologie du crédit

Il est rare qu'une entreprise réussisse à équilibrer ses encaissements et ses

décaissement, car la trésorerie fluctue quotidiennement et enregistre des besoins et des excédents .Donc pour faire face à cette situation, l'entreprise sollicite de sa banque une ligne de crédit qui peuvent prendre les différents formes :

2-2 Le financement de l'exploitation

Pour faire face à la concurrence, les entreprises se doivent d'accorder des délais de paiement à leur client ; elles doivent parfois subir des retards dans les règlements ou assurer leurs approvisionnements en matière première.

D'une façon générale, une entreprise peut avoir à faire face à des difficultés de trésorerie soit en raison de la longueur du processus de fabrication, soit en raison de la lenteur des règlements de ventes.

Pour résoudre ces besoins de trésorerie .L'entreprise va se retourner vers son banquier qui pourra lui proposer des crédits à court terme .ces crédits sont consentis aux entreprises pour remédier à des insuffisances temporaires des capitaux. Leur durée est inférieure à deux ans et correspond à la nature du besoin à financer : financement approvisionnements, du stockage, de la fabrication ou de la commercialisation.

Le remboursement des différents crédits est assuré par la vente de la production de l'entreprise, donc par son fonctionnement courant.

On distingue les formes de crédits suivants :

2-2-4 Le crédit par caisse

On appelle crédits par caisse les crédits accordés par le banquier autorisant un client à rendre son compte débiteur. On distingue la facilité de caisse, le découvert, le crédit de compagnie et le crédit relais.

2-2-5 La facilité de caisse

La facilité de caisse est accordée à l'entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à un gêne momentané de trésorerie .Cette autorisation est accordée pour une période donnée, jusqu'à une date limite à partir de laquelle l'autorisation tombe et nécessite une nouvelle étude (en général le banquier revoit ses autorisations à la lecture des résultats de l'entreprise grâce aux documents comptables que les dirigeants lui auront remis).

Bien qu'ayant généralement une validité annuelle, elle ne doit être en principe utilisée que pour une période très limitée (échéance de fin de mois, par exemple).Elle répond au besoin de financement dus au décalage des entrées et sorties de fonds ,et son remboursement est assuré chaque mois par les rentrées décalées. Elle est le financement par excellence de la partie fluctuante des besoins de fonds de roulement .Son montant dépasse rarement un mois de chiffre d'affaires.

2-2-6 Le découvert

Accordé pour une période plus longue (de quelques semaines à quelques mois), le découvert peut être autorisé dans le cas où l'entreprise est en attente d'une rentrée de fonds et qu'elle souhaite disposer à l'avance des fonds attendus (par exemple

règlement d'un important marché).²⁵

Toutefois, dans la pratique, le découvert est souvent accordé pour assurer à l'entreprise un fonds de trésorerie lorsque les associés ne veulent pas ou ne peuvent pas apporter des fonds supplémentaires à l'entreprise. Dans ce dernier cas, la banque n'apportera la plupart du temps son concours que si elle est assurée de la caution des associés, ces derniers pouvant être appelés à rembourser la banque en cas de défaillance de l'entreprise.

Le découvert résulte d'une convention entre le banquier et l'entreprise, qui ne fait pas toujours l'objet d'un écrit. Il est souvent accordé sans précision de durée.

N'étant pas obligatoirement fondé sur un écrit, le découvert peut être dangereux pour l'entreprise, surtout s'il devient trop important ou si l'entreprise commence à avoir de sérieuses difficultés. C'est dans le cas où le besoin deviendrait de plus en plus crucial dans l'entreprise que la banque aura tendance à se retirer en réduisant ou en supprimant son découvert.

Une entreprise a toutefois toujours la possibilité de solliciter « découvert confirmé » moyennant l'application d'une commission de confirmation (en général, 1% du montant autorisé). La confirmation est généralement faite par simple lettre du banquier qui précise le montant, la durée et les conditions particulières.

2-2-7 Le crédit de campagne

Pour différents raisons, une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir ce que l'on appelle une activité saisonnière. C'est ainsi qu'elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur une période très courte (ex : distillerie), ou bien quelle ne peut pas acheter que sur une très courte période (ex : conserverie) pour vendre toute l'année.

Elle peut avoir exceptionnellement une charge importante de trésorerie à assurer (lancement d'une campagne de publicité par exemple)

Dans tous les cas l'entreprise ne pourra pas et ne devra pas (les fonds disponibles seraient inutilisés à certaines périodes) assurer ce décalage avec ses seuls capitaux.

Le crédit accordé par la banque le sera sur la base du besoin le plus élevé en montant et le remboursement se fera au fur et à mesure des ventes.

Compte tenu de la durée de l'opération, le plus souvent le crédit de campagne est accordé pour des montants qui varient de moins en moins en fonction des besoins.²⁶

2-2-8 Le crédit relais

Le crédit relais ou de soudure est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis.

Cette rentrée peut provenir par exemple d'une augmentation de capital ou encore d'une cession d'actifs.

2-3 Les crédits d'exploitation spécifiques

²⁵ LUC BERNET-ROLLANDE, « Principes de technique bancaire », 23^{ème} Edition DUNOD, Paris, 2004, page 107.

²⁶ LUC BERNET-ROLLANDE, « principes de technique bancaire », 20^{ème} Edition DUNOD, Paris, 1999, Page 205.

2-3-1 Avance sur marchandises

L'entreprise qui détient des marchandises en stock peut demander à son banquier une avance sur ces marchandises. Cette avance sera la plus par du temps garantie par les marchandises qui seront donc affectées en gage soit dans les locaux de l'entreprise ou ce qui est plus dans les locaux appartenant à un tiers (magasin général par exemple).

2-3-1 Avances sur factures

Dans le cas de contrats de travaux, de fourniture ou de prestations de services non nantissables, la banque peut de façon exceptionnelle accorder des avances sur factures virer irrévocablement les sommes dues au compte du client ouvert auprès de la banque.

Le montant du crédit doit être limité à 50% maximum de celui des factures.

2-3-2 Avances sur titres

Ses avances sont garanties par des titres de négociation facile, notamment les Bons de caisse, l'existence nantissement atténue le risque de la banque qui peut à la suite d'une procédure facile faire réaliser à son profit les titres nantis et assurer ainsi le remboursement de son crédit.

Les avances sur titres doivent être limitées à 80% maximum du montant des titres remis en garantie.

L'avance sur titres est utilisée dans la même forme que l'avance sur marchandises ou l'avance sur marché, c'est-à-dire qu'elle donne lieu à la souscription par le bénéficiaire d'un billet à ordre devant faire l'objet d'une opération d'escompte.

2-3-4 L'escompte commercial

L'escompte de papier commercial est une variété de crédit couramment utilisé par les banques. L'escompte est une opération qui consiste pour un banquier à acheter à un client un effet de commerce.

2-4 Les crédits par signature

Si le plus souvent la banque aide l'entreprise en mettant à sa disposition des fonds sous forme de crédits de trésorerie. Elle peut aussi lui apporter son concours sous forme d'engagements que l'on appelle des crédits par signatures.

La banque prête alors simplement sa signature sans supporter sans supporter de charge de trésorerie. L'étude faite par la banque doit être aussi minutieuse que pour n'importe quel autre concours bancaire, car cet engagement peut entraîner des décaissements importants. Dans cette forme de crédit, le banquier s'engage par lettre, auprès des tiers, à satisfaire aux obligations contractées envers eux par certains de ses clients, au cas où ces derniers n'y satisferaient pas eux-mêmes.

Ces crédits peuvent soit différer certains décaissements, les éviter ou encore accélérer certaines rentrées de fonds. Ils sont le plus souvent accordés sous forme de cautions. Le banquier peut aussi s'engager en acceptant des effets de commerce : on parle dans ce cas de crédits par acceptation.

2-4-1 cautions

Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même.

Le cautionnement étant un contrat unilatéral, la banque appelée «caution» ne l'accorde à son client que s'il le justifie par l'existence d'une obligation principale.

Il existe plusieurs types de cautions bancaires qu'on peut résumer comme suite :

- ***Les cautions fiscales et douanières***

A condition de fournir une caution bancaire, une entreprise peut être dispensée de payer des droits de douane ou la TVA sur des produits importés devant être réexportés (admissions temporaires)²⁷.

- **Les cautions d'adjudication et de bonne fin**

Si une entreprise veut participer à des chantiers de travaux commandés par l'état ou collectivités locales (régions, départements communes), elle devra apporter des garanties dont la plus importante est la caution d'adjudication et de bonne fin.

Cette caution signifie que d'une part (adjudication) le banquier garantit le sérieux de l'entreprise adjudicataire, et d'autre part (bonne fin) qu'elle est à même de mener dans de bonnes conditions le chantier à sa fin. Elle évite enfin à l'entreprise de déposer des fonds en garantie lorsqu'elle se portera candidate à l'adjudication.

- **Caution de retenu de garantie**

Dans le cadre de marchés publics ou privés, nationaux ou étrangers .Le maître de l'ouvrage peut différer le paiement intégral des sommes dues dans l'attente de la réception définitive.

- **Dans le cadre d'obligation diverses**

Caution ne faveur d'autres confrères : sociétés de crédit-bail, institutions financières spécialisées.

Dans le cadre d'émission de titres par des émetteurs ou privés : garantie de bonne fin.

- **cautions sur marchés publics**

Ces cautions que nous avons vues plus haut sont délivrées notamment pour éviter les décaissements pour soumissionner (c'est à-dire proposer ses services), ou les retards

²⁷ LUC BERNET-ROLLANDE, «Principes de technique bancaire », 23ème Edition DUNOD, paris, 2004, Page 272.

d'encaissements dus à la procédure de la retenue de garantie (la retenue de garantie est un montant non réglé par le client avant réception définitive des travaux : elle est en général de 5% du marché).

2-6-2 Les crédits par acceptation ou aval

Pour faciliter à son client soit la livraison de marchandise soit l'octroi de crédit par un confrère, le banquier peut accepter (ou avaliser) un effet de commerce tiré par son client en s'engageant de ce fait payer à l'échéance . A cette date, le client assurera à son banquier la couverture de l'effet par la somme prévue, ce dernier n'ayant pas le principe de décaissement à effectuer.

- **Le crédit par acceptation : facilité pour la constitution des stocks**

Pour permettre à son client de s'approvisionner en bénéficiant de la confiance de ses fournisseurs, le banquier pourra accepter(ou avaliser) un effet tiré par le vendeur, que se dernier soit situé à l'étranger ou réside en France.

- **Le crédit par acceptation : facilité pour l'octroi d'un crédit**

Le banquier qui souhaite épauler une entreprise dans la gestion de sa trésorerie peut se trouver gêné à lui-même quant à ses disponibilités (contraintes de l'encadrement du crédit par exemple).

L'entreprise peut trouver un autre banquier qui acceptera le décaissement des fons à condition d'être couvert en risque par son confrère.

Le crédit est ainsi réparti en risque et en trésorerie entre les deux banquiers.

2-7 Le crédit documentaire

Le crédit documentaire est l'engagement pris par la banque de l'importateur de garantir a l'exportateur le paiement des marchandises (ou l'acceptation d'une traite) contre la remise des documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat.

Le crédit documentaire est donc un crédit par signature²⁸.

- **Mécanisme**

Lorsque le vendeur et l'acheteur signent le contrat, le vendeur demande à être assuré du paiement au moyen d'un crédit documentaire. L'acheteur va trouver son banquier et lui demande de s'engager à payer le prix des marchandises à présentation des documents prévus au contrat. Si le banquier consent le crédit, il en

²⁸ LUC BERNET-ROLLANDE, « Principes de technique bancaire », 23 Edition DUNOD, Paris, 2004 ? Page 269.

informe le vendeur.

- **Formes**

Le crédit documentaire peut être révocable ou non-révocable, notifié ou confirmé.

2-5-1 Crédit révocable ou irrévocable

- **Révocable**

Le banquier peut revenir sur son engagement avant expédition des marchandises.

L'exportateur conserve un risque tant qu'il n'a pas expédié ses marchandises.

En pratique, le crédit révocable est rarement utilisé sauf entre société apparentées car c'est un instrument rapide de rapatriement de fonds.

- **Irrévocable**

Le banquier ne peut revenir sur son engagement, quelque soit l'évolution de la situation de son client, à moins d'un accord de toutes les parties concernées.

L'exportateur est assuré d'être payé par le banquier de l'importateur sauf à une pas respecter ses engagements.

2-7-2 Crédit notifié ou confirmé

- **Notifié**

Le banquier de l'importateur est seul engagé. L'exportateur est alors couvert contre le risque commercial, mais il n'est pas protégé en cas de risque politique, catastrophe ou de non-transfert.

- **Confirmé**

L'engagement du banquier de l'importateur est conforté par un banquier correspondant dans le pays de l'exportateur .L'exportateur qui respecte entièrement ses engagements est totalement assuré d'être payé.

- **Réalisation**

Le paiement peu être effectué de trois manière :

-paiement comptant par le banquier correspondant ou par le banquier donneur d'ordre

-acceptation d'un effet par le banquier correspondant ou par le banquier donneur d'ordre

-paiement différé sans support cambiaire.

Dans le cas d'un crédit notifié, l'exportateur remet les documents à son banquier ; celui-ci les transmet au banquier de l'importateur qui procédera au règlement, dans la mesure où les documents présentés seront conformes à ceux qui étaient prévus et où l'expédition aura été faite dans les délais contractuels.

Si le crédit est confirmé, l'exportateur présente les documents à la banque confirmatrice du crédit qui procède au paiement, puis se fait rembourser par la banque de l'importateur.

2-6 Le financement de l'investissement

Pour produire, les entreprises ont besoin de matière première, de main-d'œuvre mais aussi de divers équipements : terrains, construction, matériel de fabrication, etc. L'ensemble de ses équipements est appelé l'outil de production.

Que se soit pour la création ou pour les nécessités de développement, toute entreprise se doit d'investir. C'est à-dire d'acquérir de nouveaux moyens de production. Une fois mise en place, ils permettront à l'entreprise de produire plus ou dans de meilleures conditions, ce qui va lui permettre de dégager des profits supplémentaires. Ce sont ces profits qui permettront à l'emprunteur de rembourser sa dette.

Le financement de ces investissements se fait en effet, le plus souvent en ayant recours aux crédits bancaires, conjointement bien sûr à l'autofinancement, à l'appel au marché financier, ainsi que, dans certains cas aux aides publiques.

Ces crédits bancaires, appelés crédits d'équipement, financent des biens et des matériels qui par leur fonctionnement vont générer les fonds nécessaires à leur remboursement : c'est là leur première caractéristique ; leur second tien à leur durée qui, à quelques exceptions près, est plus longue que celle d'un crédit de trésorerie en raison même de leur but et des biens financés.

Cette durée comporte aussi des risques différents .Nous savons que les prévisions en matière économique sont d'autant plus délicates que le terme est plus éloigné. Pour cette raison, avant d'accorder son concours, le banquier étudiera le bien fondé du besoin tant sur le plan de l'entreprise que sur celui de son secteur économique d'activité. Il prévoira les incidences d'un tel crédit et pour cela, établira des études prévisionnelles.

Que le banquier finance à l'aide de ses ressources le crédit consenti ou qu'il se contente de constituer un dossier qu'il transmettra à l'organisme spécialisé choisi, il apportera aide et conseils à son client dans la recherche de la solution la mieux adaptée à sa situation.²⁹

²⁹ JOËL BESSIS, « Gestion des risques actif-passif des banques, Edition DALLOZ, Paris 1995.

2-6-1 Les types du crédit d'investissement

Les crédits peuvent être accordés à moyen terme ou à long terme

- **Les crédits à moyen terme**

D'une durée de 2 à 7 ans, ils sont accordés soit par une banque seule, soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé (Banque de Développement des PME par exemple).

Il doit exister une liaison entre la durée du financement et la durée de vie du bien financé. Il faut éviter, dans tous les cas, que la durée du financement soit plus longue que la durée d'utilisation du bien que le crédit à moyen terme finance. Celui-ci s'applique donc à des investissements de durée moyenne tels que véhicules et machines et, de façon plus générale, à la plupart des biens d'équipements et moyens de production de l'entreprise.

La durée du prêt doit en outre tenir compte des possibilités financières de l'entreprise ; celle-ci en effet, pendant cette période, doit pouvoir non seulement assurer le remboursement du crédit, mais encore dégager un autofinancement suffisant pour reconstituer le bien qu'il s'use (c'est l'amortissement).

Parmi les crédits à moyen terme, le banquier distingue ceux qui sont réescomptables de ceux qui ne le sont pas ; si dans les deux cas, la banque prend le risque de l'opération, elle a la possibilité dans le premier cas mobiliser sa créance. Toutefois, depuis juillet 1989, les crédits à moyen terme ou long terme ne sont plus réescomptables.

Dans tous les cas, un financement par un crédit à moyen terme ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement. Il est logique que l'entreprise qui désire s'équiper fasse un effort d'autofinancement.

Le pourcentage du programme d'investissement financé par un crédit à moyen terme est compris en général entre 60% et 80% du montant HT de l'investissement.

L'octroi d'un crédit à moyen terme fait, de la part du banquier, l'objet d'une étude poussée car le risque provient de la durée et de l'importance du prêt. Il faut étudier les incidences sur le marché de la mise en place de cet équipement et prévoir la situation financière de l'entreprise, compte tenu de son nouvel outil de production et de financement qui mettra en parallèle l'ensemble des charges et ressources de l'emprunteur, afin de dégager les possibilités futures de l'entreprise à faire face à ses dettes et de là assurer un bon dédouanement de l'opération de crédit.

L'analyse d'une demande de crédit à moyen terme repose principalement sur l'étude des éléments suivants :

-situation économique

-situation financière de l'entreprise avant l'opération, pendant et après l'opération

-garanties offerts (personnelles ou/et réelles choisis en fonction des biens financé et de la situation de l'emprunteur.

- **Les crédits à long terme**

D'une durée de 7 à 20 ans, ils sont distribués par les institutions financières spécialisées.

Pour ce type de financement, les banques ne jouent, la plupart de temps, qu'un rôle de relais avec toutefois, dans certains cas, une participation en risque avec l'établissement prêteur.

Les institutions financières spécialisées assurent le financement de ces crédits sur ressources provenant principalement d'emprunts obligataires

- **Le crédit-bail (leasing)**

Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat

Ce n'est pas une simple location car le locataire dispose d'une faculté de rachat.

Ce n'est pas une location-vente car le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain délai.

- **Mécanisme**

L'entreprise choisit son équipement.

Le fournisseur est réglé par la société de crédit-bail.

La durée du contrat doit correspondre à la vie économique du bien loué.

A la fin du contrat, le locataire peut acquérir le bien loué, le restituer ou dans certains cas renouveler le contrat sur de nouvelles bases.

- **Les formes principales de crédit-bail**

Crédit-bail mobilier : Il porte sur des biens d'équipement qui doivent être utilisés pour les besoins de l'entreprise ou à titre mixte et participer à la productivité de l'entreprise ; il ne peut s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels

informatiques³⁰.

Il est distribué par des sociétés spécialisées filiales de banques.

Les concours de ces établissements sont fonction de leur fonds propres.

Crédit-bail immobilier : Il concerne des biens immobiliers professionnels déjà construits ou à construire.

Il est distribué par des sociétés spécialisées ou des banques pouvant adopter le statut de sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie(SICOMI).

- **Opérations particulières de crédit-bail**

Le lease-back : C'est ne technique de crédit par laquelle l'emprunteur transfère la propriété d'un bien qu'il rachètera progressivement suivant une formule de location assortie d'une promesse de vente.

Le lease-back permet donc à une entreprise de trouver des capitaux en cédant se immobilisations. Cette opération ne peut avoir lieu en matière de fonds de commerce ou d'établissement artisanal.

Le crédit-bail adossé : Appelé aussi crédit-bail fournisseur, c'est une opération par laquelle une entreprise vend le matériel qu'elle fabrique à une société de crédit-bail qui sont souvent identiques à celles du contrat de crédit-bail.

L'entreprise productrice, devenue locataire de ses propres productions, sous-loue le matériel à ses clients utilisateurs dans des conditions qui sont souvent identiques à celle du contrat de crédit-bail dont elle est bénéficiaire.

Avantages et inconvénients du crédit-bail :

Le crédit-bail est d'une grande souplesse d'utilisation.

Il n'exige aucun autofinancement

L'utilisateur étant locataire du bien financé n'a pas à fournir de garantie réelle.

Il n'y a pas d'immobilisation au bilan puisqu'il s'agit de location.

Les loyers sont passés en frais généraux à condition que la durée de location corresponde à la vie économique du bien loué.

Il s'agit d'une technique de financement d'un coût élevé, surtout pour les petits investissements.

Ce type de financement est réservé aux biens standards.

³⁰ LUC BERNET-ROLLANDE, Edem, page 259.

Les biens financés ne peuvent être donnés en garantie.

Le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible, doit l'amortir à l'issue du contrat.

SECTION 03 : LES MOYENS DE PAIEMENT

Toutes les formes de l'activité commerciale sont concernées par les questions de paiement, l'expression système de paiement peut désigner à la fois un ensemble d'instrument de procédure bancaire et de système interbancaire de transfert de fonds, destiné à assurer la circulation de la monnaie, les banques et les établissements de paiement mettent à la disposition des titulaires. Les principaux sont le chèque, la carte, le virement et le prélèvement. D'autres moyens de paiement existent et répondent à certaines situations ou à des besoins spécifiques, comme le porte-monnaie électronique, paiement sans contact, paiement en ligne, sont développés grâce aux nouvelles technologies.

3.1. Les mécanismes des monnaies classiques :

Le terme « monnaie » désigne toute forme certifiant à l'acquéreur la valeur d'un bien mesurée dans un système repéré accepté par tous les partenaires d'un échange. La monnaie se manifeste donc par son pouvoir d'achat, car elle permet d'acheter des biens et des services. Ainsi la monnaie possède trois fonctions³¹ :

1-une fonction de mesure des valeurs : la monnaie fournit une unité de compte pour comparer entre elles les valeurs relatives des différents biens et services. Ces valeurs sont subjectives et sujettes, entre autres, aux variations du cours de la monnaie.

2-une fonction d'échange : la monnaie remplace le troc et joue le rôle d'intermédiaire pour les échanges. L'intervention du législateur est fondamentale car c'est lui qui peut obliger les créanciers à accepter la monnaie en paiement.

3-une fonction d'épargne et de réserve de pouvoir d'achat : la monnaie constitue un moyen de différer l'utilisation du produit de la vente des biens ou de services. La fonction de thésaurisation ne se maintient que si le niveau général des prix demeure stable ou progresse très peu.

Les formes primitives de la monnaie correspondaient aux échanges et au stockage d'objets de valeur. Selon la conception matérialiste, une monnaie se définit par le poids de métal précieux qu'elle contient. Aujourd'hui, la valeur de la monnaie correspond à une conception nominaliste affranchie du support matérialiste³².

L'unité monétaire est un signe monétaire doté d'un réel pouvoir libérateur qu'un agent économique accepte de recevoir en paiement dans un espace géographique précis. Ce pouvoir libérateur de la monnaie repose sur une notion juridique (une décision de la puissance publique) doublée d'un phénomène social (acceptation par la collectivité). Ce signe monétaire doit donc satisfaire des conditions précises :

- il doit être divisible afin de couvrir les petits, moyens et grands montants.

³¹

³²

- il doit être convertible en d'autres moyens de paiement.
- il doit être reconnu dans un espace ouvert .En effet, une monnaie n'existe qu'à travers celui qui l'émet et la confiance dont il dispose auprès des agents économiques.
- il doit être protégé par le pouvoir coercitif d'un Etat.

Par conséquent, le seul signe monétaire doté d'un réel pouvoir libérateur est l'ensemble des billets exclusivement émis par la Banque centrale (monnaie de la Banque centrale) et des monnaies métalliques d'appoint battues par l'institut d'émission. Cet ensemble constitue la monnaie fiduciaire et possède un cours légal, total et immédiat dans un territoire donné, souvent national, l'euro faisant exception. Si le pouvoir nominal correspond à la valeur faciale inscrite sur chaque pièce ou billet, la valeur réelle est fondée sur la confiance en l'émetteur. On note cependant que le paiement en espèces peut être limité par la loi.

La création d'une monnaie est l'opération qui consiste pour une banque ,ou plus généralement pour un établissement de crédit ,à mettre à la disposition d'un agent non financier une certaine quantité de moyens de paiement utilisables moyennant le paiement d'un intérêt proportionné aux risques et à la durée des opérations .Cette monnaie ,dite monnaie scripturale ,est un signe monétaire lié à la confiance dont dispose l'émetteur dans la sphère économique .Par exemple ,lorsque la Banque A crée de la monnaie scripturale ,le pouvoir libérateur de cette monnaie repose sur la confiance en cette banque A et sur le système de garantie autour de l'usage de cette monnaie ,sous le contrôle des institutions politiques(par exemple ,la Banque centrale).

Un commerçant est libre de refuser le paiement en monnaie scripturale mais non les paiements en monnaie fiduciaire .Notons que les flux de la monnaie scripturale sont tractables, ce qui n'est pas le cas pour les flux de la monnaie fiduciaire.

Le support matériel de la monnaie classique (non dématérialisée) doit avoir les propriétés suivantes pour assurer une utilité pratique.

- il doit être facilement reconnaissable.
- il doit être difficile à contrefaire.
- il doit correspondre à une valeur relativement stable d'une transaction à une autre .
- il doit être durable.
- il doit être facile à véhiculer et à utiliser.
- son cout de production et d'utilisation doit être négligeable par rapport aux valeurs véhiculées par les transactions.

Le pouvoir de la monnaie peut être transféré d'un agent économique à un autre à l'aide d'un moyen de paiement ou instrument de paiement.

3.2. Instruments de paiements :

L'instrument de paiement facilite l'échange de biens et de services en répondant à des besoins précis. Chaque instrument a donc son histoire sociale et technologique qui oriente son exploitation dans des domaines particuliers. De nos jours, les banques fournissent une gamme de moyens adaptés à l'automatisation du traitement des transactions et à la dématérialisation progressive des supports monétaires. Les moyens utilisés varient d'un pays à l'autre. En générale on recense les moyens suivant :

- Les espèces (pièces métalliques et billets)
- Les chèques
- Les virements
- Les avis de prélèvement de paiement
- Titre interbancaires de paiement (TIP)
- Les effets de commerce
- Les cartes de paiement (de débit et ou de crédit)

Les nouveaux moyens de paiement se basent sur les cartes de puce ou à microprocesseur, les porte-monnaie électroniques ou virtuels. La valeur étant stockée sous formes électroniques, on a affaire à une monnaie dématérialisée.

3.2. 1. Les espèces (pièces métalliques et billets):

Les espèces constituent la monnaie fiduciaire émise par la Banque centrale et le trésor public de chaque pays sous forme de billets et de numéraires (pièces métalliques). Ce moyen de paiement est gratuit pour les particuliers mais les banques supportent les coûts de gestion des versements, des retraits des guichets ou sur automate ainsi que celui de l'immobilisation de la trésorerie. Pour le commerce de détail, Les banques facturent souvent leurs services si elles traitent d'importantes quantités de billets ou de pièces : comptage, groupement en liasse de billets ou rouleaux de pièces.

Les pièces constituent le moyen de paiement individuel privilégié dans tout commerce de proximité. La tendance actuelle dans les pays occidentaux est d'utiliser les espèces pour les valeurs relativement faibles alors les montants moyens et forts sont de plus en plus réglés par l'intermédiaire de moyens scripturaux.³³

33

3.2.2. Les chèques :

Les formules de chèques, délivrées gratuitement par toutes les banques (mis à part les éventuels frais d'envoi par la poste) permettent au titulaire d'un compte en banque d'une part d'effectuer des paiements sans manipulation d'espèces, d'autre part des retraits d'espèces.

Le chèque est un écrit par lequel une personne dénommée le tireur donne l'ordre à une autre personne dénommée le tiré de payer une certaine somme au titulaire ou à tiers, appelé le bénéficiaire à concurrence des fonds déposés chez le tiré.

Le chèque fait donc intervenir 3 personnes :

- **Le tireur** : c'est lui établit et signe le chèque, il doit être capable.
- **Le tiré** : c'est lui qui détient les fonds et paye, ce peut être une banque, une société de bourse, un trésorier payeur général, caissier général de la caisse des dépôts et consignations, une caisse de crédit municipale, une caisse de crédit agricole, etc.
- **Le bénéficiaire** : c'est lui qui reçoit le paiement. Le chèque peut être stipulé payable à une personne dénommée, ou au porteur (si le chèque est non barré). Il peut également être émis en blanc, en ce cas il vaut comme chèque au porteur.

Le chèque peut être émis au profit du tireur lui-même.

A. Délivrance de chéquiers : Après avoir vérifié l'identité et domicile du client demandant l'ouverture d'un compte, le banquier ne peut délivrer de carnet de chèque à un nouveau client qu'après consultation du fichier central de la banque de France pour savoir si l'intéressé n'est pas sous le coup d'une interdiction d'émission de chèque prononcée par une banque ou les autorités judiciaires. Dans tous les cas, le banquier peut refuser de délivrer au titulaire d'un compte des formules de chèques autres que celles lui permettant de faire des retraits au guichet.

B. Aspects formels : Le chèque doit comprendre un certain nombre des mentions :

- **Obligatoires** : le mot chèque l'ordre pur et simple de payer une somme déterminée, le nom de tiré (banque ou autre), le lieu de paiement avec l'adresse complète et le numéro de téléphone, la date et lieu de création du chèque et les prérogatives particulières qui lui sont attachées.

- **Mention facultatives :** Le nom de bénéficiaire : cette mention facultative car certains chèques peuvent être émis au porteurs dans la mesure où ils ne sont pas barrés. Le barrement s'effectue au moyen de deux barres parallèles apposées au recto, il peut être général ou spécial. Le barrement est général s'il ne porte entre les deux barres aucune désignation, il ne peut être payé qu'à un banquier ou à un établissement assimilé. Le barrement est spécial si le nom de banquier est indiqué entre les deux barres, il ne peut être par le tiré qu'au banquier désigné. Le barrement spécial (très rare, en pratique) limite des risques d'escroquerie car le porteur des chèques ne peut l'encaisser qu'en possédant un compte auprès de l'établissement désigné.

Le barrement général peut être transformé en barrement spécial, mais le barrement spécial ne peut être transformé en barrement général. Le barrement, qu'il soit général ou spécial, ne peut être annulé.³⁴

- **Types de chèques :**

- A. **Le chèque barré :** C'est le chèque le plus répandu et qui est délivré au client sans demande particulière de sa part. Deux traits sont tracés sur le recto du chèque. Seul un établissement de crédit ou assimilé peut l'encaisser directement, à moins que l'émetteur et le bénéficiaire soient clients de la même banque. Le bénéficiaire d'un chèque barré doit l'endosser avant de le remettre à sa banque. Le chèque barré interdit tout paiement en espèces, il faut ainsi attendre que les fonds soient encaissés pour disposer des sommes correspondantes.
- B. **Le chèque non barré :** Ce type de chèque permet le paiement en espèces. Il est donc utilisé par les entreprises qui souhaitent que les bénéficiaires de leurs chèques puissent être réglés en espèces, sans être obligés de transiter par un compte bancaire. Pour disposer de ce genre de chèque, il faut effectuer une demande spécifique de chèque. L'avantage de ce type de chèque est qu'il peut être transmis à n'importe quel tiers. C'est d'ailleurs pourquoi l'administration fiscale exige que l'identité et le numéro de chèque de celui qui demande un chèque non barré lui soient communiqués.
- C. **Le chèque de banque :** C'est un chèque établi à la demande du client ou dans certains cas particuliers. L'utilité de ce chèque est de pouvoir régler des montants

³⁴ Luc Bernert-R Principes de technique bancaire. 25 éditions Dunod. 2008. P 63,64

importants en toute qui étude .La banque se substitue au client en émettant en son lieu et place un chèque au nom du bénéficiaire choisi par ce dernier. il va commencer par interroger le compte du client tireur, pour savoir s'il y a provision, puis le débiter de la somme souhaitée au profit de son compte « chèque de banque ». Reste alors au banquier à établir un chèque grâce au chéquier de ce compte. L'avantage réside dans le fait que le bénéficiaire du chèque est assuré d'être payé, sous réserve toutefois de respecter le délai de validité du chèque (un an et huit jours). Le chèque de banque est toujours facturé aux clients selon les conditions reprises dans le catalogue des frais mis à la disposition des clients³⁵.

D. Le chèque certifié : Moins utilisé que le chèque de banque, il présente, lui aussi, une garantie de paiement mais d'une durée moins importante. Par la certification, la banque atteste l'existence de la provision. il va d'ailleurs bloquer la somme correspondante pendant le délai de présentation du chèque qui est de huit jours à compter de la date d'émission. Dans les faits, la banque se contente d'apposer sur le chèque de son client un tampon plus la signature autorisée de l'un de ses fondés de pouvoir. Dans le même temps, elle débite son client de la somme inscrite sur le chéquier. Au-delà du délai de huit jours, si le chèque ne s'est pas présenté, le compte de son client sera crédité et le chèque certifié redevient un chèque « normal ». Là encore, le catalogue de frais prévoit le coût d'une commission prélevée au client pour chèque certifié³⁶.

E. Le chèque visé : bien que ce procédé soit tombé en désuétude, il est encore en vigueur dans certains établissements. Un chèque visé est tout simplement un chèque dont la provision est garantie le jour de son émission. Par son visa, la banque ne s'engage pas, elle informe seulement le bénéficiaire que la provision existait le jour du tirage du chèque.

F. Le chèque de voyage : ce chèque est émis au nom du client en coupure numérotée et montant prédéterminé. Il offre au souscripteur de ce type de moyen de paiement une garantie spécifique en cas de perte ou de vol. Le client peut, en

³⁵ J.Béguin, A.Bernard. L'essentiel des techniques bancaires. Edition Echyrolles .2008. P 51.

⁸ C.Gavalda, J Stoufflet. Instruments de paiement et de crédit, Paris, 2001.P 433

³⁶ J.Béguin, A.Bernard. Edem .2008. P 66.

effet, faire opposition à un ou des chèques de banque en cas de perte ou de vol. Il se voit, dans ce cas, intégralement remboursé des sommes en jeu.³⁷

3.2.3. Les type des virements :

- ***Le virement occasionnel domestique :***

Le virement occasionnel domestique est un ordre qui permet un transfert unique de fonds d'un compte de donneur d'ordre à un autre compte. Il est gratuit lorsque les comptes de l'émetteur et du bénéficiaire sont dans le même établissement bancaire, mais souvent payant lorsque le bénéficiaire possède son compte dans un établissement concurrent. De plus en plus d'établissements financiers proposent la gratuité de ces virements lorsqu'ils sont saisis *via* une connexion Internet.

- ***Le virement permanent :***

Le virement permanent permet d'effectuer automatiquement le virement d'une somme déterminée à une date fixe (généralement mensuelle) d'un compte de donneur d'ordre à un bénéficiaire ; souvent utilisé pour l'alimentation des comptes épargne ou le paiement d'un loyer mensuel, par exemple. Il est gratuit si les comptes du donneur d'ordre et du bénéficiaire sont dans le même établissement bancaire et souvent payant dans le cas contraire.

- ***Le virement international :***

Dans le cadre de la nouvelle norme SEPA (*Single Euro Payments Area*- espace unique de paiements en euros), le client peut transférer ses avoirs vers n'importe quel pays de la zone SEPA (31 pays au total) avec la même sécurisation et en utilisant les mêmes normes.³⁸

3.2.4 Les avis de prélèvement de paiement :

L'avis de prélèvement (ou le prélèvement automatique) est un instrument automatisé de recouvrement de créance à caractère répétitif (prime d'assurances, cotisations, abonnement, paiement mensuel de l'impôt sur le revenu, prestation de services, loyers et charges) le système repose sur un double mandat permanent donné par le débiteur :

-Un mandat à son créancier l'autorisant à prélever à son profit sur un compte bancaire une certaine somme en une ou plusieurs fois (demande de prélèvement).

³⁷ J.Béguin, A.Bernard.Edem .2008. P 53.

³⁸ J Béguin, A Bernard, Edem, p68

-un mandat à sa banque lui donnant ordre d'effectuer les paiements demandés par le créancier (autorisation de prélèvement).

A partir de ces deux documents, le créancier crée l'avis de prélèvement, c'est -à-dire, la liste, échéance par échéance, des montants à payer pour le bon fonctionnement du système, la Banque de France attribue un numéro national d'émetteur à chaque créancier autorisé à utiliser le système de prélèvement automatique. Ce système réduit les démarches administratives par les paiements et diminue leur coût³⁹.

- **Mécanisme :** Le débiteur autorise par une formule à deux volets, à la fois le créancier à prélever sur son compte et la banque à honorer les prélèvements. Le créancier, quelques jours avant la date d'échéance, adresse au débiteur un avis indiquant la somme due et la date de prélèvement (sauf dans le cas de prélèvements périodiques et de même montant) ; Le créancier présente des avis de prélèvements automatiques à la banque du débiteur qui paye si elle a provision. En cas de non-paiement, la banque n'est pas tenue d'informer le débiteur du rejet de paiement et des frais sont souvent perçus. Ce rejet n'est pas déclaré à la Banque centrale.

3.2.5. Titre interbancaires de paiement (TIP) :

On peut définir le TIP comme une autorisation de prélèvement ponctuel en faveur d'un créancier pour un montant unique prédéfini, il ne s'agit en aucun cas d'une autorisation permanente. Le TIP a le format d'un chèque et comporte, en code, toutes les références de l'opération.

- **Mécanisme :** Le processus de fonctionnement est le suivant :

Le créancier adresse à son débiteur sa facture ou son avis d'échéance accompagné du TIP en informant également le centre de traitement des TIP.

- le débiteur peut payer en signant le TIP auquel il joint un RIB (si c'est la première fois ou s'il désire changer la domiciliation bancaire) et en retournant le tout à son créancier.
- le créancier présente le TIP à la banque du débiteur qui paye si elle a provision

³⁹ J.fau . Acteurs et fonctions économiques dans la mondialisation. édition L'Harmattan. 2002. P 219

- en cas de non-paiement, la banque n'est pas tenue d'informer le débiteur du rejet de paiement et des frais sont souvent perçus. Ce rejet n'est pas déclaré à la Banque centrale⁴⁰

3.2.6. Les effets de commerce :

On a pu définir l'effet de commerce comme un titre négociable qui constate l'existence au profit du porteur d'une créance à court terme et sert à son paiement.

Les effets de commerce se caractériseraient par cinq éléments, la négociabilité, un objet monétaire, un engagement de payer, un paiement à court terme et un usage de recevoir le titre en paiement.⁴¹ Lorsqu'un commerçant accorde un délai de paiement à l'un de ses clients, il est souhaitable que cet accord soit matérialisé par un document commercial (autre qu'une simple reconnaissance de dette écrite) : un effet de commerce s'impose.

Les effets de commerce sont partagés en deux catégories d'instruments : les lettres de change ou traites, les billets à ordre.

A- La lettre de change : La lettre de change est un écrit par lequel une personne le tireur (le créancier) donne à une autre personne le tiré (le débiteur) l'ordre de payer une certaine somme à une troisième personne (le bénéficiaire) à une certaine échéance (le bénéficiaire peut être le tireur lui-même ou bien une tierce personne).

La lettre de change est généralement établie par le tireur lui-même transmet éventuellement ce document à son client débiteur (le tiré) s'il souhaite que cet effet de commerce soit accepté ou avalisé, ou bien il le remet directement à sa banque pour encaissement ou escompte. La banque peut se charger elle-même de faire accepter ce document au tiré.

-Les mentions obligatoires : Pour être valable, la lettre de change doit comporter obligatoirement un certain nombre d'indications :

- L'expression « lettre de change » dans le corps du titre.
- L'ordre de payer une certaine somme (en chiffres, deux fois).
- le nom de celui qui doit payer le montant de la lettre de change (le tiré).
- L'échéance prévue pour le paiement.
- Le lieu de paiement, c'est-à-dire « la domiciliation » (compte bancaire ou postal dont le tiré est titulaire).
- Le nom du bénéficiaire (qui peut être différent du nom du tireur à l'initiative de qui a été émise la lettre de change).

⁴⁰ L.Barnet-Rollande, edem ,P 80,81

⁴¹ S. Piedelièvre. Instruments de crédit et de paiement édition Dalloz. 2001.. P49

- La date et le lieu de création.
- La signature du tireur (manuscrite ou sous forme de cachet).

-L'échéance d'une lettre de change : Si aucune échéance n'est précisée, la lettre de change est considérée comme payable « à vue », c'est-à-dire dès sa présentation à l'encaissement. Plusieurs formes sont acceptées pour préciser une échéance de paiement :

- une date précise.
- un certain délai de date (30 jours, par exemple : le délai court à partir.
- de la date de création de la lettre de change).
- un certain délai de vue (30 jours après acceptation, par exemple).

-L'acceptation d'une lettre de change : Accepter une lettre de change (matérialisation par la signature manuscrite du tiré) correspond à l'engagement formel du tiré de payer une certaine somme à son échéance. Lorsque l'échéance se présente sous la forme d'un certain délai de vue, la signature d'acceptation doit être précédée de la date de cette acceptation.

-L'aval d'une lettre de change : Afin de se prémunir contre le risque de défaillance du tiré, le tireur peut solliciter la garantie supplémentaire d'une tierce personne (l'avaliseur ou l'avaliste), formulée sur la lettre de change elle-même ou sur un acte séparé et adjoint. Cette tierce personne devient solidaire du tiré et s'engage à payer la somme due à l'échéance si le tiré ne peut pas payer (ou refuse de payer).

-L'endossement d'une lettre de change : Le bénéficiaire d'une lettre de change peut désigner un autre bénéficiaire pour le paiement de la somme due.

B- Le billet à ordre : Le billet à ordre est un écrit par lequel une personne (le souscripteur = le débiteur) s'engage à payer une certaine somme à l'ordre d'une autre personne (le bénéficiaire = le créancier) à une certaine échéance.

Le billet à ordre est généralement émis par le souscripteur : ceci est un inconvénient pour le bénéficiaire qui ne peut pas mobiliser sa créance tant que le souscripteur n'a pas pris l'initiative d'émettre le billet. À la différence de la lettre de change, le billet à ordre n'est pas obligatoirement un acte de commerce : il peut par conséquent être utilisé entre particuliers, entre non-commerçants (cas relativement peu fréquent) et entre toute personne physique ou morale et un créancier banquier.

-Les mentions obligatoires : Pour être valable, le billet à ordre doit comporter obligatoirement un certain nombre d'indications :

- L'expression « billet à ordre » dans le corps du titre.
- L'ordre de payer une certaine somme (en chiffres, deux fois).

- Le nom de celui qui doit payer le montant du billet à ordre (le souscripteur)
- L'échéance prévue pour le paiement.
- Le lieu de paiement, c'est-à-dire « la domiciliation » (compte bancaire ou postal dont le souscripteur est titulaire).
- le nom du bénéficiaire.
- La date et le lieu de création du billet à ordre.
- La signature du souscripteur (manuscrite ou sous forme de cachet).

C -La Lettre de Change-Relevé (LCR) et le Billet à Ordre-Relevé (BOR) :

Des formules « modernes » de paiement ont été imaginées par les banques pour pallier la lourdeur du traitement administratif des lettres de change et des billets à ordre (manipulation, conservation et/ou transmission des documents... entraînant des frais de gestion importants) la LCR et le BOR, totalement ou partiellement dématérialisés, ainsi nommés car le seul document papier peut être un relevé d'opérations. La LCR et le BOR reprennent toutes les informations obligatoires des lettres de change et des billets à ordre classiques : ils peuvent être créés ou non sur support papier, mais ne sont transférés que sur support magnétique (disquettes, bandes magnétiques, télétransmission) aux banques qui se chargent de leur encaissement.

Le débiteur ne reçoit plus, après paiement, la lettre de change ou le billet à ordre portant la mention « acquitté » ou toute autre formule attestant du paiement (donc du débit en compte) : seul l'extrait bancaire fourni périodiquement donne preuve qu'il a réglé sa dette en bonne et due forme et à l'échéance prévue. L'avantage de cette « non-circulation de documents sur papier » est de réduire les coûts de gestion des établissements bancaires (coûts répercutés sur leurs clients).

Il existe toutefois un inconvénient : dans le cas où une LCR ou un BOR auraient été directement créés sur support magnétique, il n'y a pas de possibilité de faire établir immédiatement un protêt en cas de non-paiement. Il faut créer au préalable le support papier de la LCR ou du BOR en question, avant de demander à un huissier d'intervenir.⁴²

3.2.7. Les cartes des paiements :

Une carte émise par un établissement de crédit ou un établissement assimilé, permettant à son titulaire de retirer ou de transférer des fonds. L'article L.132-1 Code monétaire et financier qui contient cette définition, distingue de la carte de paiement la carte de retrait qui permet exclusivement le retrait de fonds.⁴³

⁴² J. Béguin, A. Bernard, edem, P70

⁴³ C. Gavalda, J. Stoufflet, op .cite, P 387

On distingue les cartes nationales et internationales, la carte nationale est limitée au territoire national alors que la carte internationale permet une utilisation mondiale, grâce aux réseaux distributeurs tels que Visa ou Eurocard.

Le débit des achats peut être immédiat ou différé : les règlements effectués avec la carte de paiement sont soit débités du compte bancaire du titulaire au fur et à mesure (débit immédiat), ou alors regroupés mensuellement (débit différé) à une date prédéfinie dans le contrat carte bancaire qui peut varier selon l'établissement de crédit. Pour limiter les risques liés à l'utilisation abusive de la carte et afin de permettre l'accès aux moyens de paiement alternatifs pour les clients exclus du système bancaire (interdit bancaire par exemple), la carte à interrogation systématique permet de recueillir un accord préalable avant toute acceptation de paiement.⁴⁴

3.2.8. Les nouveaux modes de paiement

A- Le télépaiement : C'est un système en fort développement qui permet de payer avec sa carte bancaire en utilisant les moyens de communication à distance. À l'origine le télépaiement était utilisé pour des ventes à distance par catalogue (*La Redoute*). Le client communiquait les numéros d'identification de sa carte bancaire par téléphone ou minitel pour effectuer le paiement. Aujourd'hui, le télépaiement utilise la technologie Internet tout en bénéficiant du cryptage des informations afin de garantir un maximum de sécurité.

B -Le téléphone portable : Le paiement par SMS (*Short Message Service*) a été développé dans certains réseaux bancaires (Caisse d'Épargne en France). Il permet à tout détenteur d'un compte dans l'établissement concerné de déclencher des virements à distance vers n'importe quel destinataire à partir de son numéro de téléphone mobile. À terme, le service sera généralisé à tout titulaire de compte bancaire, quelle que soit sa banque d'appartenance.

D'autres banques testent également un téléphone portable capable, grâce à un programme spécifique intégré, de payer en composant simplement son code sur le clavier du téléphone à l'approche d'un terminal de commerçant chez qui le client aura effectué un achat.

Cette opération est en test dans cinq groupes bancaires (BNP Paribas, Crédit agricole-LCL, Crédit mutuel-CIC, Caisse d'épargne, Société générale), auprès de quatre opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, NRJ Mobile, Orange, SFR) et dans deux villes (Strasbourg et Caen) pendant six mois.

La technologie employée est la NFC (Near Field Communication) permettant l'interopérabilité du portable et du terminal de paiement du commerçant. La

⁴⁴ J.Béguin, A.Bernard, op .cite, P 74

commercialisation l'ensemble de la population devrait se faire en 2009, une fois la certification internationale obtenue.⁴⁵

C. Le porte-monnaie électronique (Moneo) : Le porte monnaie électronique a vocation à servir pour des paiements au comptant au profit de tout fournisseur disposant de l'équipement approprié. Il a en commun avec la carte téléphonique d'être prépayé. Systématiquement, le porteur de la carte échange auprès de sa banque une somme de monnaie contre l'équivalent en « monnaie électronique » à hauteur de laquelle la puce incorporée dans la carte sera chargée.

L'opération peut se faire par utilisation d'une carte de paiement ou de crédit du type carte bancaire. Après épuisement, le porte-monnaie électronique est rechargeable. La capacité du portefeuille électronique est en pratique, limitée ce qui atténue le risque du porteur en cas de perte de la carte qu'il n'est pas protégée par le code secret comme la carte de paiement. Les utilisations donnent lieu à un enregistrement électronique par le commerçant des conditions proches de celles pratiquées en cas de paiement par carte à puce. Le compte du commerçant est ensuite crédité par la banque émettrice de la carte.⁴⁶

– *Avantages du porte-monnaie électronique :* Le porte-monnaie électronique permet :

- de limiter l'émission et de la gestion coûteuse des billets, pièces et chèques.
- de diminuer les risques liés à la perte des espèces.
- de pallier le manque de monnaie.
- de maîtriser ses dépenses (car impossible de dépenser plus que ce qui a été crédité).
- aux personnes n'ayant pas de compte bancaire de disposer de ce moyen de paiement.

-Inconvénients du porte-monnaie électronique : Le porte-monnaie électronique a pour désavantage de :

- proposer de faibles montants à charger et pour payer.
- offrir une technicité nouvelle, peu comprise et peu utilisée.
- obliger les utilisateurs à se déplacer pour le recharger.

⁴⁵Jean-Marc Béguin, Arnaud Bernard, op .cite 63

⁴⁶C.Gavalda, J.Stoufflet, op.cite, P 419

- limiter les dépenses (car impossible de dépenser plus que ce qui a été crédité).

D. Paiement en ligne : Payer en ligne signifie payer via internet. Parfois appelé « e-paiement » ou « monnaie électronique », le paiement sur internet se développe parallèlement à la croissance du commerce électronique. Le paiement en ligne se fait dans la partie sécurisée du site d'un commerçant ou sur le site internet d'une banque.

Pour pouvoir payer en ligne, il suffit d'indiquer le numéro de carte bancaire et sa date d'expiration. Cela est possible grâce à la signature et au certificat électroniques.

Les transactions, quant à elles, se font très souvent entre une banque et un service de paiement spécialisé (PSP), via des moyens de paiement.

-Les différentes solutions de paiement en ligne : Il est possible de payer en ligne via plusieurs outils :

1-Payer en ligne avec sa carte bancaire :

L'acheteur est amené sur un espace sécurisé. Il lui est alors demandé son nom et ses coordonnées bancaires (numéro à 16 chiffres, les 4 chiffres de la date de validité, les 3 derniers chiffres du pictogramme au dos de la carte).

2-Payer en ligne avec un e-numéro de carte, ou e-carte bancaire :

Il est possible de payer en ligne sans donner son numéro de carte bancaire. Des e-numéros sont donnés à la carte, ils sont temporaires.

Les e-cartes bancaire sont disponibles dans plusieurs banques.

3-Payer en ligne sans carte bancaire :

Certains services permettent de payer en ligne sans donner son numéro de carte bancaire (les plus connus sont PayPal et Google Checkout). Ce sont des sites internet qui gèrent des comptes et qui permettent les transactions monétaires directement.

Cette solution de paiement en ligne suppose d'avoir une adresse de courrier électronique et un numéro de carte bancaire qui est communiqué uniquement à l'intermédiaire de paiement lors de l'inscription.

Ce type de service permet aussi de recevoir de l'argent, de faire des [transferts](#) et des [virements](#), etc. Les frais de transaction peuvent être élevés, mais sont souvent pris en charge par les commerçants, donc indolores pour les clients.

E. Le paiement en ligne avec 3D-Secure ou Vérifié par Visa : Afin de mieux sécuriser les paiements sur internet avec les cartes bancaires, un nouveau protocole a été mis en place. En pratique, après avoir entré les coordonnées de sa carte bancaire, le client est orienté sur une fenêtre de contrôle de sa banque, où il doit inscrire un nouveau code que sa banque lui a transmis (soit une fois pour toutes, soit pas SMS au moment de la transaction).

L'avantage de ce système est de limiter considérablement l'utilisation frauduleuse des numéros de carte bancaire.

-Les dangers du paiement en ligne : Avant d'effectuer un achat en ligne, il faut se poser plusieurs questions : Le principal danger du paiement en ligne est le phishing. C'est une technique frauduleuse qui cherche à usurper les identités bancaires. Il s'agit de demander à une personne, dans un email se faisant passer pour sa banque, de confirmer ses coordonnées bancaires. Avant tout, il faut être très attentif à l'expéditeur de l'email et au contenu.

Il existe différents moyens de se parer contre le phishing, dont l'utilisation d'un navigateur équipé d'un système anti-phishing.⁴⁷

⁴⁷ WWW. Google.fr/Page jaune.2016



**CHAPITRE 03 : SYSTEME DE
PERFORMANCE ET LA GESTION DES
RISQUES BANCAIRES**

Notre travail sera reparti en trois sections : la première section parlera des généralités sur la performance, la deuxième section sera réservée pour la rentabilité bancaire sous tous ces aspects et enfin la dernière section sera réservée aux différents risques bancaires qui peuvent influencer la rentabilité.

SECTION1: GENERALITE SUR LA MESURE DE LA PERFORMANCE

Face au développement du marché financier, un élargissement du marché monétaire et bancaire qui nécessite une mise en place d'un système de performance fiable, en réponse à des besoins toujours plus complexe d'une clientèle plus expose aux risques et plus exigeante, spécialement celle liée a la crise financière des subprimes qui a entraîné une prise de recule sur la pratique actuelle de la finance conventionnelle. C'est dans le contexte de doute sur le mode de fonctionnement traditionnelle des banques que les systèmes de performance ont apparue aux yeux de certain, comme un relais de croissance de liquidité et comme une solution d'éviter la défaillance des banques.

1.1 Définition du système de performance :

La difficulté de fixer une définition universelle du concept de performance existe toujours, mais les recherches qui s'articulent autour de ce concept le rendent plus claire et compréhensible. De ce fait, on peu aller plus loin que la définition exacte du terme, jusqu'à l'identification des facteurs qui déterminent et affectent, que ce soit positivement ou négativement, la performance essentiellement bancaire.

La performance apparaît comme un concept clé dans la littérature financière et managériale. En effet, bien qu'il soit important, peu de recherches se sont attardées à examiner la performance. Charreaux (1996), essaie d'éclairer la notion de performance, et cela à travers « la notion de performance absolu conduit à s'interroger sur les objectifs de celui qui cherche à mesurer la performance ».

La notion de performance est issue de l'ancienne française *performance* qui signifie «achèvement». Dans la littérature, plusieurs définitions sont conjointement ou

indistinctement employées en vue d'établir de manière précise le concept de performance⁴⁸.

Dans le langage courant, la performance renvoie à quatre significations majeures :

- Les résultats de l'action : la performance correspond alors à un résultat mesuré par des indicateurs et se situant par rapport à un référent qui peut être endogène ou exogène.
- Le succès : la performance renvoie à un résultat positif, et par la même aux représentations de la réussite propres à chaque individu et à chaque établissement.
- L'action : la performance désigne simultanément les résultats et les actions mises en œuvre pour les atteindre, c'est à dire un processus.
- La capacité : la performance renvoie alors au potentiel.

Pour certains auteurs, elle est assimilée à l'efficacité, à la compétitivité ou encore à la capacité, et d'autres la considérant comme semblable à l'efficience, le rendement, la productivité.

La performance est définie comme « la raison des postes de gestion, elle implique l'efficience et l'efficacité » Albanes (1978)⁴⁹.

La performance est définie comme « la capacité de l'organisation à réaliser une satisfaction minimale des attentes de sa clientèle stratégique » Miles (1986)⁵⁰.

Celons *Agbadan* les entreprises les plus performante sont celle qui reconnaissent les rétroactions positives existante ou en créent pour soutenir leur croissance⁵¹.

⁴⁸ Michel Dietsch et Joël Petey (2003): « *Mesure et Gestion du Risque de Crédit dans les Institutions Financières* », Revue Banque Edition, Paris.

⁴⁹ Antoine Sardi (2002): « *Audit et Contrôle Interne Bancaire* », Editions AFGES, Paris

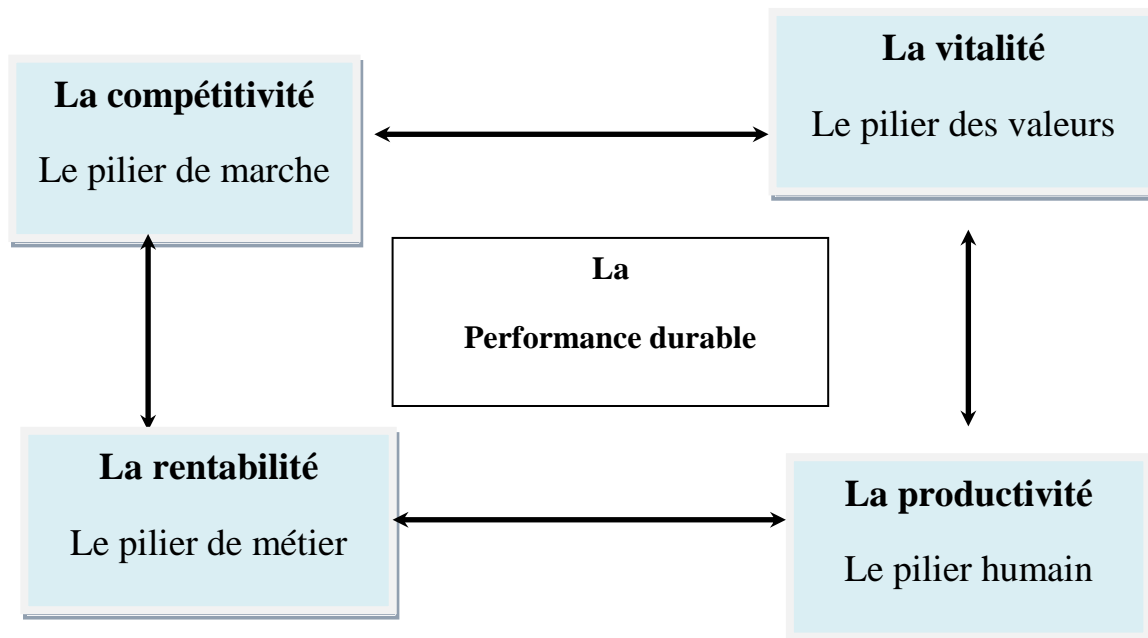
⁵⁰ Antoine Sardi (2002):.

⁵¹ Mavor Agbadon, Fulbert Amoussonga, les facteurs de la performance de l'entreprise, Jhon libbey Eurolex, Paris. 1995,

Bekolo explique à travers les données des programmes de restriction des entreprises publiques, il démontre que ces programmes présentent l'inconvénient d'ignorer le problème fondamental qui explique leur défaillance ou raison de leur dépendance vis-à-vis du pouvoir public caractérisée par l'entretien de missions floues ou complaisantes avec les objectifs parfois conflictuels, et une gestion sans souci d'efficacité. Dans ce cas, l'autonomie financière ne traduit pas l'autonomie de la gestion, cette considération justifie la proposition de la relance des entreprises publiques pour la libération de la charge financière de l'état enfin de dégager sa responsabilité. La performance repose sur quatre piliers qui entretiennent des relations synergiques très fortes : les valeurs, les marchés, les hommes et les métiers. Chacune de ces piliers représente un enjeu majeur de performance.

- La vitalité pour le pilier des valeurs
- La compétitivité pour le pilier de marché
- La productivité pour le pilier humain
- La rentabilité pour le pilier métiers.

Figure 1 : les quatre piliers de la performance durable⁵²



Source : livre de la performance durable⁵³

⁵² Paul Pinto, La performance durable, édition dunod. Pp11. 2003

⁵³ Paul. Pinto. Edem. P 13

Il est quasiment impossible de s'inscrire dans la performance durable sans maîtriser simultanément la totalité de ces territoires, parce que chacun est orienté sur un enjeu de performance bien spécifique et complémentaire : vitalité pour les valeurs, compétitivité pour les marchés, productivité pour les hommes et rentabilité pour le métier. Parce que chacun entretient avec les autres une relation synergique puissante, la valeur ajoutée apportée par les dirigeants est un réel facteur de différenciation.

La performance de la firme bancaire est directement impactée par l'effort que les dirigeants consacrent à maintenir un niveau des meilleures pratiques sur chaque territoire.

1.1.1. Les valeurs :

Occupe une position à part dans la mesure où c'est ce territoire qui fait réellement la différence entre les dirigeants de premier plan et les autres, les firmes d'excellence et les autres. Il constitue le socle du système et non pas une dimension éthérée et intellectuelle à côté de la vraie vie. C'est sur lui en effet que repose la vitalité de l'entreprise, c'est bien à partir du territoire des valeurs que se construisent harmonieusement les autres territoires c'est la raison pour laquelle il doit être le domaine privilégié des dirigeants, celui sur lequel ils doivent porter une attention et une vigilance toute particulière puisque quand le territoire des valeurs n'est plus maîtrisé la firme est en danger.

Le système de valeurs maintient l'entreprise dans un lien fort et positif avec son environnement : la passion de la marque, le respect des hommes, l'obsession du client sont des valeurs centrales de la performance durable. Au-delà de ces valeurs le respect du temps est le caractère majeur de la performance.

1.1.2. La marche :

C'est le lien entre produits et clients. De cette confrontation naît un échange qui peut aller de la simple consommation à un investissement significatif et durable sur la marque en favorisant la fidélité des consommateurs et des clients. La compétitivité de l'entreprise repose sur la maîtrise de ce territoire par l'écoute des clients autant que le renouvellement permanent des produits et des services et la qualité.

1.1.3. Les hommes :

Sans doute c'est la dimension la plus passionnante, mais également la plus difficile à maîtriser, tant les mécanismes de motivation individuelle et d'émulation collective sont complexes et fragiles. Aujourd'hui, la productivité repose de plus en plus sur ce territoire. La communication permanente avec les collaborateurs, le management de la connaissance, la gestion des talents, le leadership distribue sont autant de moyens pour une entreprise de faire du territoire humain, un territoire de performance.

1.1.4. Les métiers :

Sont un des enjeux majeurs de la performance durable, celui de la rentabilité. C'est le territoire de l'excellence stratégique et opérationnelle dans lequel l'entreprise va puiser une grande partie de sa performance. La maîtrise de ses coûts, la réactivité et la fluidité de ses processus de fabrication, d'approvisionnement autant que ses processus administratifs et financiers, sont au cœur des métiers.

Des stratégies métiers émergentes, telles que l'externalisation ou le partenariat, suscitent de plus en plus d'intérêt et de curiosité chez les dirigeants. Les systèmes sont révolutionnés par les nouvelles technologies qui sont entrées au cœur des métiers ; les structures ne sont plus des briques à assembler mais des ensembles vivants qui peuvent accélérer la performance de l'entreprise sur son territoire métiers.

SECTION 2: LA RENTABILITE BANCAIRE

La rentabilité est un rapport entre les gains et les fonds engagés. Elle mesure l'aptitude d'une opération économique à produire un flux de revenus actualisé supérieur aux dépenses engagées. Quant à la rentabilité financière, elle est une évaluation de la rentabilité qui tient compte seulement des capitaux propres de l'institution en question (une banque, une entreprise...).

2.1. Approche théorique

Le secteur financier est indispensable pour toute nation afin de lui assurer une économie en bonne santé qui répond aux besoins et ambitions des principaux acteurs économique qui constitue cette économie. Il remplit un bon nombre de fonctions importantes pour l'économie. Les exigences des acteurs économiques ont conduit à de nombreuses mutations au niveau des prestations.

La rentabilité d'un établissement de crédit représente son aptitude à dégager de son exploitation des gains suffisants, après déduction des coûts nécessaires à cette exploitation, pour poursuivre durablement son activité. Elle est issue du processus de transformation au sens large (telles que sur les contreparties, les taux d'intérêt, les devises ou les échéances) mis en œuvre par les établissements de crédit dans le cadre de leur fonction d'intermédiation.

2.2. Les déterminants de la rentabilité

Dans le jargon de la finance et celle de la littérature économique, les déterminants de la rentabilité bancaire sont regroupés en facteurs externes et internes à la banque. L'estimation de la plupart des facteurs internes indiqués par la littérature se fait à partir de données difficilement généralisables.

D'autres variables dont les données sont disponibles et suggérées par la littérature sont les ratios de capital et de liquidité, les prêts / Dépôts, les pertes sur emprunts d'exploitation et certains frais généraux Short (1979). Ce sont en général des facteurs liés à la gestion. Quant aux facteurs externes, ils ne sont pas sous le contrôle direct de la gestion mais sous celui d'autres institutions. La littérature

suggère plusieurs facteurs susceptibles d'influencer la rentabilité des banques (comme : la taille, le risque bancaire, la concurrence...).

2.3. Mesure de la rentabilité

Les autorités prudentielles utilisent plusieurs instruments d'appréciation de la rentabilité. Ces derniers se répartissent en trois grandes catégories Nouy D. (1992). Une première approche consiste à mettre en évidence les soldes intermédiaires de gestion. Cela permet d'identifier les éléments ayant concouru à l'obtention du résultat final. Ces soldes sont globalement le produit net bancaire, le produit global d'exploitation, le résultat brut d'exploitation, le résultat d'exploitation et le résultat net. La seconde approche de mesure de rentabilité consiste à analyser les coûts, les rendements et les marges. Cela est essentiellement motivé par la nécessité de prendre en compte l'ensemble de l'activité bancaire, y compris les activités de service et de hors-bilan, et le souci de calculer un indicateur simple et facilement utilisable dans les comparaisons internationales. La troisième approche comprend l'ensemble des ratios d'exploitation calculés afin de mettre en évidence les structures d'exploitation. Il s'agit notamment du coefficient global d'exploitation qui montre de façon synthétique la part des gains réalisés qui est absorbée par les coûts fixes; Le coefficient de rentabilité (return on equity, *ROE*) qui exprime le rendement du point de vue de l'actionnaire et ne recoupe pas forcément les besoins de l'analyse financière; Le coefficient de rendement (return on assets, *ROA*) qui exprime de façon assez globale le rendement des actifs. L'inconvénient de sa référence au total de bilan est qu'elle ne fait aucune différence entre les actifs malgré les risques non convergents; l'indicateur de fragilité financière qui doit être relativisé comme indicateur de poids des risques; et, du ratio de solvabilité (Ratio de Cooke) qui est destiné à mesurer la solvabilité.

Janvier 1993 les banques doivent respecter un ratio de 8% entre le total de leurs actifs (pondérés par le risque de non recouvrement des créances) et leur fonds propres. Il s'agit d'un ratio de solvabilité qui contraint les banques à réduire leur crédit et/ou à augmenter leur fonds propres. Un nouveau ratio prudentiel est en cours d'adoption : il s'agit du ratio Mac Donough.

2.3.1. Les ratios de rentabilités

Un ratio est le rapport de deux grandeurs, celles-ci peuvent recouvrir les données brutes telles que le fonds de roulement, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation. Selon les éléments qui sont comparés, les ratios donneront une information successive d'informer l'analyste financier sur l'un des nombreux aspects de l'entreprise, qu'il souhaite mettre en valeur: rentabilité, indépendance financière....etc. Le recours à la méthode des ratios ⁵⁴traduit le souhait de déterminer des seuils, des normes qui devraient permettre de juger l'état d'une entreprise grâce à la comparaison entre la valeur des ratios calculés sur ses comptes et de valeurs références.

L'analyse par ratios permet au banquier de suivre les progrès de son entreprise ; il s'agit là, d'une vision à posteriori. En effet pour une entreprise, le fait d'avoir de <<bons>> ratios à la clôture de l'exercice, n'implique pas un avenir immédiat favorable. L'analyse par ratios doit être utilisée avec prudence. Pour un grand nombre d'acteurs économiques, les ratios ne sont qu'une première étape, ils ne donnent qu'un fragment de l'information dont a besoins pour décider et choisir.

L'objectif fondamental de la méthode des ratios consiste à mieux combattre l'entreprise et à évaluer précisément l'importance de ses qualités et ses défauts. Le tableau ci après récapitule les principaux ratios de rentabilités utilisés par le banquier dans ce cadre.

Tableau 1 : les ratios de rentabilités utilisés par le banquier

Catégories	Ratio	Méthode de Calcule
------------	-------	--------------------

⁵⁴ Farouck Bouyakoub, *l'entreprise et le financement bancaire*, Alger Casbah edition n°5, 2003, p161.

Rentabilité	Ratio de rentabilité des capitaux propres	Bénéfices /capitaux propres
	Ratio de rentabilité économique	Bénéfices /capitaux actif
	Ratio de rentabilité nette	Bénéfice / ventes hors taxes

Si l'on s'intéresse aux multiples études réalisées sur la performance financière des banques, nous sommes confrontés à l'utilisation d'une multiplicité de critères retenus. Il s'agit essentiellement de ceux qui font intervenir les données comptables de l'entreprise et d'autres qui se basent sur les valeurs de marché.

Il est possible d'apprécier la performance financière à partir des critères qui font intervenir les données comptables de l'entreprise. Nous avons ainsi sélectionné deux critères de performances de ce type, le *Return On Equity* (ROE) et le *Return On Assets* (ROA), qui sont des indicateurs calculés de manière ex post.

➤ **Ratio de la rentabilité financière (Return On Equity) 'ROE'**⁵⁵

La performance financière se mesure par le ROE. Il s'agit du rapport entre le résultat net et les fonds propres.

ROE= Résultat Net / Fonds propres

Ce concept intéresse particulièrement les actionnaires dont l'attention se porte sur le profit qui rémunère leurs apports.

➤ **Ratio de rentabilité économique (Return On Asset) 'ROA'**⁵⁶

La rentabilité des actifs (ROA) se calcule en divisant le résultat net par le total actif.

ROA= Résultat Net / Total actif

Le résultat après impôt traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'entreprise au cours de l'exercice considéré ; il relève donc d'un concept patrimonial et non de trésorerie. Ce

⁵⁵ Eugen brigham, micheal eherhart. Financial management theory and practice. International student edition.2006. pp460.

⁵⁶ Eugen brigham, micheal eherhart. Financial management theory and practice.

résultat net peut donc être distribué sous forme de dividendes, ou mis en réserves (et augmenter ainsi le montant des capitaux propres de l'entreprise)

.

4.2.3. Les limites des analyses liées aux ROE et ROA

Ces mesures ROE et ROA sont bien évidemment soumises aux critiques classiques inhérentes aux mesures comptables de performance.

En effet, ces mesures ne permettent pas de comparaison internationale fiable dans le sens où les référentiels comptables diffèrent encore d'un pays à l'autre. D'autre part, ces mesures ne permettent pas d'intégrer la valeur des éléments intangibles.

Enfin, la mesure de la performance par le rendement comptable est courte. D'où, on ne tient pas compte du risque de l'actionnaire alors que cet élément est fondamental dans l'évaluation de tout rendement.

SECTION 3: LES RISQUES BANCAIRES

L'environnement bancaire est devenu très instable et très vulnérable face aux différentes fluctuations de la sphère monétaire, face à ces différentes perturbations les banques sont de plus en plus menacées par une diversité de risques nuisant à son activité et à sa position sur le marché financier.

Le risque est une exposition à un danger potentiel, inhérent à une situation ou une activité. Mais réduire le danger et réduire le risque sont deux choses distinctes. La réduction des risques est une démarche archaïque par rapport à celle de la réduction des dangers.

L'évaluation des risques est le facteur déterminant de toute prise de décision. Elle est bien trop souvent intuitive dans nos actions de tous les jours, mais gagne à être formalisée dans le cadre d'un projet industriel qui comporte une dimension financière.

Donc le risque apparaît comme l'un des défis actuels des dirigeants pour le définir, le mesurer et le gérer pour améliorer la performance.

3.1.Historique :

Le risque du crédit serait apparu en France au XVI siècle, mais son étymologie est relativement opaque. On lui prête des racines italiennes, grecques ou arabes. Avant son usage, les linguistes indiquent que l'on utilisait de manière équivalente les termes aléa ou danger. A l'origine, le mot « risque » est réservé à l'univers maritime et ne se généralise qu'au XVII siècle.

Dans le langage courant, le risque a une connotation négative car on oppose « le risque d'échec » à « la chance d'un succès ». Cependant le risque est associé à une situation d'une faible probabilité ; si celle-ci était élevée on utiliserait, plus justement, le terme « danger ». Ainsi, le risque est considéré comme une contingence négative et peu probable.

Ce terme générique trouve une acceptation particulière dans les domaines de management. Il y est perçu comme le corollaire d'une action, d'une entreprise supposée générer un gain. Celui-ci, n'étant ni connu ni certain, se trouve exposé à un

risque. Il prend alors sa définition classique en finance comme étant le degré d'aléa qui pèse sur le dégagement d'une rentabilité. Cette perception s'inspire de la définition scientifique du risque de BERNOULLI (1738) qui le considère comme la dispersion d'une fonction de probabilité d'événement .ainsi réputé mesurable, le risque suppose que l'on soit capable d'établir la série de probabilités des valeurs possibles d'une variable (aléatoire) .Knight (1921) invitait à distinguer le risque (où des probabilités mathématiques peuvent être assignées) de l'incertitude(où elles ne peuvent pas)⁵⁷.

En économie, un risque exprime une probabilité statistique de survenance d'un événement non désiré. Le risque lui-même n'a pas de nature, renvoie à l'événement auquel il se rattache ; il existe pour les acteurs concernés par l'événement qu'il probabilisé.

Un éclairage original contemporain précise le concept en gestion. Le risque supporté par le stakeholders peut s'analysé dans le cadre conceptuel de l'incomplétude des contrats. Comme il est impossible ou trop coûteux, de spécifier ex-ante l'ensemble des éventualités futures (exhaustivité des hypothèses et solutions et solutions), les contrats ne peuvent prévoir les dispositions applicables à tous les états de la nature, ce qui génère le risque.

De la sorte, le risque correspond à la possibilité qu'un événement négatif se produise, entraînant des conséquences néfastes pour ceux qui lui subissent.

3.2.Définition du risque de crédit

Le risque désigne un danger bien identifié, associé à l'occurrence à un événement ou une série d'événements, parfaitement descriptibles, dont on ne sait pas s'ils se produiront mais dont on sait qu'ils sont susceptibles de se produire dans une situation exposante. Il est aisé de comprendre pourquoi la notion de risque, ainsi définie, ne permet pas de décrire les situations d'incertitude et de rendre compte des modalités de la prise de décision dans de tels contextes. On sait ce qu'on ne sait pas mais c'est à peu près tout ce que l'on sait : il n'y a pas de meilleure définition de l'incertitude. Savoir anticiper, traquer les débordements potentiels, mettre en place

⁵⁷C. KHAROUBI et P.THOMAS, «Analyse de risque de crédit (banque et marchés), EDITION Revue Banque, Paris, 2013.

un système de surveillance et de collecte systématique des données pour déclencher les alertes dès que des événements inhabituelles se produisent : la liste des mesures à prendre est longue, qui suggère que l'ignorance n'est pas une fatalité et que raisonner en terme d'incertitude, c'est déjà se donner les moyens d'en prendre la mesure⁵⁸.

Dans le Fondement théorique Qu'il soit de crédit, de change ou du taux d'intérêt, la problématique du risque bancaire fait partie des thèmes récurrents de l'actualité. Le risque bancaire est, à tort, considéré comme bien identifié. En réalité, le risque bancaire connaît une explosion "démographique".

Face à cette nomenclature explosive, la culture bancaire traditionnelle s'essouffle. Pour y faire face, les établissements bancaires hiérarchisent les risques, mettent en place une charte de contrôle pour chaque risque et clarifient les responsabilités. Mais l'essentiel réside dans une évolution nécessaire et délicate de la culture du risque.

Une littérature importante s'intéresse à la notion de risque et de performance. Cette littérature découle de la modélisation de Shrieves et Dahl (1992)⁵⁹ qui démontrent une influence simultanée et positive entre l'évolution du niveau de capital et l'évolution du niveau de risque des banques américaines. Ainsi, à une hausse du niveau de risque correspond une hausse du niveau de fonds propres détenu et inversement. De même, d'autres travaux confirment cette relation à savoir Kwan et Eisenbeis (1995) pour les banques américaines, Altunbas et al. (2004)⁶⁰ pour les banques européennes, Heid et al. (2004)⁶¹ pour les banques allemandes et Godlewski (2004) pour les banques des pays en développement.

D'autres travaux arrivent aux mêmes conclusions sur le fond que Shrieves et Dahl concernant la prise de risque des banques mais il y a un point de distinction qui

⁵⁸ Michel Dietsch et Joël Petey (2003): « *Mesure et Gestion du Risque de Crédit dans les Institutions Financières* », Revue Banque Edition, Paris

⁵⁹ **Shrieves et Dahl (1992)**. Environnement réglementaire, risque et rentabilité des banques : cas des pays émergents. (http://evenements.univ-lille3.fr/recherche/jemb/programme/papiers/ayachi1_lille06.pdf).

⁶⁰ Altunbas et al. (2004). Réglementation de la comite de bale, prise de risque et performance des banques européennes. http://crem.univ-rennes1.fr/manifestations/gdremonnaie07/papiers/bouaiss_karima.pdf

⁶¹ Heind et al 2004. Réglementation de la comite de bale, prise de risque et performance des banques européennes. http://crem.univ-rennes1.fr/manifestations/gdremonnaie07/papiers/bouaiss_karima.pdf

réside dans l'indicateur du niveau de capital qui est retenu dans ces études. Dans les travaux de Shrieves et Dahl et ceux qui suivirent et démontrèrent une influence positive et simultanée, l'indicateur retenu est le ratio fonds propres sur total des actifs bancaires. Cependant, les travaux de Jacques et Nigro ⁶²(1997), Aggarwal et Jacques (2001) pour les banques américaines, Van Roy (2003) pour les banques européennes, Rime (2001)⁶³ pour les banques suisses et Murinde et Yaseen (2004)⁶⁴ pour les banques africaines et du Moyen-Orient trouvent une influence simultanée, mais négative entre le niveau de capital et le niveau de risque. L'indicateur du niveau de capital retenu alors est le ratio Cooke, c'est-à-dire un ratio qui intègre des pondérations en risque selon la nature de l'actif bancaire. Ces résultats semblent en apparence différents, mais l'interprétation aboutit à reconnaître l'intérêt de la réglementation Cooke dans la contrainte d'une prise de risque excessive des banques.

Enfin, les travaux de Kwan et Eisenbeis (1995), Altunbas et al. (2004) et Godlewski (2004)⁶⁵ mettent en évidence une influence simultanée, mais négative entre le niveau de risque et la performance de la banque. Ce résultat indique qu'une hausse du niveau de risque de la banque conduit à une baisse de la performance et réciproquement. Ce résultat s'inscrit dans la filiation des préconisations du Comité de Bâle et souligne l'intérêt d'une réduction de la prise de risque en vue d'améliorer la performance de la banque.

Le risque de crédit peut être défini aussi comme étant :

-Le risque de crédit est le risque particulier naissant d'une opération de prêt. Il correspond à la probabilité qu'un événement négatif affecte le service de la dette convenu avec le débiteur.

- Le risque est défini comme la possibilité de survenance d'un événement ayant, des conséquences négatives. Il est considéré comme la cause d'un préjudice.

⁶² **Jacques et Nigro (1997)**. Environnement réglementaire, risque et rentabilité des banques : cas des pays émergents. (http://evenements.univ-lille3.fr/recherche/jemb/programme/papiers/ayachi1_lille06.pdf).

⁶³ **Rime (2001)**. Environnement réglementaire, risque et rentabilité des banques : cas des pays émergents. (http://evenements.univ-lille3.fr/recherche/jemb/programme/papiers/ayachi1_lille06.pdf).

⁶⁴ **Murinde et Yaseen (2004)**, http://crem.univ-rennes1.fr/manifestations/GDREmonnaie07/papiers/bouaiss_karima.pdf

⁶⁵ Réglementation de la comite de bale, prise de risque et performance des banques européennes

- La comité de Bâle, organisation participant à la régularisation prudentielle du secteur bancaire, définit le risque comme étant de deux éléments : un aléa et une perte potentielle. Si l'aléa ne porte que des scénarii positifs, il n'est pas considéré comme un risque. D'autre part, si la perte est certaine, elle n'est plus considérée comme un risque.

3.3. Les différents types des risques bancaires :

Les risques bancaires sont multiples et multidimensionnels. Il faut les répertorier et les définir le mieux possible dans la perspective de les mesurer de les suivre, de les contrôler. Cette démarche est classique, mais les questions de définitions sont importantes. Parfois les définitions courantes des risques sont générales, et les distinctions entre les risques sont trop floues. Il faut les préciser pour pouvoir ensuite les mesurer.

Les risques liés aux mouvements des marchés sont spécifiquement financiers. Le risque de crédit est celui d'encourir des pertes en cas de défaut des contreparties. Il, est en général, considéré comme un risque commercial car il résulte directement des choix des marchés et des clients (même s'il a un impact financier important)⁶⁶.

Les risques opérationnels et/ou techniques désignent tous les risques de dysfonctionnements internes, dont les conséquences peuvent être extrêmement importantes. Certaines sont liés aux systèmes d'informations, d'autres sont liés aux procédures internes et leur respect. A cause de leur nature « non financière », ils ne sont pas abordés. Mais il faut évidemment se garder de sous-estimer leur importance. Leur absence dans cette présentation tient seulement à leur nature particulière, et aux actions différentes qu'ils requièrent pour les réduire.

Tous les risques sont définis comme les pertes associées à des évolutions adverses. La conséquence directe importante est que toute mesure du risque repose sur l'évaluation de telles dégradations et de leur impact sur les résultats.

3.3.1. Les risques liés aux crédits d'exploitation :

A. *Le risque de contrepartie* : Un risque de contrepartie est un risque de défaillance d'une contrepartie (client, établissement de crédit) sur laquelle

⁶⁶ Hennie Van Greuning, Analyse et gestion du risque bancaire, Paris ed°, Aska, 2004, p03

l'établissement de crédit détient une créance ou tout autre engagement de même nature. Les risques de contrepartie sont classés, suivant la forme prise par l'engagement liant le débiteur à l'établissement de crédit, en :

- Risques liés à une créance,
- Risques liés aux titres détenus,
- Risques liés aux engagements donnés et enregistrés au hors-bilan.

La défaillance de contrepartie entraîne une perte correspondant au non recouvrement partiel ou total des fonds employés par l'établissement de crédit. Pour que le risque de contrepartie soit pris en compte comptablement, il faut que surviennent des événements qui laissent prévoir qu'une partie de l'emploi de fonds ne serait pas totalement remboursée.

Dans le cas de créance, il y a pris en compte du risque dès lors qu'il existe un non-recouvrement partiel ou total de la créance (créance impayée depuis plus de trois mois pour les crédits usuels) ou lorsque une procédure d'alerte, de redressement judiciaire).du vue comptable, dès survenance de l'un de ces événements, les créances sont enregistrées en créances douteuses afin de bien indiquer leur valeur est probablement amoindrie.

Une créance n'est plus classée en créance douteuse lorsqu'elle a été intégralement remboursée ou lorsqu'elle est définitivement irrévocable.

Dans le premier cas, la créance est reclassée dans les créances saines, et les provisions devenues sans objet sont reprises.

Une créance est, en totalité ou en partie, considérée comme irrévocable lorsque la banque a accepté, dans le cadre d'un plan de redressement, un abandon de créance ou lorsqu'elle a épuisé toutes les voies de recours permettant le recouvrement de la créance douteuse.

La politique de la banque, en ce qui concerne la prise en compte du risque de contrepartie, peut s'apprécier principalement par deux ratios :

- L'un correspond au taux de créances douteuses : $\text{montant des créances douteuses} / \text{total des créances}$.
- Et autre mesure le taux de provisionnement des créances

douteuses : montant des provisions pour créances douteuses /
créances douteuses.

L'interprétation des valeurs prises par ces deux ratios est délicate. Ainsi, un faible taux de créances douteuses peut exprimer soit une bonne sélectivité dans l'octroi des crédits (un choix de clients présentant un faible risque de défaillance), soit un retard dans le déclassement des crédits. De même, un taux de provisionnement des créances douteuses, soit des prises de garantie importantes lors de l'octroi du prêt.

B. Le risque de liquidité : Le risque de liquidité appelé également risque d'illiquidité est inhérent à la fonction de transformation des échéances assuré par les banques en transformant les ressources à court terme (dépôt) en emplois à long terme (prêts).

Selon le règlement de la Banque d'Algérie le risque de liquidité est « le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position, en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable».

Le risque de liquidité représente l'un des risques les plus dangereux de l'activité bancaire car sa concrétisation peut entraîner un enchaînement de tous les risques bancaires, la faillite de l'établissement et la propagation de cette faillite à l'ensemble du système bancaire. Toutefois le risque de liquidité peut être provoqué par la concrétisation d'un risque et s'amplifier par l'enchaînement d'autres risques. C'est le cas lorsque la banque subit des pertes suite à la défaillance des contreparties qui vont susciter des inquiétudes sur la solvabilité de la banque et entraîner des retraits massifs de fonds de la part des déposants. La banque incapable de se refinancer à des coûts raisonnables sera amenée à vendre des titres à un prix très bas lui faisant supporter des moins-values. Au final il s'en suit une crise de liquidité brutale.

Malgré son danger, le risque de liquidité n'a pas suscité autant d'intérêts que le risque de crédit notamment en matière de sa gestion.

C. Le risque de marché : Les risques de marché surviennent lorsque les intermédiaires financiers constituent des portefeuilles de négociation composés de titres de toute nature (ainsi que des produits dérivés) qu'ils détiennent en vue de réaliser des plus-values. Cette activité est désormais entreprise sur une échelle assez vaste par la plupart des établissements de crédit qui cherchent à compenser la

diminution des revenus traditionnels d'intermédiation. Les sinistres inhérents à cette activité font périodiquement l'objet des gros titres des journaux lorsque des banques sont menacées de faillite pour avoir pris des positions démesurées sans être assurées de couvertures adéquates.

L'ambivalence des risques de marché : L'origine des risques de marché est double. En premier lieu, subsiste un risque de crédit ou de contrepartie, pouvant ne pas être en mesure de respecter la transaction prévue. En pratique, les opérations passées sur les marchés organisés transitent par une chambre de compensation qui, grâce aux systèmes du dépôt et des appels de marges, en garantit la bonne exécution. En revanche, le risque de contrepartie est beaucoup plus élevé pour les opérations de gré à gré qui revêtent un aléa comptable aux crédits bancaires.

En second lieu, les risques de marché tiennent au fait qu'un établissement détient des positions ouvertes dans des obligations, des actions des dérivés...et que le prix de ces actifs peut varier dans une direction opposée à celle que l'on avait anticipée. En 1994 Barings et Metallgesellschaft, deux sociétés solides et respectées, ont subi d'énormes pertes sur les marchés à terme. Naturellement, les risques tendent à s'amplifier avec la volatilité du marché et de ce fait peuvent se concrétiser d'une manière extrêmement rapide.

On distingue généralement, parmi les risques de marché, le risque de taux d'intérêt, et le risque de position sur actions.

- *Le risque de change* : En investissant à l'étranger, en détenant des portefeuilles d'actifs et en gérant des dépôts libellés en devises, les banques diversifient leur activité l'international. Une fraction importante du bilan (environ 15% en 1999) des banques français est ainsi libellée en devises Mais cette activité expose les banques à un risque de défaut et au risque de taux d'intérêt.

Ainsi, lorsqu'un établissement de crédit français acquiert des obligations émises en sterling par un débiteur britannique, il peut bénéficier des taux d'intérêt comparativement plus élevés sur cette monnaie que sur l'euro. Mais sa créance le met en position longue ou créditrice en sterling et la contre-valeur en euros de cette position va fluctuer avec le cours de la monnaie britannique. Une dépréciation de cette devise dévalorisé la valeur de la créance et peut générer des pertes de change.

À l'inverse, imaginant la situation d'un établissement qui émet des certificats de dépôts libellés (et rémunérés) en dollars : ses exigibilités dans cette monnaie le mettent en position courte ou débitrice et l'appréciation du dollar par rapport à l'euro renchérit le coût de ses ressources.

Les moyens de gérer le risque de change sont extrêmement variés⁶⁷.

Le principe consiste à niveler la position non désirée en recourant à des opérations au comptant ou à terme, en utilisant les produits dérivés et, le cas échéant, en souscrivant à une assurance auprès d'un organisme spécialisée (COFACE).

- *Le risque de position sur actions* : Ce risque est conséquence qu'exercerait la variation du cours des actions sur la valeur du portefeuille détenu par l'établissement. Il peut surgir, soit du fait de la dégradation de la situation de l'émetteur (et est donc analogue à un risque de crédit classique, qualifié de risque spécifique), soit du fait d'un mouvement du marché dans son ensemble (on parle alors de risque systémique). Ces deux types de risque ne peuvent pas être compensés de la même manière et font donc l'objet de dispositifs prudentiels distincts.

D. Le risque systémique : Contrairement aux autres risques, le risque de système-dont chacun s'accorde d'ailleurs à penser qu'il est malaisément définissable-est un risque macroéconomique. Il correspond à une situation de dysfonctionnement grave du système financier, souvent qualifiée « d'apocalyptique », par laquelle la réalisation d'un risque d'illiquidité de la part d'un ou de quelques établissements de crédit se répand, par effet de domino, sur un ensemble d'autres entités, provoque des ventes forcées définitive, l'insolvabilité d'un grand nombre d'agents économiques, banques et entreprise.

Les transformations que connaît depuis vingt ans la sphère financière constituent sans doute des facteurs permissifs du risque systémique. Trois éléments principaux peuvent être mentionnés : l'implication croissante des établissements de crédit dans des opérations de marché (où il n'est pas toujours facile de s'assurer de la qualité de la signature des débiteurs), la propension, dictée par des raisons de coûts, de ces établissements à resserrer au maximum leur trésorerie et le développement des systèmes de compensation qui renforce l'interdépendance des intermédiaires

⁶⁷ CF notre ouvrage Gestion financière internationale(1995).

financiers, accroît le risque de contagion et de faillites en chaîne. Toutefois, les économistes voient dans l'incertitude à laquelle sont confrontés les opérateurs le principal élément de déclenchement d'un tel risque qu'il n'est pas aisé de prévenir⁶⁸. Sa probabilité de survenance est faible mais ses conséquences seraient particulièrement dramatiques, surtout si les banques adoptaient des politiques dramatiques de raisonnement du crédit risquant d'amplifier le mouvement de faillite. Des règles prudentielles sont donc nécessaires sans que l'on soit capable de définir le degré optimal de réglementation qui ne doit ni entraver l'activité des banques ni porter atteinte à la concurrence. On sait, en particulier, que la garantie que pourraient apporter les banques centrales ou le FMI est de nature à renforcer l'aléa moral, les banques ne craignant pas d'amplifier leur exposition au risque.

E. Le risque de transformation : Du fait de la divergence entre la structure temporelle de son actif et de son passif, la banque est confrontée, en premier lieu, à un risque de liquidité. Ce risque survient lorsqu'elle ne dispose pas d'avoirs suffisants en monnaie centrale pour satisfaire ses créanciers, en particulier ses déposants, qui demandent à retirer les avoirs qu'ils détiennent ou à les convertir dans des actifs qui ne sont pas gérés par la banque. Dans ce cas, l'établissement doit se refinancer par de nouveaux emprunts ou vendre des actifs. Bien que les banques détiennent assez peu d'avoirs liquides, ces demandes ne posent généralement pas de problème en raison de l'importance de leur portefeuille de bonnes créances, d'autant que les retraits de la clientèle obéissent à des cycles qui sont assez bien connus.

Il arrive cependant, dans des circonstances heureusement exceptionnelles, qu'un établissement soit victime d'une crise de confiance ; il est alors confronté à des demandes de retraits anormalement élevées, susceptibles d'engendrer, dans le pire des cas, une crise de liquidité. Dans une telle situation, le coût de ses ressources augmente radicalement, voir même le refinancement –c'est-à-dire l'accès à de nouvelles sources de fonds- devient impossible. L'établissement est alors contraint de réaliser des actifs, parfois peu liquides, dans des conditions périlleuses pour lui. La situation peut déboucher sur une crise, beaucoup plus grave, de solvabilité.

Le risque de taux d'intérêt, celui de voir la situation d'un établissement de crédit se dégrader du fait d'une variation adverse des taux, recouvre en réalité deux risques différents : le risque de revenu ou d'exploitation qui résulte d'une baisse possible

⁶⁸ CF en particulier AGLIETTA (1996), qui met également en exergue le rôle de produits dérivés.

des recettes ou d'un relèvement des charges d'intérêt déprécient la valeur de marché de certains actifs (en particulier, les actifs à taux fixes) et relèvent celle d'élément du passif bancaire. Ces événements réduisent, en définitive, la « valeur nette » de l'établissement et cela d'autant plus qu'il s'est engagé dans d'importantes opérations sur titres.

F. *Le risque de contagion* : La contagion se définit comme la probabilité de déclenchement de crise dans un pays, suite à un événement similaire dans un autre pays. En outre la transmission des chocs externes vers les pays émergents s'accompagne d'une amplification des perturbations, d'où un changement mineur dans les pays industriels peut influencer les autres pays du monde, du fait que les flux des capitaux vers les pays émergents sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts pratiqués sur les marchés financiers internationaux, ce mécanisme joue un rôle important dans le déclenchement des crises par contagiosité.

G. *Le risque de non remboursement* : C'est le risque le plus redouté par les banquiers. Il apparaît quand le client, en raison d'une dégradation de sa situation financière ou par mauvaise foi, n'est plus en mesure ou refuse tout simplement de rembourser les prêts qui lui ont été octroyés. Ce risque résulte donc de l'insolvabilité du débiteur. Il trouve ses origines, essentiellement dans le risque client

Aussi, peut-il découler d'une crise politique ou économique d'un pays. On dit que le risque de non remboursement est un risque transmis, car il prend naissance au niveau du client et, il est ensuite transféré à la banque en sa qualité de créancier.

Ce risque peut être réduit lors des deux phases du crédit : lors de l'octroi, par une analyse du risque de défaillance et la rédaction de contrats incitatifs, et en cours de vie, par un suivi actif du crédit.

H. *Le risque stratégique* : La stratégie adoptée par un établissement de crédit dans différents domaines engage des ressources toujours significatives. A titre d'exemple ces stratégies peuvent être : la pénétration d'un marché, le lancement de nouvelles activités, la refonte du système d'information, une croissance externe par fusion ou acquisition. Un échec peut s'avérer lourd de conséquence car les ressources engagées deviennent sans valeur et la perte de substance significative.

3.3.2. Les risques liés aux crédits d'investissements

A. *Le risque de change* : Le risque de change est analogue au risque de taux. C'est le risque d'observer des pertes à cause des évolutions des taux de change. Les

variations sont imputables à l'indexation de produits et de charges sur des cours de change, ou aux variations de valeurs d'actifs et de passifs libellés en devises⁶⁹.

L'analyse du risque de change est un domaine classique de la finance internationale, tant pour les entreprises non financières que pour les établissements financiers. A ce titre elle est peut développée plus tard.

Le risque de change touche les créances et dettes libellées en devises, et réside dans le risque de variation du prix des devises par rapport à la monnaie nationale. Contrairement au risque de taux et de cours, le calcul de la position de change ne se limite pas au portefeuille de négociation mais englobe d'autres opérations enregistrées au bilan ou hors bilan.

L'analyse du risque de change nécessite de déterminer le montant des positions détenues pour chaque devise, puis de mesurer la position de change globale par addition, en appliquant les pondérations forfaitaires exprimant les corrélations entre devises.

B. *Le risque de taux d'intérêt* : Le risque de taux d'intérêt-celui de voir la rentabilité ou la valeur nette d'un établissement de crédit affectées par une modification de taux d'intérêt-est directement lié à l'activité de transformation des échéances à laquelle se livrent les banques. Celle-ci cherchent à drainer les ressources les coûteuses –généralement des ressources courtes- qu'elles utilisent à des emplois le plus rémunérateur possible- des emplois à long terme. C'est cette activité qui génère la marge d'intermédiation, composante essentielle du produit net bancaire que la variation des taux d'intérêt peut affecter.

Les mouvements de taux d'intérêt ont également une incidence sur la valeur des composantes du patrimoine financier, sur le comportement de la clientèle et sur le volume des prêts et des emprunts. Par exemple, la hausse des taux déprime la valeur des créances à taux fixes ; elle tend, toutes choses égales par ailleurs, à freiner la demande de crédit et incite également les déposants à procéder à des substitutions entre leurs actifs financiers et arbitrer d'avantage leur avoirs vers les dépôts à terme qui sont rémunérés. Mais ces mouvements sont incertains, leur ampleur est indéterminée, de telle sorte que l'évaluation même de l'assiette du risque se révèle un exercice dont l'efficacité est très précaire.

⁶⁹ F. DESMICHT. Pratique de l'activité bancaire . Edition DUNOD, Paris, 2007, Page 271.

Les établissements bancaires cherchent néanmoins à définir des méthodes de mesure et de gestion du risque de taux d'intérêt afin de se prémunir contre l'incidence de mouvements défavorables de taux.

C. *Le risque de solvabilité* : Le risque de solvabilité est celui de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles. Par contre, le risque de contrepartie désigne le risque de dégradation de la solvabilité des contreparties, non de l'établissement prêteur.

Le risque d'insolvabilité est celui propre à la banque et concerne la survie de l'entreprise bancaire, il est en générale la conséquence de la manifestation d'un ou plusieurs types des risques et que la banque n'a pu prévenir. L'analyse de ce risque consiste pour l'essentielle à étudier les fonds propres de la banque sur lesquels viennent s'imputer les pertes.

Ainsi le niveau des fonds propres accumulés par les banques joue un rôle majeur dans l'absorption des pertes éventuelles, et fait face aux divers risques, comme il peut constituer un indicateur sur la capacité des banques à prêter.

D. *Le risque d'immobilisation* : Le risque d'immobilisation appelé aussi le risque de trésorerie est un risque proprement bancaire. Un simple retard dans le remboursement d'une créance ou un décalage entre les sources et les emplois peut être préjudiciable à la banque.

E. *Le risque général* : Le risque général dépasse le cadre de l'affaire au profit de laquelle le crédit est sollicité, pour frapper l'économie d'une nation entière, d'une région voir la situation internationale. Le risque général est difficile à prévoir, et il est encore plus difficile d'y parer.

Leur prévision, même lorsqu'elle est possible, est à elle seule un élément de trouble pour les affaires. On distingue dans le risque général :

F. *Le risque économique* : Le risque économique est caractérisé par les crises « économiques » par un repliement général de l'activité économique. Le passage d'une crise économique est marqué par les difficultés commerciales ou financières pour la plupart des entreprises et par un accroissement du nombre des dépôts de bilans.

G. *Le risque monétaire* : Les troubles monétaires amènent les gouvernements à prendre des mesures telles que la suspension des paiements envers l'étranger.

Dans certains pays, des défaillances de banques ont entraîné des séries de faillite.

H. Le risque politique : Le risque politique réside dans les révolutions, les guerres civiles et étrangères. Les guerres entraînent des fermetures d'entreprises, des réquisitions, des destructions. Elles peuvent être à l'origine de moratoires qui paralysent les règlements.

I. Le risque social : Le risque social est caractérisé par les troubles sociaux. Les troubles sociaux peuvent s'accompagner de grèves, d'émeutes, de pillage, et sont parfois aussi préjudiciables à telle ou telle entreprise que les guerres étrangères.

J. Le risque naturel : Il faut noter également les conséquences d'événements naturels tels que des inondations, des sécheresses, des incendies, des épidémies, des invasions de parasites, qui peuvent frapper des régions plus ou moins étendues.

K. Le risque de variation de cours : Le risque de variations de cours est un risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé. Le risque de position sur actions résulte d'une détérioration de la situation de l'émetteur

3.3.3. Les risques inhérents aux crédits accordés aux particuliers

A. Le risque particulier à un client : Le risque particulier à un client dépend d'éléments qui ne dépassent pas le cadre d'une affaire.

Il est fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise, ainsi que de la compétence technique et de la moralité de ses dirigeants.

Les crédits accordés à des entreprises qui manquent de ressources, qui sont trop immobilisées, qui n'ont pas un fonds de roulement suffisant, qui sont endettées ou dont la trésorerie est lourde comportent des risques assez grands⁷⁰.

Des installations industrielles vétustes ou, à l'inverse, des installations somptueuses, des frais généraux excessifs, des prix de revient exagérés, une production de mauvaise qualité ou, au contraire, de belle qualité mais trop chère, doivent inspirer au banquier une certaine réticence.

La compétence technique des dirigeants de l'entreprise joue un rôle primordial.

Une affaire mal dirigée est presque inévitablement vouée à des catastrophes, même si les circonstances lui sont provisoirement favorables.

Il convient également d'attacher un grand prix à la moralité des dirigeants d'une affaire. Sans doute des commerçants ou des industriels peu scrupuleux ont souvent réussi brillamment, mais le banquier doit craindre que leur habileté ne s'exerce à ses

⁷⁰ PIERRE Charles PUPPION, « Economie et gestion bancaires », Edition DUNOD, Paris, 1999.

dépens ou qu'elle ne provoque des incidents dont il sera indirectement la victime. Ainsi, les entreprises qui faussent leurs déclarations fiscales peuvent se voir infliger des amendes susceptibles de les mettre en position critique.

B. *Le risque particulier à une opération* : Le risque particulier à une opération est fonction de sa nature, de sa durée, de son montant, surtout lorsque celle-ci a été fixée trop largement par rapport à la surface du client.

C. *Les risques résultants de la politique commerciale des banques* : Ce sont tous les risques liés à la concurrence bancaire et à l'importance de la distribution des crédits par une banque.

D. *Les risques liés à la concurrence bancaire* : Ce sont des risques courus par la banque en ayant pour objectif de faire face à une concurrence qui offre de meilleures conditions de crédit, cette concurrence peut devenir préjudiciable non seulement à la banque qui octroie le crédit mais aussi au client lui-même en lui causant de graves difficultés de remboursement.

E. *Les risques liés à la distribution du crédit* : En recherchant l'accroissement du volume de ses concours avec ses possibilités de trésorerie, et l'obtention du maximum de profit, la banque peut, avec une mauvaise prévision dans l'évolution de la distribution des crédits, engendrer un déficit commercial

F. *Le risque lié à l'activité de la structure du demandeur* : C'est le risque lié à une baisse du chiffre d'affaires dont les conséquences se font surtout ressentir au niveau de la rentabilité puis de la liquidité si la chute est durable. En effet, l'entreprise en proie à des difficultés financières va faire une hiérarchie des ses engagements, donner une position secondaire au créancier « banque » et honorera tardivement ses engagements auprès de celle-ci.

G. *Le risque dans la relation banque/client* : Dans la relation banque-client, l'information est considérée comme un élément fondamental permettant à la banque d'exercer sa mission d'intermédiation financière. En effet, la décision d'accorder un crédit dépend de la capacité de la banque à collecter et exploiter efficacement les informations disponibles afin d'évaluer correctement le risque crédit. De sorte que, le facteur informationnel soulève la problématique d'asymétrie d'information dans la relation banque/client. Le premier type d'asymétrie est lié à l'incertitude qui existe avant l'octroi du crédit et qui conduira à une sélection adverse. Le second type d'asymétrie est lié à l'incertitude qui existe après l'octroi du crédit et qui conduira au hasard moral, donc au risque de

non exécution partielle ou totale des engagements liés au contrat de crédits.

SECTION 4 : LA GESTION DES RISQUES ET LES REGLES PRUDENTIELLES BANCAIRES

La gestion des risques a pour objet de mesurer et de contrôler les risques. Même si le contrôle est une fonction ancienne dans les banques. Le problème se pose constamment de mesurer les risques. Faute de cette quantification, la visibilité sur les résultats futurs est faible à cause des aléas qui les rendent instables.

4.1. Les stratégies de la gestion des risques de crédit

L'efficacité de la gestion des risques se repose sur la capacité de la banque à identifier, mesurer et gérer le risque. En effet, face aux risques, la banque peut opter pour une des stratégies suivantes⁷¹ :

4.1.1. Stratégie éviter le risque: Cette stratégie consiste à éviter totalement un type de risque et donc de renoncer à certaines opérations.

4.1.2. Stratégie transférer le risque: C'est le fait d'accepter de payer une prime de risque par un établissement afin de transférer totalement ou partiellement un risque qu'il ne souhaite pas garder.

4.1.3. Stratégie limiter le risque : Cette stratégie vise à accepter un risque mais en fixant des limites que la banque s'interdit de franchir. Ces limites peuvent être déterminées en volume, en valeur, en montant en fonds propres engagés ou en pertes maximales. Si la limite est correctement fixée, le risque est donc sous contrôle mais il n'est pas nul. De plus la banque peut supporter des coûts d'opportunité en renonçant à une opération afin de respecter ces limites.

4.1.4 Stratégie payer le risque : Cette stratégie revient pour une banque à supporter directement le coût d'un risque en le payant éventuellement par prélèvement sur ses fonds propres ou ses réserves. En effet, le risque s'il se réalise, s'impute alors soit sur les charges de l'exercice, soit sur une dotation aux provisions. Bien entendu, et en contrepartie de ce risque dont le coût éventuel est supporté en totalité par la banque, celle-ci attend une marge de rentabilité supplémentaire. C'est dans cette stratégie que se placent les établissements qui acceptent de rester en position ouverte pour bénéficier d'une évolution favorable des conditions du marché.

4.2. Les différents types de gestion des risques des crédits

4.2.1. La gestion globale : La gestion globale du risque crédit dans la banque, se fait de deux

⁷¹ BENABDALLAH Dalila, « la gestion des risques de crédit bancaire par la méthode des scores », mémoire fin d'étude magister, université de Tlemcen, 2008.

manières à savoir une gestion préventive qui concerne l'anticipation et une gestion curative concernant la gestion du recouvrement lorsque le crédit rentre dans une phase de souffrance.

4.2.2. La gestion stratégique : ce définit au niveau des organes délibérants (CA) et exécutifs et concerne les orientations commerciales et la façon de gérer le risque de crédit au niveau de toute la banque. Elle identifie les marchés, les segments et les sous-segments de la clientèle afin d'élaborer les produits adéquats pour ces marchés. Elle se sert des tableaux de bord pour le pilotage des risques.

4.2.3. La gestion opérationnelle : La gestion opérationnelle consiste à définir et à mettre en œuvre les outils de gestion du risque appropriés aux choix de développement effectué en cohérence avec la politique de maîtrise des risques élaborée par la structure stratégique de la banque. Par rapport aux segments du marché, elle recueille les informations financières, objectives et subjectives de la clientèle afin de déterminer la capacité du demandeur de crédit à honorer ses engagements.

4.2.4. La gestion préventive du risque de crédit : La gestion préventive du risque crédit dans la banque ne satisfait pas de discours incantatoires ou d'analyses contemplatives plus ou moins exhaustives. Elle nécessite un travail fouillé de réflexion et un plan d'action opérationnel, dont le suivi et le contrôle de la bonne application ressort de la responsabilité de la banque⁷².

Il appartient aux dirigeants de l'établissement bancaire d'arrêter les choix de gestion stratégique de la banque et de déterminer les moyens et les méthodes nécessaires pour réaliser les objectifs généraux préalablement définis. Ces moyens et méthodes constitueront les outils de gestion opérationnelle du risque de crédit, c'est-à-dire l'ensemble du dispositif technique, matériel, humain, organisationnel dédié à la maîtrise du risque de crédit.

Dernière étape du processus, la mise en œuvre de moyens de contrôle destinés à vérifier la compréhension, l'intégration et la bonne utilisation des outils de maîtrise du risque, en cohérence avec les orientations générales arrêtées par les dirigeants, participe à la gestion préventive du risque crédit et constitue un moyen itératif et récurrent de préciser voire de modifier les éléments de la politique risque définie.

4.2.5. La gestion curative de risque de crédit : Avec le développement économique et l'esprit multidimensionnel de l'entreprise pour accroître son chiffre d'affaire d'une part avoir une très grande part de marché avec le développement des moyens d'informations et de communications proprement dit avec l'économie de marché, il est clair que la conjoncture économique (concurrence, restructuration des entreprises, plan de dressage, difficulté des entrepreneurs...) ; réglementaire (modification des actes, règles prudentielles...) ; et parfois

⁷² MOULAI KHATIR Rachid, « gestion et évaluation des risques de crédit de la méthode traditionnelle à la méthode scoring », mémoire fin d'étude de magister (banque et finance), université de Tlemcen, 2003, p144-147.

enjeux politiques ont progressivement autorisé l'augmentation des risques de crédit.

La gestion curative du risque démarre à partir du premier jour où l'échéance de crédit a été impayée et/ou l'engagement pris par un client non respecté (régularisation découverte par exemple). Dès ce moment, la banque doit avoir organisé sa capacité de détection de l'incident et sa réaction à travers la mise en œuvre d'interventions planifiées et graduer en fonction de son appréciation du risque.

De ce fait les banques doivent se doter de structures plus efficaces en matière de recouvrement des créances.

Pour une meilleure prise de conscience des enjeux attachés à l'efficacité de recouvrement dans la banque il est très important de souligner que cette fonction nécessite un savoir bancaire de très haut niveau dans toutes les phases d'un crédit et surtout dans la négociation à l'amiable des impayés et les échéances non remboursées.

4.3. Les étapes de la gestion des risques :

La gestion des risques repose sur un processus de six étapes :

4.3.1. Identification des risques : Cette étape consiste à établir une cartographie des risques auxquels la banque est confrontée.

Cet exercice ne doit pas être limité dans le temps, vu les changements internes et externes qui touchent le milieu bancaire et qui peuvent engendrer l'apparition de nouveaux risques.

4.3.2. Evaluation et mesure des risques : Elle consiste à quantifier les coûts associés aux risques identifiés dans la première étape.

La mesure du risque dépend de la nature de ce dernier, s'il est quantifiable ou non. Lorsque les risques sont quantifiables comme dans le cas du risque de crédit et du risque de marché, le concept le plus utilisé est celui de la Value-at-Risk. Dans le cas des risques non quantifiables, une méthodologie objective est appliquée pour les estimer, à travers deux variables⁷³ :

- La probabilité de survenance d'un événement négatif, qui à défaut de quantification, peut se voir attribuer des valeurs relatives : forte, moyenne et faible probabilité.
- Gravité de l'événement en cas de survenance du risque : là aussi, en absence de données quantifiables, on peut attribuer une variable relative : élevé, moyen, faible.
- Le croisement des deux séries de variables, permettra de donner une idée relative du risque.

4.3.3. Sélection des techniques de gestion des risques : Les techniques de gestion des risques visent principalement l'un des trois objectifs suivants :

- Eviter le risque
- Transférer le risque

⁷³ C. KHAROUBI et P.THOMAS. edem pp165

- Encourir le risque

4.4.4. La mise en œuvre : Cette étape consiste à mettre en œuvre la technique choisie, elle doit être réalisée par une unité clairement désignée à cet effet, par exemple : la salle des marchés pour les risques de marché, la direction des engagements pour le risque de crédit, ALM pour la gestion du risque de liquidité et de taux. Quand au risque opérationnel, il a la particularité d'être plus difficilement attribuable à une unité spécifique vu sa présence partout.

Le principe fondamental de cette étape de gestion des risques est de minimiser les coûts attribués à la mise en œuvre de la solution.

4.4.5. Surveillance des risques : Le suivi permanent des risques est primordial, et ce afin de s'assurer que les stratégies adoptées donnent des résultats optimaux. En effet, au fil du temps et selon les circonstances, il se peut que les décisions initialement prises deviennent incompatibles avec la conjoncture et de ce fait elles doivent être modifiées ou carrément remplacées.

4.4.6. Reporte les risques : Le reporting est l'aboutissement logique de tout processus de gestion, il s'agit d'une synthèse qui fait ressortir les éléments clés sous une forme analytique, adressée aux responsables sous forme d'un rapport dont le contenu et le niveau de détail dépend de la fonction du destinataire.

La gestion du risque, en elle-même, se fait en deux volets : le contrôle du risque et le financement du risque.

Le contrôle du risque s'effectue par les moyens suivants :

- A.** L'évitement du risque en refusant de faire crédit si l'espérance de perte est trop grande, ou ex post en vendant une partie des prêts consentis,
- B.** La prévention, qui consiste à réduire la probabilité de perte, se pratique via les clauses restrictives du contrat de prêt, par le suivi et l'intervention, ainsi que par une structure d'autorisation du crédit qui implique la plupart du temps plusieurs personnes,
- C.** La réduction du montant de la perte est obtenue en exigeant des garanties, des cautions et des assurances. Elle est aussi acquise en évitant la concentration du portefeuille par l'imposition de limites que se soit au niveau d'un emprunteur, d'un secteur industriel ou d'une zone géographique. Elle est également favorisée par les limites d'autorisation accordées aux différents niveaux hiérarchiques de la banque. Puis, le banquier peut tenter de réduire ses pertes par une diversification optimisée de son portefeuille, qui tienne compte des effets de corrélation entre les rendements de ses prêts. Enfin, il peut recourir à la syndication, c'est-à-dire au partage du risque avec d'autres institutions, si un prêt dépasse sa capacité d'absorber le risque.

Le financement du risque est réalisé par les actions suivantes :



- La tarification adéquate du risque,
- La constitution de provisions pour pertes liées aux mauvaises créances,
- Le maintien d'un capital adéquat.

La gestion du risque de crédit est donc un processus complexe, où le banquier cherche à trouver la combinaison idéale de moyens à prendre en tenant compte de leurs coûts et de leurs effets sur le risque.

4.4. L'évaluation de gestion de risque

La décision d'octroi ou de refus d'un crédit de la part d'une banque est un exercice délicat ; elle est prise à l'issue d'une phase d'étude. L'évaluation du risque de crédit varie selon le client de la banque.

4.4.1. Cas de particulier : Pour le cas du particulier, l'évaluation porte essentiellement sur la constitution du dossier, l'étude du dossier, l'étude des garanties et l'étude financière.

A. La constitution du dossier : Pour obtenir un prêt personnel (crédit à court terme) le client demande à la banque les imprimés relatifs à la demande du prêt personnel.

Ces imprimés sont remplis par le client et portent des informations sur l'identité, l'état civil du client et éventuellement le nom du banquier chargé de la gestion du compte. Ces imprimés doivent être signés par le client, en plus de ces imprimés, le client remet à la banque les (3) dernier bulletins de salaires et enfin une lettre de crédit manuscrite portant le montant du crédit sollicité qui doit être accompagner le dossier de demande.

B. L'étude du dossier : Elle porte essentiellement sur :

- La capacité d'endettement du client : cette capacité se mesure par la détermination de la quotité saisissable du salaire, cette quotité saisissable est égale au tiers du salaire brut du client.
- Le niveau des engagements actuels du client à la banque : c'est-à-dire la banque dispose de l'état du compte du client qui lui permet d'apprécier le niveau de ces engagements actuels (avances en compte, découvert, autres petits crédits).
- L'étude des engagements du client au niveau de son employeur (les prêts internes obtenus au sein de son établissement.)
- L'étude des engagements au niveau des autres banques.

C. L'étude des garanties : Pour un crédit à court terme les garanties prises sont :

- Engagement de domiciliation : c'est un document établis en trois exemplaires par la banque, dans lequel le client demande à son employeur de virer obligatoirement son

salaire dans son compte ouvert à la banque pendant toute la durée du remboursement du prêt, tout en précisant que ce virement est irrévocable sauf sur présentation d'une main levée de garantie. Ce document est contre signé par l'employeur qui conserve un exemplaire et transmet les autres à la banque.

- La caution salariale :(Co débiteurs) est accompagnée d'une domiciliation de salaire au même titre que le débiteur principal. Cette caution salariale est aussi contre signée par la banque et l'employeur du Co débiteur.

D. L'étude financière : Elle porte sur la capacité du client de faire face à ces engagements. Elle porte sur la base du salaire brute sur lequel il faut déterminer la quotité saisissable qui correspond au tiers du salaire brut multiplié par la durée du prêt doit être égale ou supérieure au montant du prêt majoré des frais financiers que sollicite le client (échéance mensuelle).

Et pour le crédit à long terme le banquier pour le risque de crédit il se base d'abord à la domiciliation du salaire du particulier ensuite sur l'hypothèque ou une promesse d'hypothèque ou un nantissement du droit d'usage à temps. D'où la décision d'accorder ou de rejeter le crédit à long terme (immobilier) se trouve sur la validité du titre de propriété, sur la durée du prêt bancaire et sur la quotité saisissable.

4.4.2. cas d'une entreprise :

L'analyse financière des dossiers demande de crédit constitue, en général, un élément essentiel du métier des chargés d'études de la Direction des Engagements au sein d'une banque toute demande de crédits bancaires formulée par l'entreprise, devrait faire l'objet d'un dossier qui devrait comprendre, entre autres les documents suivants⁷⁴ :

- une demande du promoteur précisant la nature des concours sollicités.
- Le canevas de la banque relatif à la demande de crédit dûment renseigné.
- Les documents comptables pour au moins quatre exercices (n-2, n et n+1).
- Le plan de trésorerie pour l'entreprise concerné (n+1).
- Le dossier fiscal et parafiscal.
- Les rapports annuels correspondants aux bilans financiers demandés.
- Tout autre document destiné à mettre en confiance le banquier quant à l'issue normale du crédit demandé.

A. L'analyse financière traditionnelle : elle consiste à faire une synthèse sur les données de l'entreprise qui sollicite le crédit. Cette analyse se fait à partir :

⁷⁴ Christian DESCAMPS et Jaques SOICHOT, « Economie et gestion de la banque », ED management & société, Paris, 2002.

- Les trois (3) derniers bilans.
- Les trois (3) derniers comptes résultat.
- Les trois (3) derniers comptes d'exploitation.

Les états financiers prévisionnels (bilan prévisionnel, compte d'exploitation prévisionnelle, planning de trésorerie prévisionnel, l'échéancier financier prévisionnel) et même éventuellement le rapport le plus récent du commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le bilan : L'étude d'une demande de crédit exige de la part du banquier une certaine visibilité. A ce titre, le bilan qui est considéré comme une « une photographie » de l'entreprise en un moment donné, met en relief les emplois (actifs) et les ressources (passifs) qui servent à financer les premiers. La mise en place des concours suppose en règle générale que l'on ait au moins (3) bilan, à l'exception des entreprises qui viennent d'être créées. Nous avons deux approches dans la présentation du bilan :

- L'optique fonctionnelle qui met l'accent sur les problèmes économiques et les problèmes d'équilibre comme le Fonds de Roulement et le Besoin en Fonds de Roulement.
- L'optique financière met en relief différents ratios qui peuvent être utilisés pour apprécier le risque de prévention des difficultés.

Le compte résultat : Le compte résultat est un document essentiel dans la vie comptable de l'entreprise qui regroupe en sein, l'ensemble des charges et des produits de l'exercice.

L'analyse du compte résultat permet de mesurer les performances de l'entreprise :

- La production : le chiffre d'affaires ne correspond qu'à une partie vendue de la production des biens et services et des marchandises vendues en l'état.
- La marge brute d'exploitation : elle a pour principal intérêt de permettre des comparaisons avec d'autres entreprises du secteur pour apprécier la compétitivité de l'emprunteur sur son marché et de mettre en évidence la spécificité de son activité par rapport à sa branche de rattachement.
- La valeur ajoutée : elle permet à l'entreprise de s'autofinancer.
- L'excédent brut d'exploitation : est la ressource fondamentale que l'entreprise tire de son exploitation pour développer ses capacités de production (investir), améliorer sa trésorerie, rémunérer les capitaux engagés (actionnaires, prêteurs) il joue un rôle clés dans les établissements de prévisions de trésorerie et de tableau de financement. Il doit être suffisant pour permettre à l'entreprise de payer ses frais financiers, d'amortir ses installations, de constituer les prévisions nécessaires.

- Le résultat d'exploitation : est le solde disponible après déduction des dotations aux amortissements et aux prévisions à l'excédent.
- Le ratio : « la capacité d'autofinancement nette sur la valeur ajoutée » : est un signal d'alarme très important ; sa dégradation signifie que la compétitivité de l'entreprises sa dépendance financière vis-à-vis de ses prêteurs externes s'accroît.

Son principal inconvénient résulte du fait que certaines entreprises n'ont pas d'états financiers ou les états financiers ne sont pas certifiés donc peu fiables. D'où la mise en place de nouvelles méthodes pour contourner ce problème d'états financiers.

4.5. les moyens de se prémunir du risque de crédit :

L'activité bancaire, pour parer aux défaillances des emprunteurs, a mis en place des «gardes fous» qui se présentent sous diverses formes.

En effet, le secteur bancaire a réfléchi sur les documents ayant une valeur juridique, des garanties réalisables permettant de recouvrer au moins une partie de la créance, une assurance crédit (sous régionale ou internationale) pour compléter cette garantie.

Nous permettra de cerner les contours des moyens de se prémunir des risques de crédit dans deux sections que sont :

- Les supports à exiger dans l'administration du crédit,
- Les garanties pour se prémunir du risque de défaillance,

4.5.1. Les supports (documents) : Un ensemble de document accompagne le crédit tout au long de sa vie. Ces supports alimentent aussi une banque de données pour de futur renouvellement du dit crédit ou pour une autre forme de concours que l'entreprise sollicitera auprès de la banque.

Ces documents constituent une liasse très utile pour la mise en place de base de données comme celles faites par la Banque de France.

Nous allons développer une présentation des documents les plus importants dans le dossier du crédit.

A. La convention du crédit : C'est un document élaboré par la banque dans lequel elle explique les modalités du crédit. Elle a une valeur de contrat car le client après avoir pris connaissance du dit document doit approuver afin de lui donner toute son essence juridique.

B. Assurance crédit : L'assurance crédit a pour objectif d'apporter des réponses concrètes pour des questions relatives à la prévention et gestion du risque d'impayé, au recouvrement des créances en souffrance, à une indemnisation rapide. En effet, pour trouver la solution adéquate au besoin spécifique, les compagnies d'assurance ont réfléchi à diverses formes d'assurance : l'assurance crédit dans ce cas l'assureur prend une position qui se rapproche de celle de la caution moyennant le versement d'une prime à la charge de l'emprunteur et l'assurance incendie



qui permet un dédommagement en cas de destruction, de dégradation ou du vol d'un des biens de l'entreprise qui peut servir de suretés.

Les une comme les autres permettent en général de garantir :

- Le paiement des créances impayées issues de procédures collectives,
- L'indemnisation des impayés qui pourraient la mettre en péril (impayés exclusivement pouvant entraîner des dépôts de bilan).
- le recouvrement des sommes prêtées à des entreprises.

Les formules sont nombreuses. Devant un prêt la banque fera d'abord un briefing des risques et cherchera à y rattacher une assurance qui lui permettra de recouvrer ses fonds.

C. Les contres garantis : Outre la mise à disposition des organisations financières locales de ressources à long terme (ligne de crédit), de garanties de risque politique et de formation en analyse de risque, il existe une technique d'incitation à l'attribution des crédits à moyen terme, encor peu développée qui consiste à « partager » avec une institution financière le risque commercial de défaut de ses débiteurs par l'octroi de garanties partielles.⁷⁵

Elles viennent en sus des garanties classiques. Et vu l'importance des montants demandés les banques peuvent recourir à des organismes qui font fonction de garantir les prêts des grands ouvrages comme le financement des infrastructures, des centrales électriques, etc.

Dans cette partie donc nous présenterons les organismes africains qui s'expriment dans la contre garantie de prêts des montants importants. Ces organismes permettent :

- La garantie des prêts à moyen ou long terme destinés au financement du projet économique et financièrement rentable
- L'allégement des conditions d'emprunt par la bonification d'intérêt ou l'allongement de la durée du crédit,
- Le financement des opérations spécifiques sur emprunts subventions : projets intégrateurs, assistance technique, étude de viabilité technique et financière ; La prise de participation dans le capital. (FGAR, CGMP).

4.5.2. Les garanties : L'analyse des comptes annuels est bien insuffisante dans certains cas pour avoir une idée du devenir d'une société ou d'un dossier. Il n'y a pas ou peu de méfiance vis-à-vis d'une société présentant d'excellents résultats sur plusieurs années avec une structure financière satisfaisante. Réciproquement, il faut tenter de sortir d'une affaire qui tourne très mal.

Se pose le problème des sociétés, particulièrement nombreuses, au devenir incertain où présentant certains risques inhérents au dossier. Après une étude financière et comptable, il

⁷⁵ MOULAIKHTIR Rachid, « Gestion et évaluation des risques de crédits de la méthode traditionnelle à la méthode scoring », mémoire fin d'étude magister (banque finance), université de Tlemcen, 2003

s'avère que les comptes d'une société n'offrent pas suffisamment de garanties dans l'octroi d'un crédit et la capacité de l'entreprise à le rembourser.

La banque cherche donc des garanties lui permettant, si le risque se concrétise, de pouvoir sortir de l'affaire à tout moment sans trop de pertes. Les banquiers ont donc l'habitude de demander alors des garanties ou des gages à leurs clients les plus difficiles.

Ces demandes sont toutefois commercialement délicates car certaines sociétés ou dirigeants sont parfois réticents.

Une garantie est une exigence que l'une des parties demande lors de la conclusion d'un contrat pour se prémunir contre d'éventuels risques qui peuvent subvenir dans le déroulement du contrat.

Ainsi la garantie bancaire peut être définie comme un bien ou une valeur mis en jeu par une personne lors d'une demande d'un financement à un établissement bancaire dans l'éventualité d'une incapacité de remboursement.

Il existe deux types de garanties : les garanties ou suretés personnelles et les garanties ou suretés réelles.

A. Les garanties réelles : la garantie est réelle lorsque le débiteur apporte au créancier un bien ou la valeur d'un bien matériel pour couvrir le risque de non-paiement de la dette. Il y a quatre types de garanties réelles : le droit de rétention, le nantissement, l'hypothèque et les privilèges.

Le droit de rétention : C'est la faculté donnée au créancier de prendre un bien corporel du débiteur jusqu'au paiement intégral de la dette garantie. Tant qu'il n'a pas été payé, le créancier a la possibilité de retenir le bien qui appartient à son débiteur. C'est le créancier qui prend l'initiative de la rétention du bien appartenant au débiteur.

Le nantissement : consiste pour le débiteur à remettre au créancier un bien en garantie de sa dette. Si le bien mis en garantie est un bien meuble, on dit qu'il y a gage. Si c'est le loyer d'un immeuble qui est fourni en garantie, on appelle cela l'antichrèse.

Le nantissement peut se faire avec ou sans dépossession du débiteur. Dans le nantissement avec dépossession, le débiteur est démuné de la chose mise en garantie. Par exemple on peut citer l'avance sur titres, où le client dépose son portefeuille de titres contre la liquidité que lui donne sa banque.

Dans le nantissement sans dépossession, c'est un acte écrit qui est remis au créancier, reconnaissant la garantie d'une dette sur le bien meuble. Cet acte fait l'objet d'une publicité. Le cas du gage automobile est un exemple de nantissement sans dépossession. La publicité est faite par l'inscription dans un registre spécifique tenu par l'Administration qui a délivré la carte

grise du véhicule. On peut citer également le cas du nantissement d'un fonds de commerce, où la publicité se fait par l'inscription au greffe du tribunal de commerce.

Le créancier bénéficiaire du nantissement dispose de certains droits, notamment : le droit de préférence, le droit de suite, le droit de rétention et le droit de réalisation.

En cas de vente du bien nanti, le créancier doit être désintéressé en priorité sur le prix.

C'est le droit de préférence. Le créancier peut reprendre le bien entre les mains de tout acquéreur s'il n'a pas été payé. C'est le droit de suite. Le créancier peut conserver le bien gagé s'il n'a pas été désintéressé. C'est le droit de rétention. Enfin il peut faire vendre le bien nanti en cas de non-paiement. C'est le droit de réalisation.

L'hypothèque : consiste à fournir au créancier un acte avec publicité par lequel le débiteur lui accorde un droit sur l'immeuble sans dessaisissement. Un créancier est appelé créancier hypothécaire quand il détient une hypothèque sur un immeuble⁷⁶.

L'hypothèque peut prendre trois formes : légale, conventionnelle ou judiciaire.

- *L'hypothèque légale* : Elle est légale lorsqu'elle est établie par la loi. Par exemple un mineur qui fait hypothèque sur les biens de son tuteur.
- *L'hypothèque conventionnelle* : conventionnelle quand elle intervient à la suite de la signature d'un contrat. Exemple : contrat de prêt immobilier.
- *L'hypothèque judiciaire* : découle d'un jugement. C'est l'exemple qu'un créancier préoccupé par la situation de son débiteur demande au tribunal une hypothèque sur un bien foncier du débiteur.

Les conséquences essentielles de l'hypothèque : se résume au fait qu'elle confère au créancier le droit de préférence et le droit de suite. En cas de poursuite pour non-paiement, le droit de préférence permet au créancier de faire vendre l'immeuble aux enchères publiques.

Le droit de suite signifie que le débiteur ne peut pas vendre l'immeuble avant de rembourser le créancier.

Au-delà de ces caractéristiques, on peut parler également de la pluralité des hypothèques sur un même immeuble. Il arrive que plusieurs créanciers bénéficient d'une hypothèque sur un même immeuble.

Dans ce cas, il s'établit entre les divers créanciers un ordre de priorité qu'on appelle le rang. Le rang est fixé suivant les dates respectives d'inscription des hypothèques. Le rang détermine l'ordre dans lequel les créanciers seront désintéressés en cas de vente de l'immeuble. Un créancier hypothécaire est devancé par les créanciers munis de privilège comme le Trésor, frais de justice dus au parquet, dettes des salariés.

⁷⁶ Arnaud SERVIGNY et Ivan ZELENKO, « Le risque de crédit face à la crise », 4^{ème} ED DUNOD, Paris, 2010.

Le privilège : est le droit qui fait qu'un créancier a la priorité de paiement par rapport aux autres créanciers. Cette priorité de paiement permet à son titulaire de disposer d'une garantie sur une partie ou la totalité du patrimoine du débiteur. C'est la qualité de la créance qui donne le privilège au créancier qui est alors préféré aux autres créanciers. Le créancier privilégié a un droit de préférence et un droit de suite.

Les privilèges peuvent se présenter sous plusieurs formes : privilèges généraux ou spéciaux, privilèges mobiliers ou immobiliers.

- *Privilèges généraux* sur les meubles et les immeubles du débiteur sont attribués à la couverture des frais de justice et des salaires dus employés du débiteur.

Les privilèges généraux sur les meubles concernent par exemple les frais de funérailles, les créances de la victime d'un accident.

- *Privilèges spéciaux* : il existe deux types

Les privilèges spéciaux immobiliers : sont reconnus au vendeur d'un immeuble ou encore au prêteur de deniers pour acquisition de l'immeuble.

Les privilèges spéciaux mobiliers : sont celui du bailleur d'un local sur les meubles meublant le locataire et celui de l'hôtelier.

Le privilège du prêteur de deniers est une garantie utilisée fréquemment dans les prêts immobiliers. Il sert à couvrir non seulement le principal du prêt (capital) mais également les intérêts au taux convenu par le prêteur.

- B. Les garanties personnelles** : Ces garanties sont données par un tiers dans le cadre de cautionnement ou d'aval.

Le cautionnement: est un engagement pris par une personne, appelée la caution, de payer en cas de défaillance du débiteur. On dit cette personne est fournie en caution.

La caution ne garantit que le capital du prêt, sauf si l'acte de cautionnement a prévu le paiement des intérêts. Le cas échéant, le taux des intérêts doit alors être indiqué dans le document. Si la caution paie, elle obtient automatiquement les pouvoirs et les droits du créancier désintéressé⁷⁷. On dit que la caution est subrogée dans les droits, actions et privilèges du créancier.

Il est à noter qu'il existe deux formes de cautionnement : le cautionnement simple et le cautionnement solidaire.

- Le cautionnement simple : la caution peut demander au créancier de poursuivre d'abord le débiteur avant l'intervention du cautionnement. C'est ce qu'on appelle le bénéfice de discussion. Ensuite, lorsqu'il y a plusieurs cautions, chacune est responsable uniquement

⁷⁷ Michel DIETSH & Joël PETEY, « mesure de gestion des risques de crédit dans les institutions financières », ED Revue Banque, Paris, 2003.

de sa part. On appelle cela le bénéfice de division. Alors, le cautionnement simple donne à la caution le droit au bénéfice de discussion et le droit au bénéfice de division.

- Le cautionnement solidaire : dans le cautionnement solidaire, le créancier a le droit de réclamer le paiement de la dette par le débiteur et par la caution en même temps. On dit que le créancier peut actionner solidairement le débiteur et la caution. Pour récupérer ses fonds, il lui appartient donc de choisir le plus solvable des deux ou tous les deux ensembles.

Le principe de la communauté dans la responsabilité vaut également lorsque dans le cadre de la caution solidaire, plusieurs personnes se trouvent fournies. Elles garantissent conjointement la totalité de la dette et chacune d'elles est responsable de l'intégralité du montant dû par le débiteur : il n'y a pas de bénéfice de discussion ou de division.

L'aval : L'aval se définit comme la garantie donnée par une personne appelée avaliste ou avaliseur, qui devient solidaire du débiteur d'une dette, quant au paiement à l'échéance. Il est une forme particulière de caution garantissant l'exécution d'un engagement.

Lorsque le cautionnement a pour objet de garantir le paiement d'un effet de commerce, il s'appelle aval. L'aval est alors un acte par lequel un tiers distinct du tiré, du tireur et des endosseurs, garantit le paiement d'un effet de commerce à l'échéance.

Ainsi, l'aval peut être mentionné sur le titre d'engagement lui-même. L'aval peut également faire l'objet d'un acte écrit séparé du titre d'obligation principale.

En effet, cette garantie est donnée sur un effet de commerce par un tiers qui s'engage à en payer le montant si le règlement n'est pas honoré par le signataire. L'aval peut également intervenir lors de l'octroi d'un prêt. Dans ce cas, le donneur d'aval s'offre à rembourser le crédit si le bénéficiaire est défaillant.

En conséquence, du point de vue de sa mobilisation, un effet est d'autant plus solide, qu'il porte de signatures pour garantir son paiement à l'échéance.

L'utilité de l'aval réside dans le fait qu'il ajoute la garantie du donneur d'aval aux engagements pris par le tiré et le tireur. À cet égard, l'aval a une importance pour chacune des trois parties : le tireur, le tiré et l'avaliste. Pour le tireur, porteur de l'effet, l'aval le rassure sur le paiement de la traite et permet une mobilisation plus aisée. Pour le tiré, débiteur principal, l'aval peut permettre de meilleures conditions d'accès au crédit de la banque. Pour l'avaliseur, sans sortie de fonds sur ses propres ressources, l'aval lui permet d'aider le tiré à résoudre son problème de trésorerie.

Du fait de ces liens de sûreté, cette technique cambiaire est devenue assez courante dans les opérations de crédit bancaire. La banque sollicite le renforcement de la signature du

bénéficiaire par un aval sur les effets qu'elle crée lors de la mise en place d'un crédit ; de même que sur les effets à escompter.

L'aval peut revêtir deux formes qui caractérisent l'étendue de la responsabilité de l'avaliseur : l'aval sur effet, l'aval sur acte séparé. En général, l'aval est donné sur l'effet de commerce par la mention « Bon pour aval » au recto, suivie de la signature de l'avaliste ou par la seule signature de celui-ci. Sous cette forme, l'aval a pour conséquence de rendre responsable le donneur d'aval au même degré que celui pour qui il est donné. L'avaliseur sur l'effet peut être actionné par tous les porteurs du billet.

Mais aussi, l'aval peut être donné sur acte séparé. Cela consiste à donner la garantie du paiement d'un effet, par un écrit distinct du billet. L'aval sur acte séparé doit identifier clairement, dans sa rédaction, les effets par leur nature et leur montant garanti. Il doit également préciser le temps imparti pour la négociation des effets auxquels il se rapporte.

Cette forme d'aval n'engage l'avaliseur que vis-à-vis de celui à qui il a donné sa garantie.

Autrement dit, un endossataire d'un billet, ayant un aval sur acte séparé ne bénéficie pas de la garantie dont l'endosseur jouit. Exemple : une banque a pris, par acte séparé, l'aval d'un client dont elle escompte la traite. Si cette banque transmet la traite par endos à une autre banque pour sa mobilisation, cette seconde banque ne peut pas bénéficier de l'aval donné par le client cédant de la première banque.

4.6. les accords de Bale et la gestion des risques bancaire

A l'heure où la tourmente des banques fragilise le système monétaire international et par conséquent la croissance mondiale, il est bon temps de porter un coup de projecteur sur l'historique et l'évolution actuelle des règles internationales régissant la gestion des risques bancaires : les accords de Bales.

4.6.1. Bale I : la couverture du risque de crédit : Mise en place en 1988, Bale I porte sur la couverture des risques de crédit des banques. Dans les années 80, les banques vivaient principalement de ses activités de crédits c'est-à-dire qu'elle prêtait aux individus, aux entreprises ou à l'Etat sans ou avec une contrepartie exigée. Le risque de crédit équivaut à la perte que la banque devra faire face en cas de défaut de l'emprunteur. Pour se prémunir contre ce risque, les banques devront mettre en place une provision calculée à partir des pertes moyennes des crédits accordés.

Quant aux pertes exceptionnelles encourus, non couverts par les provisions, elles nécessitent le recours à des liquidités supplémentaires. C'est dans ce cadre qu'intervient l'accord de bale I par l'instauration du « ratio de Cooke ».

Ratio de Cooke = Fonds propres/Risque de crédit

Le ratio de Cooke stipule la mise en réserve d'un minimum de fonds propres à hauteur de 8% pondéré à la qualité de l'emprunteur ou de la contrepartie. Selon ce ratio, si la banque accorde un prêt de 1000\$, elle doit détenir 80\$ de fonds propres sauf qu'en tenant compte de la qualité des emprunteurs, elle ne devra détenir que 40\$ pour les crédits garantis par une hypothèque de (pondération de 50%), 16\$ pour les crédits ayant une contrepartie bancaire, contracté par un organisme international, ou un Etat n'appartenant pas à l'OCDE (pondération de 20%), 0\$ pour les crédits accordés aux 14 Etats de l'OCDE (pondération 0%).

$$\frac{\text{Fonds propres réglementaires}}{\text{Risque de crédit + Risque de marché}}$$

La réglementation de Bale I apporte en plus des précisions sur la qualité des fonds propres exigés pour la couverture en distinguant trois types de fonds :

- Les fonds propres de base appelé tiers one fixé à 2%, considéré comme le plus sur des capitaux, comprennent le capital, les réserves et les dettes subordonnées (ce sont des dettes détenus par des entreprises, dont le remboursement, en cas de défaut, n'intervient qu'après d'autres dettes).
- Les fonds propres complémentaires : les titres hybrides à durée indéterminée, les dettes ayant une durée initiale supérieure à 5 ans.
- les fonds propres sur complémentaires recouvrent tout ce qui n'appartient pas aux deux premières catégories.⁷⁸

4.6.2. l'évolution du métier de la banque et de Bale II : Avec la déréglementation du marché financier qui a eu lieu dans les années 80, impulsé aux Etats-Unis sous Ronald REAGAN, le métier de la banque a changé puisque subsiste en même temps la branche commerciale qui est responsable des activités de dépôts et de crédits et la branche d'investissement qui s'occupe d'investir, de spéculer en actions et en produits dérivés (futures, options, dérivatives, etc.). Ce dernier a par ailleurs permis l'explosion de la partie Hors Bilan de l'Actif bancaire car les produits dérivés qui sont des produits à terme, n'arrivant pas à échéance que dans le futur, n'ont pas de valeur monétaires certaines dans le présent et par conséquent ne devront pas être inscrite au bilan.

Ces changements de l'entité bancaire a résulté sur des crises financières graves dans les années 80-90. Dès lors, en plus des risques de crédit mal évalué par les pondération de Bale I avec le

⁷⁸ JOANA N.S, JULIE MAKANY et CHANTAL GABSOUBO YIENEZOUNE, revue GONGOLAISE de gestion, ED ICES GONGO, 2013, p93.

défaut de certains pays (Argentine, Russie) ou de certains acteurs privés jugés insolvable, les banques doivent aussi supporter d'autres risques tels que les risques de marché, qui correspondent aux pertes provoquées par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, les risques opérationnels qui sont des risques de perte résultant de processus interne défaillant (faute, erreur ou fraude personnel) ou d'événements externes (inondation, tremblements de terres, attaques terroristes ect.).

L'apparition de ses risques nouveaux accouplée aux changements de métier de la banque a amené le comité de Bale à introduire un nouvel accord Bale II en 2004. Son objectif est l'amélioration de la couverture des risques en impliquant plus les banques dans sa gestion par la mise en place de leur propre système de notation de la solvabilité de l'emprunteur (gestion de risque de crédit), par le développement du modèle interne de gestion des risques (gestion du risque de marché), par l'initiation du contrôle interne (gestion du risque opérationnel).

Pour cela, l'accord a été fondé sur les trois piliers suivants :

A. Pilier 1 : Ratio de Mc DONOUGH : Le ratio de Mc DONOUGH est basé sur la même règle que le ratio de Cooke avec un seuil de couverture minimum des risques de 8%.

La différence se trouve dans la prise en compte :

Des risques de marché et des risques opérationnels, en plus des risques de crédit.

De nouveaux systèmes de pondération de la couverture en fonction des notations de crédit effectuées par les agences de notation (méthode standard) ou par les banques eux-mêmes (méthode de notation interne) : Plus l'emprunteur est jugé solvable sur son historique de crédit, plus la pondération est faible et plus la quantité des fonds propres est faible.

De meilleures qualités de couvertures de fonds propres puisque le seuil de 2% du tiers one a été relevé à 4% et la pondération des titres hybrides dans cette classe est revue à la baisse et ne doit pas excéder 50% des fonds propres de base.

B. Pilier 2 : la surveillance prudentielle : Bale II a pour objectif de pousser les banques à prendre en charge leur gestion de risques par la mise en œuvre de leur propre modèle. En effet, elle vise à mettre en place des outils de mesure d'évaluation et d'analyse de risque qui correspondent plus à la réalité des risques encourus par les banques tels que les pertes dues à la dégradation de la qualité de l'emprunteur, à la variation des cours du marché ou à des faillites opérationnelles. Bale II rapproche alors plus le capital réglementaire, qui est le capital instituée par le ratio de Cooke, au capital économique, qui coïncide au capital instauré par les banques, pour se couvrir contre les risques sans qu'aucune réglementation particulière comme les accords de Bale n'interviennent.

Dans ce cadre, le dispositif de la surveillance prudentielle a été instauré dans le but de contrôler la validité et l'applicabilité des modèles internes de gestion de risque. Les banques devront

effectuer des tests de « back testing » (teste de leur modèle sur des données antérieures d'une période allant au-delà de 5 années) et des « stress test » (test de stimulation à des situations extrêmes du modèle à court terme d'une période de un mois) sous la surveillance d'une autorité de contrôle dont le rôle de valider les tests, de modifier ou de contester les modèles dans le cas où ceux-ci s'avèrent fausses.

C. Pilier 3 : la discipline de marché: Le dernier pilier cherche à renforcer la discipline financière des banques en instituant une transparence des pratiques bancaires. Les modèles de gestion de risque doivent ainsi être communiqués de façon uniformisée aux investisseurs à travers la publication des états financiers.

D. Limites de Bale II : Avant l'instauration de l'accord de Bale II en 2004, les critiques se sont faites entendre et se sont confirmées par la suite sur un point crucial « Effet pro cyclique » de la réglementation.

Le capital réglementaire exigé suit les phases de cycles économiques. En période d'expansion, les risques de crédit sont plus faibles à cause de l'amélioration de la solvabilité des emprunteurs. Les niveaux de fonds propres des banques sont à leur minimum. À contrario, en phase de récession, les notes de solvabilité des emprunteurs se dégradent obligeant les banques à fournir plus de fonds propres pour couvrir leurs risques. Or, dans des conditions économiques difficiles, les investisseurs réclament une prime de risque plus élevée poussant à l'accroissement des coûts des fonds propres. Il devient alors plus difficile pour une banque de lever de la liquidité sur le marché, ce qui le contraint à réduire ses activités de prêts c'est ce qu'on appelle le phénomène de « crédit Crunch », affaiblissant dans la même occasion la croissance économique. C'est la situation dans laquelle se retrouvent les banques européennes depuis la crise des dettes souveraines qui sont obligées de lever d'importante liquidité, difficile à trouver sur le marché à cause des incertitudes économiques, afin de se couvrir des risques de possibles défaut des obligations de certains pays comme la Grèce. Dès lors, on assiste à une baisse des crédits bancaires dont les conséquences sont le ralentissement économique de la Zone Euro avec un taux de croissance de 0,1% lors du premier trimestre 2012 selon Eurostat.⁷⁹

4.6.3. Bale III : La crise des subprimes de 2008, la crise des dettes souveraines ont secoué le monde bancaire, mis à mal le système monétaire international, menacé la croissance mondiale. Les limites de Bale II à maintenir la stabilité ont encouragé le comité de Bale à instituer de nouvelles règles Bale III vers un renforcement de la solidité du système par les dispositifs suivants :

⁷⁹ ARNAUD de SERVIGNY, BENOÎT Métayer, IVAN ZELENGO, « Le risque de crédit », 3ème Edition DUNOD, Paris, 2006.

A. Renforcement des fonds propres : Le ratio de couverture des fonds propres de base ou tiers one a été rehaussé à 7% en tenant compte de la mise en place d'un coussin de sécurité contra-cyclique de 2,5%.

Ce coussin a été établi pour faire face à la faiblesse du dispositif de Bale II sur l' « effet pro cyclique ». On demande désormais aux banques de mettre en réserve 2,5% de capitaux propres lors des phases d'expansion économique qui pourront être utilisé dans des phases économiques plus délicates. De plus, à la discrétion des autorités de contrôle, les banques peuvent être amener à accroître leurs couvertures au-delà des exigences demandées dans des cas d'évolutions macroéconomiques défavorables notamment en ce qui concerne le ratio d'endettement du secteur privé résident sur PIB.

B. Instauration de ratio de liquidité : Bale III raffermisse les critères de simulation ou « stress test » en instaurant des ratios de liquidité à court et moyen terme. A court terme, les banques devront effectuer des

simulations extrêmes de 30 jours pendant laquelle elles sont obligées à détenir un stock d'actif liquide mesuré par le «liquidity converge ratio » afin de démontrer leurs aptitudes à faire face à des crises aiguës. A moyen terme, elle instaure le «net stable funding ratio » dont le rôle est le maintien de la stabilité de financement nécessaire à une banque sur une période d'une année.

Le calendrier de la mise œuvre de Bale III est prévu à partir de 2013.

C. Limites de Bale III : Selon une étude de Morgan Stanley, l'augmentation de couverture par les fonds propres sous Bale III aura pour effet un renchérissement du cout du crédit à moyen et long terme provoquant un effet négatif sur le développement des PME et en définitive sur la croissance puisque la conclusion de l'étude montre que le coût d'allocation du capital d'un crédit à 10 ans est trois fois supérieure à celui d'un crédit à 3ans et que le coût d'un crédit à moyen terme devrait être rehausser de 80 points de base.⁸⁰

⁸⁰ ARNAUD de SERVIGNY, IVAN ZELENGO, « Le risque de crédit face à la crise », 4^{ème} Edition DUNOD, paris, 2010.

PARTI PRATIQUE :

- **CHAPITRE 1 ; PRESENTATION DES IDEES THEORIQUES SUR LES FACTEURS MACRO-ECONOMIQUES**
- **CHAPITRE 2 : ANALYSE STATISTIQUE ET QUANTITATIVE**

**CHAPITRE 01: PRESENTATION DES
IDEEES THEORIQUES SUR LES
FACTEURS MACRO-ECONOMIQUES**

SECTION1 : LES DETERMINANTS DE L'INFLATION

L'étude des déterminants de l'inflation nous amènera d'abord à essayer de définir l'inflation, d'énoncer ensuite les formes, causes et conséquences de l'inflation, on terminera avec une étude descriptive du taux d'inflation de 2000 à 2010 par la mesure de l'inflation.

1. 1. Définition de l'inflation:

L'inflation se signale par une hausse de prix, mais toute hausse de prix n'est pas synonyme d'inflation. Une hausse de prix est toujours équivoque. Cette dernière peut être l'émanation d'une pénurie momentanée, d'une augmentation de la demande, d'une hausse localisée sur quelques marchés (par exemple le marché du pétrole en ce moment). L'inflation est un accroissement général, durable et structurel du niveau des prix ; elle commence quand le processus de hausse de prix devient cumulatif et incontrôlable. La dimension la plus importante dans l'inflation est d'ordre psychologique.

En peut la définir par rapport au niveau du coût de la vie qui s'explique de manière directe par la variation dont les biens et les produits évoluent à chaque instant donné. Ceci, peut parfois expliquer par le comportement de la monnaie locale vis-à-vis des autres considérés directement de l'étalon monétaire ; en d'autres termes, sous le nom de la monnaie de référence. Citer par exemple en ce moment les plus connus sont : le **US** dollar, l'**Euro** (€) provient de la convention européenne et même la livre sterling celle de la grande Bretagne...

Dans tous les pays du monde le niveau des prix est toujours contrôlé par les décideurs étatiques à l'exception du secteur informel qui, toujours contrôlables ; cela ne peut mettre en dérive l'économie du marché à cause de la présence d'État où le revenu de ces ménages est parfois supérieur à ceux vivant dans le formel. Le niveau de l'inflation peut être expliqué par les divers agrégats suivants : le niveau de la consommation globale des ménages (C_g), de l'investissement global (I_g), de la balance commerciale ($B C$), le comportement du **PNB**, du niveau de la quantité de monnaie en circulation (M_c), puis une situation du niveau du taux de croissance du Produit Intérieur Brut (%**PIB**) par rapport à une année donnée communément appelé année de base ou période de base.

Le coût de la vie est aussi un sujet pluridimensionnel, l'objectif est de faire apparaître à travers les grands indicateurs macro-économiques traduisant de façon concrète la situation financière d'un pays donné.

1.1.1 Les explications non monétaristes de l'inflation : Inflation par la demande dans laquelle les prix augmentent à cause d'une croissance très rapide de la demande⁸¹. Inflation par l'offre dans laquelle on distingue :

- L'inflation due à la hausse des coûts de production souvent liée à l'augmentation des salaires, mais parfois au coût des matières premières.
- L'inflation par les profits provoquée par la recherche d'un maximum de profit de la part des détenteurs du capital⁸².

Ces explications non monétaires sont considérées comme insuffisantes par les économistes

car elles ne permettent pas d'expliquer la hausse des prix à long terme. L'interprétation monétariste attribue à la masse monétaire un rôle essentiel dans le phénomène de l'inflation.

Celle-ci est effet la résultante d'une masse monétaire trop importante. Les spécialistes n'étant pas tous d'accord sur l'impact des différentes politiques monétaires, il existe donc plusieurs théories sur la répercussion de ces politiques sur la hausse des prix.

Dans l'inflation les prix et les revenus augmentent de la même manière dans tous les domaines d'activité c'est l'explication que l'inflation est rarement homogène, ce qui provoque des tensions entre les agents économiques par la baisse de pouvoir d'achat, et la redistribution des profits⁸³.

1.2. Présentation de certains types d'inflation

1.2.1. Inflation par les coûts

Elle est celle où la hausse des prix résulte de la hausse autonome de divers coûts de production, tels que la hausse des coûts des matières premières ou des produits importés, hausse des salaires due à une demande excédante de main-d'œuvre, à la pression de salaire supérieure à la productivité, etc.

1.2.2. Inflation par la demande

Elle est celle où la demande de biens et de services excède la capacité de production ; il en résulte une hausse des profits, des prix et des salaires qui alimentent la poussée de l'inflation.

1.2.3. Inflation séculaire

⁸¹ K. C. Kogiku, Introduction aux modèles macroéconomiques, (1971), SIREY, Paris, p148.

⁸² Paul Krugman, Robin Wells, Macroéconomie, (2009), de Boeck, paris, p150.

⁸³ Cl. SOBRY, J.-Cl. VEREZ, éléments de macroéconomie, (1996), ellipses, Paris, p113.

C'est un phénomène qui maintient, dans une économie fermée, le plein-emploi sans contrôle des prix et des salaires, en prenant pour base qu'il y aura une augmentation annuelle de productivité soit de 25% et une augmentation de prix soit de 2%. Dans une économie établie sur le commerce extérieur, cette inflation de 2% pourrait à la longue être sérieuse.

1.2.4. Inflation galopante

Elle entraîne une destruction presque totale du pouvoir d'achat de la monnaie. Les prix peuvent grimper à des niveaux très élevés et la vitesse de circulation devenir extrêmement rapide.

1.3. Les formes d'inflation:

Il existe trois formes d'inflation qui sont classées par ordre croissant de gravité, dans le développement du processus inflationniste :

1.3.1. L'inflation latente, contenue, déguisée ou rampante:

Caractérisée par la hausse des prix de façon épisodique liée par exemple à l'accroissement de la population, une relance de la consommation après des tensions sociopolitiques, une pénurie de la production.

1.3.2. L'inflation ouverte :

Elle commence dès que la hausse dissimule des anticipations à de nouvelles hausses de prix de la part de tous les acteurs de la vie économique (consommateurs, producteurs, Etats). La croyance à l'accroissement des prix provoque la hausse même si cette dernière n'est pas nécessairement fondée. Ce processus cumule les effets d'entraînement et se nourrit de lui-même, comme une boule de neige.

1.3.3. L'inflation galopante ou hyperinflation:

La hausse de prix est de plus en plus forte, du fait que les mobiles psychologiques (la peur de la hausse) ont pris plus d'importance que le déséquilibre entre l'offre et la demande. Elle place la balance commerciale en déficit ou l'accroît, parce que les importations augmentent tandis que les exportations diminuent brusquement. Il faudrait ressusciter la confiance du public pour enrayer le mouvement. Les formes d'inflation connues jusqu'à ce jour en Algérie sont l'inflation contenue (actuellement).

1.4. Les cause de l'inflation:

Il existe deux causes. La première est d'ordre économique et la seconde est plutôt d'ordre sociologique et constitue l'explication moderne.

1.4.1. La cause économique ou cause formelle :

Résulte d'un déséquilibre entre l'offre et la demande qui est le point de départ du processus inflationniste. Ainsi, une hausse plus forte que prévue de la demande par rapport à l'offre se traduit par une augmentation des prix pour réaliser l'ajustement. Le déséquilibre peut provenir de l'offre ou de la demande ou des deux combinées. Les éléments de la demande qui peuvent être à l'origine de l'inflation sont :

- Une émission monétaire pour combler le déficit budgétaire de l'Etat
- Des dépenses incontrôlées de recettes extérieures extraordinaires notamment les recettes de privatisation
- Une distribution supplémentaire de revenus dans le public
- Une augmentation de salaire dans le privé
- Une augmentation du coût des matières premières (cas des chocs pétroliers de 1974, 1979/80 et 2005/2006)

Du côté de l'offre, le déséquilibre peut provenir :

- D'une pénurie de la production (agricole par exemple) due à des facteurs imprévisibles (sécheresse, inondations, guerre, etc.);
- D'une politique d'austérité.

Dans tous les cas, il faut noter que la hausse des prix n'est pas uniforme (hausse par ici, baisse par là) et pas constante (accélération et décélération se suivent selon le climat psychologique et la structure de l'économie).

1.4.2. La cause permanente : lutte des groupes :

L'inflation a une dimension sociologique. Elle est le résultat de « pressions multiples de la part des divers groupes sociaux, qui tentent de modifier à leur profit la répartition de la richesse nationale ». Ainsi, l'inflation est la résultante de la course des acteurs économiques pour l'appropriation des richesses.

On peut identifier quatre groupes que sont :

- Les salariés, ouvriers, employés etc., titulaires des revenus fixes, qui revendiquent une augmentation des traitements ;
- Les paysans, qui s'efforcent de défendre les cours agricoles ;
- Les industriels, qui s'efforcent d'accroître leurs profits ;
- Les commerçants, qui défendent leurs marges bénéficiaires.

1.5. Les conséquences de l'inflation:

1.5.1. *Sur la balance des échanges avec l'étranger*

Elles sont nombreuses et complexes. Nous nous limiterons à quatre aspects importants :

a. *Sur la répartition du revenu national:* L'inflation avantage les débiteurs au détriment des créanciers à moins que la dette ne soit indexée. Il est important de noter que l'inflation ne détruit pas la moindre parcelle de la richesse nationale. Elle modifie la manière dont elle est répartie en appauvrissant les uns et enrichissant les autres. Elle touche surtout les personnes pauvres : salariés, fonctionnaires, employés, petits épargnants, en général les titulaires de revenus fixes.

B. *Sur la production:* L'inflation donne un coup de fouet à la production en période de sous-emploi. La hausse de prix procure un surplus de profit pour les entreprises et les incite à investir. Le taux d'investissement va dépendre de la différence entre la hausse des coûts et celle des prix, ainsi que de la structure générale de l'économie (extraverti ou pas).

c. Sur les finances publiques: L'inflation favorise l'Etat, elle permet aux pouvoirs publics de financer les dépenses extraordinaires, elle allège le service de la dette publique. Chaque fois que le déficit budgétaire est important et que les emprunts sont saturés, l'Etat peut avoir recours à la planche à billets. La hausse des prix fait également apparaître une plus-value de recettes (notamment la T.V.A.).

d. Sur la balance des échanges avec l'étranger: Si la hausse des prix domestiques est supérieure à celle des partenaires commerciaux, elle freine les exportations et fait apparaître des produits étrangers moins chers et stimule les importations. Ce double mouvement entraîne à terme un déficit de la balance commerciale qui se creuse et une perte de devises.

Pour combattre l'inflation, diverses solutions sont préconisées : stabilisation des prix par le rationnement ou la compression des revenus ; mesures incitatives à la production, sous formes de subventions, d'aides, de faveurs fiscales ; indexation des emprunts pour ressusciter la confiance des épargnants ; blocage des prix.

1.5.2. Selon les agents économiques : l'inflation a des effets selon la position de chaque agent économique, prêteurs ou emprunteurs.

A - L'Etat : en tant que créateur de monnaie, l'Etat peut user de son droit de seigneurage et également bénéficiaire d'une forme de transfert par le biais des impôts : plus le taux d'inflation anticipé est élevé, plus le gouvernement doit émettre de monnaie pour que l'offre puisse répondre à la demande. En effet, plus les prix et les salaires sont élevés, plus les agents économiques ont besoin d'encaisses monétaires importantes pour maintenir leur degré de liquidité malgré l'érosion de la valeur de leur monnaie.

Dans ces conditions, l'Etat peut effectuer des dépenses au même niveau qu'auparavant sans augmenter les taux d'imposition, ou accroître ses dépenses mais en prenant le risque que le surplus de monnaie créée n'accélère l'inflation. Mais l'inflation peut favoriser les rendements de l'impôt si les grilles de fiscalité ne suivent pas le rythme de l'inflation sur laquelle sont indexés les salaires. Dans ce cas les contribuables voient une partie croissante de leurs revenus imposés à des taux supérieurs. Il s'agit alors d'un impôt déguisé ou qui constitue en fait un transfert.⁸⁴

B - Les entreprises : D'après Jean François Goux les entreprises sont également à la fois bénéficiaires et victimes de l'inflation. L'inflation favorise les investissements, d'une part, en dégagant une marge d'autofinancement supplémentaire, d'autre part, en allégeant le poids de la dette. De 1974 à 1983, la dette des entreprises non financières a été minorée d'un montant équivalent à trois-quarts de leur besoins de financement, autrement dit, les trois-quarts de leur dette nouvelle ont ainsi annulés. On comprend la forte montée de l'endettement des entreprises à cette époque. Mais les calculs de rentabilité sont souvent

⁸⁴Cl. SOBRY, J.-Cl, op.cit, p177.

faussés, on peut donc se demander s'il s'agit d'investissement toujours opportuns. En outre, l'effet sur la rentabilité n'est pas garanti. L'inflation a souvent entraîné une hausse des salaires et de leur part dans la valeur ajoutée au détriment des profits, d'où une baisse de la rentabilité économique. Quant à l'effet de levier sur la rentabilité des capitaux propres, il a effectivement été positif jusqu'en 1974, mais s'est effondré ensuite à cause de la baisse des profits, du coût de renouvellement du capital et de l'alourdissement du poids de l'endettement.⁸⁵ Les effets positifs de l'inflation ont été jugés moindres que les effets négatifs, ou peut être, a-t-on trouvé en l'inflation, un bouc émissaire permettant de justifier politiquement le ralentissement de la croissance économique, ou les groupes sociaux défavorisés par la hausse ininterrompue des prix ont-ils réussi à imposer une politique économique conforme à leurs intérêts. Toujours est-il que la lutte contre l'inflation est devenue le mot d'ordre des vingt dernières années et l'objectif quasi unique des politiques monétaires.

C - Les banques : s'il est souvent avancé que les banques trouvent leur intérêt dans l'inflation, les dépôts effectués dans leurs caisses étant non rémunérés, alors que les prêts et placements perçoivent un intérêt intégrant le risque d'inflation. En fait il s'avère que les clients préfèrent recevoir un intérêt sur un compte à terme que rien sur un compte à vue. Ceci a pour effet d'alourdir les charges d'intérêts créditeurs. Comme en même temps les charges d'exploitation croissent à cause de l'inflation et que la tendance est à l'endettement des agents, les besoins de refinancement des banques augmentent. Donc globalement, l'inflation ne semble pas particulièrement favorable aux banques⁸⁶.

D - Les ménages : d'un point de vue général, on peut dire que les ménages perdent en tant qu'épargnants mais gagnent en tant que débiteurs. Cependant, on ne doit pas oublier que l'inflation ne crée pas de richesse, ceux qui gagnent le font au détriment de ceux qui perdent. Le jeu est à somme nulle. ceux qui perdent sont principalement les titulaires de revenus fixes ou modestes (petits salariés et retraités) et les épargnants. C'est ce dernier cas qui est le plus net, les épargnants sont les principales victimes de l'inflation, à cause des intérêts réels faibles, où négatifs, qu'ils reçoivent, ainsi que de la dévalorisation de leur capital⁸⁷.

1.5.3. Effets de l'inflation en manière générale d'après Henri Guitton :

« L'inflation est le mal monétaire par excellence », il est intéressant d'analyser les caractères de ce mal. L'idée générale à mettre en lumière paraît être la suivante : l'inflation altère profondément les structures économiques et sociales, mais elle se présente cependant pour certaines personnes et à certain moment comme un avantage indéniable, de là la difficulté et l'intérêt de cette analyse.

A- L'inflation accélère les dépenses au détriment de l'épargne : plus la monnaie se déprécie rapidement, plus ses détenteurs sont pressés de la dépenser. C'est le phénomène de la fuite devant la monnaie. La monnaie en mal d'inflation perd sa qualité de réservoir des valeurs. l'épargne se ralentit ou disparaît au fur et à mesure que les dépenses se multiplient. On est en présence

⁸⁵ Jean-François Goux, inflation désinflation déflation, (1998), DUNOD, paris, p76

⁸⁶ Cl. SOBRY, J.-Cl. VEREZ, op.cit, p177.

⁸⁷ J-F Goux, Macroéconomie monétaire et financière, (2013), ECONOMICA, Paris, p269.

de ce que les économistes appellent un « processus cumulatif » ou auto renforcé la peur de la hausse des prix accroît la dépense et l'accroissement de la dépense réalise la hausse des prix.⁸⁸

B - L'inflation affaiblit les plus faibles : avant que l'inflation ne s'installe, une société est déjà dissymétrique par elle-même. Elle comporte des riches et des pauvres, ou pour parler le langage actuel, apparemment plus objectif, des économiquement forts et des économiquement faible. Les économiquement faible sont qui ne peuvent pas combattre, qu'ils soient trop âgés ou qu'ils soient invalides. Ceux-là sont créanciers des autres. La créance matérialise aujourd'hui les résultats d'une ancienne. Mais si cette créance a été exprimée à un moment où les prix étaient au niveau 100, lorsque les créanciers sont payés au chiffre antérieurement promis, alors que désormais les prix sont au niveau 200, ils sont lésés de moitié.⁸⁹

C - L'inflation renforce les plus forts : si les économiquement faibles sont lésés, les économiquement forts vont au contraire devenir encore plus forts. Donc sont tous ceux qui peuvent combattre, aller de l'avant, entreprendre. Et ceux-là ordinairement, ce sont les plus jeunes, les plus ardents ; ils sont forts en puissance, pour l'avenir, car pour le présent, ils n'ont souvent pas encore de patrimoine. Ils doivent emprunter. Ils sont débiteurs. S'ils remboursent une somme qu'ils ont empruntée à la valeur apparente restée identique, alors que les prix ont passé du niveau 100 au niveau 200, ils gagnent évidemment la différence. La hausse des prix qui a appauvri les créanciers a du même coup enrichi les débiteurs⁹⁰.

1.6. Mesure de l'inflation

Il ne fait aucun doute, qu'aujourd'hui, il est impossible d'acheter autant de biens ou services avec un même montant d'argent qu'autrefois. Cet état de fait s'explique par les variations continues enregistrées au niveau du prix des biens et services. Ainsi, une augmentation répétée des prix érode le pouvoir d'achat de la monnaie et des autres actifs financiers à valeur fixe, provoquant ainsi de graves distorsions et incertitudes économiques⁹¹.

L'encyclopédie **Encarta** assimile ces variations du coût des biens et services à la baisse du pouvoir d'achat des ménages qu'elle définit comme « la valeur réelle, en marchandises et en services, que représente un revenu ». Donc, pour mesurer le pouvoir d'achat d'un revenu ou encore le coût de la vie à un moment donné, il faut tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services correspondants. Aussi, dans la plupart des pays, un indice est utilisé pour rendre compte de cette dernière.

1.6.1. Notion d'indice de Prix

⁸⁸ Henri Guitton, économie politique, (1965), DALLOZ, paris op.cit, p126

⁸⁹ Henri Guitton, op.cit, p127

⁹⁰ Jean-Magnan de Bornier, Monnaie et inflation, p5.

⁹¹ Microsoft ® Encarta ® 2006. (c) 1993-2005 Microsoft Corporation.

Un indice est un outil statistique qui permet la comparaison spatiale ou temporelle d'une grandeur ou d'une variable donnée. En d'autres termes, c'est un indicateur qui renseigne sur l'évolution d'une variable entre deux dates différentes ou permet de comparer en deux endroits distincts. Il existe des indices de prix, de volume, de valeur, de chiffres d'affaires, de masse salariale, etc.⁹²

Si on compare le variable « prix », l'indicateur qui permet de mesurer, de comprendre et d'interpréter, en un lieu donné et à un moment déterminé, l'évolution de cette variable économique, est bien un indice des prix, et notamment l'Indice des Prix à la consommation.

1.6.2. Indice des Prix à la Consommation (IPC)

L'indice de prix à la consommation est un instrument de mesure qui fournit une estimation de l'évolution d'ensemble des prix des biens et services figurant dans la consommation des ménages pour une date de référence donnée, cette définition plutôt simpliste peut être renforcée par celle de l'Economiste **Harry Salomon**⁹³. Cet indice ne mesure pas un niveau de prix pour une période déterminée, mais la variation de ce niveau entre deux périodes, il peut être soit en valeur absolue ou valeur relative.

En effet, selon sa définition, « l'**IPC** est un indicateur qui mesure l'évolution de l'ensemble des prix des biens et services consommés par les ménages. Qu'il s'agisse de produits alimentaires, d'articles d'habillement, de loisirs en passant par les services du logement, de soins de santé, etc., tous les produits figurant dans la consommation des ménages sont pris en compte dans l'**IPC** ».

Cet indice synthétique ou agrégé permet de présenter sous une forme globale un ensemble de phénomènes assez souvent hétérogènes, dont la simple sommation s'avère difficile voire impossible. Par exemple, l'hétérogénéité des unités de mesure des différents produits qui composent le panier de la ménagère⁹⁴.

⁹² **Harry Salomon**, Bulletin économique de l'Association Haïtienne des Economistes (**AHE**), décembre 2003, vol. 1, p.6.

⁹³ **Harry Salomon**. Le bulletin de l'Association Haïtienne des Economistes (**AHE**) paru en décembre 2003 (vol. 1, No. 5).

⁹⁴ Harry Salomon, bulletin AHE, déc. 03, p.4

Ainsi, bien qu'il permette d'avoir une image de la dérive des prix et de mesurer l'évolution du pouvoir d'achat moyen dans un pays, information essentielle pour tous les acteurs économiques, il n'en demeure pas moins que l'**IPC** est un indice à prendre avec précaution.

En effet, vu qu'il est matériellement impossible de faire le relever systématique de tous les prix dans un pays à un moment donné, les chercheurs sont obligés donc de recourir aux sondages statistiques pour mesurer les variations de prix dans l'économie. D'où, l'indice des prix à la consommation n'est qu'une moyenne pondérée des données relevées, ce qui peut conduire ainsi à altérer leur réalité. Evidemment, il existe un ensemble de mécanismes permettant aux Responsables de limiter l'effet de ces imperfections de **l'IPC**. Il n'en reste, toutefois, que l'encyclopédie rapporte que cet indice demeure imparfait.

Pour clore ce point, il importe à présent d'analyser les composantes de l'offre et de la demande, étant les facteurs à l'origine de la montée du coût de la vie.

1.6.2. Taux de croissance et taux d'inflation :

Les medias parlent souvent du taux de croissance de l'économie, et plus spécialement du taux de croissance du PIB réel. Un taux de croissance est défini comme étant le pourcentage de variation d'une variable c'est-à-dire⁹⁵ :

$$\text{Taux de croissance} = \frac{X_t - X_{t-1}}{X_{t-1}} \times 100$$

Ou **t** symboles aujourd'hui et **t₋₁** une année plus tôt.

Ainsi le taux de l'inflation est défini comme le taux de croissance de niveau générale des prix, en peut dire que le taux d'inflation est calculé grâce au déflateur du PIB.

$$\text{Deflateur du PIB} = \frac{\text{PIB nominal}}{\text{PIB réel}}$$

Ou PIB réel est mesuré avec les prix de l'année de référence.

1.6.4 Evolution de l'inflation en Algérie entre 1977 à 2012.

Tableaux n°1 : évaluation de l'inflation en Algérie du 1977- 1990.

⁹⁵ Frederic Mishikin, Monnaie, banque et marches financiers. Edition8. Pearson éducation. Pp 23-25. 2007

Année	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Taux d'inflation %	11,99	17,52	11,35	9,52	14,66	6,54	5,97	8,12	10,48	12,37	7,44	5,91	9,3	16,65

Tableaux n°2 : évaluation de l'inflation en Algérie du 1990- 2001.

Année	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Taux d'inflation %	25,89	31,67	20,54	29,05	29,78	18,68	5,95	4,95	2,65	0,34	4,23

Tableaux n°3 : évaluation de l'inflation et IPC en Algérie du 2002- 2007

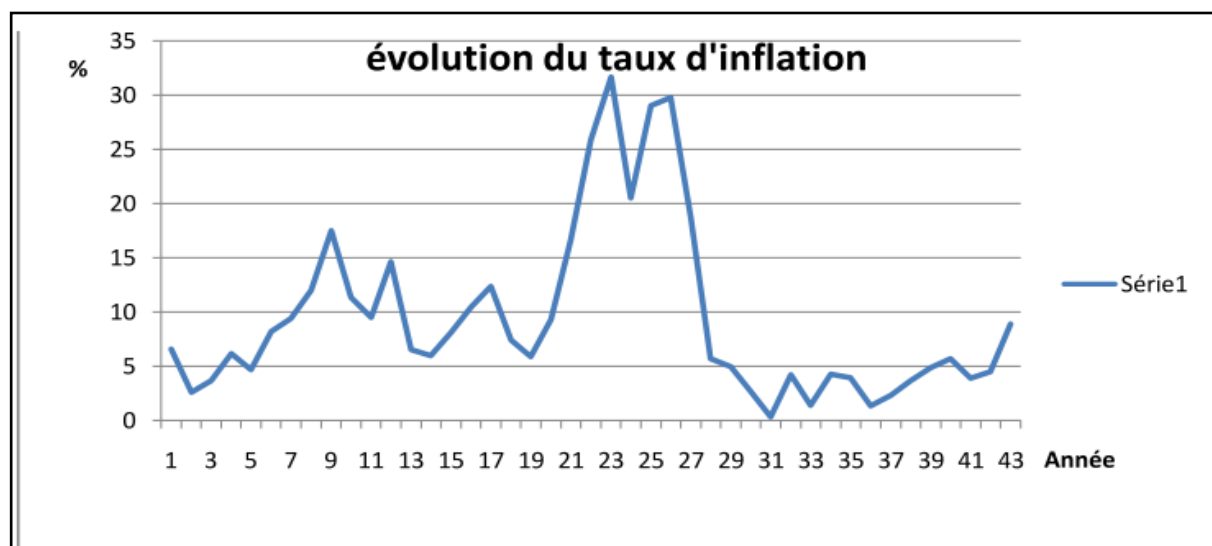
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007
IPC	101.43	105.75	109.95	111.47	114.05	118.24
Variation taux d'inflation	1.43	4.26	3.97	1.38	2.31	3.68

Tableaux n°4 : évaluation de l'inflation et IPC en Algérie du 2008- 2012

Année	2008	2009	2010	2011	2012
IPC	123.98	131.10	136.23	142.4	155.1
Variation Taux d'inflation	4.86	5.74	3.91	4.52	8.9

Graphe N°1 : évolution du

taux d'inflation en Algérie entre 1977 et 2012



Source : réalise par l'auteur

L'analyse des tableaux au dessus montre que La mise en œuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel a permis de lutter de manière efficace contre l'inflation en Algérie dans la mesure où le taux d'inflation est passé de 31,5% dans les année 90 à 5,1% entre le début et la fin de l'application des programmes. En se fixant pour objectif primordial la compression de la demande intérieure, le programme de stabilisation a fatalement permis de maîtriser l'inflation. La réalisation de la performance en matière d'inflation a été rendue possible grâce à une politique d'austérité. 47 lors de cette période pour contrôler la liquidité globale, la Banque d'Algérie à augmenter le taux des réserves obligatoires et à repris directement des liquidités sur le marché monétaire (2001), La politique de contrôle de la liquidité qui avait pour but de prévenir les pressions inflationnistes qui pourront être générées et développées par l'excédent de l'offre de monnaie, a eu des effets positives vu le taux d'inflation. -de 2006 à 2012 : l'inflation passe de 2.31 % en 2006 à 4.86 % en 2008, et atteint 8.9% en 2012. Durant cette dernière période le taux d'inflation est instable et va en s'augmentant avec deux pics importants l'un en 2009 avec 5.74 % et l'autre 8.9%.en 2012.

on conclue que les situations d'inflation particulièrement élevée se sont même traduites par une baisse de l'activité économique. On retiendra donc que l'inflation élevée freine la croissance économique, que l'hyperinflation induit la récession, mais qu'une dose très modérée d'inflation est généralement un élément positif

SECTION 2 : LA CROISSANCE ECONOMIQUE

En économie, la croissance désigne l'évolution annuelle, exprimée en pourcentage du **PIB**. (Produit intérieur brut) ou du PNB. (Produit national brut). Généralement, on retient le produit intérieur brut à prix constants ou physique comme indicateurs soit encore à partir de l'évolution de la production industrielle(TVA).⁹⁶ Selon François Perroux, la croissance « c'est l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit net en termes réels⁹⁷

Nous retenons de cette diversité de définition que, la croissance économique est un concept qui décrit une période plus ou moins longue les évolutions positives, de la production nationale en termes soit de PIB soit du taux de croissance tels que le Revenu National, le Revenu par tête d'habitants, etc.

2.1.Définition de la croissance économique:

La croissance économique désigne l'augmentation de la production de biens et de services dans une économie sur une période donnée, qui est généralement une période longue. En pratique, l'indicateur utilisé pour la mesurer est le Produit Intérieur Brut (PIB). Il est mesuré « en volume » ou « à prix constants » pour corriger les effets de l'inflation. Le taux de croissance, lui, est le taux de variation du PIB. On utilise la croissance du PIB par habitant comme indicateur pour appréhender l'amélioration du niveau de vie.

Le taux de croissance économique est mesuré par le pourcentage de variation annuelle du produit intérieur brut en volume⁹⁸.

Il se calcule de la manière suivante:

$$\text{Croissance} = [\text{PIB}(n) - \text{PIB}(n-1)] / \text{PIB}(n-1).$$

Les facteurs matériels de la croissance sont : la terre, le travail(L) et le capital(K), ils sont liés techniquement par la « fonction de production (Q)»⁹⁹

$$q = f(l, k)$$

On distingue généralement :

⁹⁶ CT Alain Kikandi, Cours d'Analyse économique de la conjoncture, inédit 2010.

⁹⁷ J Arrous : *Les théories de la croissance*, cahiers Français n°279, janv-fev 1997

⁹⁸ Ordonnance-Loi n°69/032 du 26 juin 1969 portant code des investissements

⁹⁹ Ordonnance-Loi n°86/028 du 05 avril 1986 portant code des investissements

- **La croissance extensive** : augmentation des quantités de facteurs de production (culture de nouvelles terres, ouverture de nouvelles usines). La croissance extensive génère des créations d'emplois.

- **La croissance intensive** : augmentation par des gains de productivité (réinvestissement), de la production à volume, notamment sans création d'emplois supplémentaires.

Si, dans le langage courant, on emploie souvent le terme de « croissance » dans le cadre d'évolutions à court terme, les économistes l'utilisent conventionnellement pour décrire une augmentation de la production sur le long terme. Selon la définition de François Perroux, la croissance économique correspond à « l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit global net en termes réels. » À court terme, les économistes utilisent plutôt le terme d'« expansion », qui s'oppose à « récession », et qui indique une phase de croissance dans un cycle économique. La croissance potentielle estime l'écart entre la croissance mesurée et celle qui serait obtenue avec une pleine utilisation de tous les facteurs de production.

2.2. Différentes visions sur la définition de la croissance économique :

Différentes visions de la croissance chez quelques économistes

Adam Smith (1723 - 1790), dans « Richesses de la nation » développe les premiers éléments de la théorie de la croissance en prenant sa source dans la *division du travail*. Pour lui l'accroissement de la productivité résulte de la spécialisation des travailleurs et des économies, permises par le développement du machinisme.¹⁰⁰

David Ricardo (1772-1823), chez lui, la répartition de Revenu entre les trois grandes classes de la société conditionne le déroulement du processus de *croissance* économique. Les travailleurs perçoivent les salaires, les propriétaires fonciers, la rente, les capitalistes, les profits et l'intérêt. D'après lui le maintien du taux de profit est fondamental pour assurer la pérennité de la croissance économique.¹⁰¹

¹⁰⁰ David Ricardo, Principes de l'économie politique et de l'impôt, CALMANN-LEVY, France 1970.

¹⁰¹ David Ricardo, Principes de l'économie politique et de l'impôt.

John Maynard Keynes (1883- 1946), insiste sur le rôle de l'Etat qui, par les investissements publics, par le Budget, par le marché monétaire et les crédits, peut relancer l'économie en jouant sur la demande et favoriser la croissance.¹⁰²

Joseph Schumpeter¹⁰³, après la crise européenne de 1912, dans sa pensée économique, met aussi l'accent sur les effets de la croissance lorsqu'il Suggéra au gouvernement européen de favoriser plus l'entrepreneuriat et l'innovation-recherche-développement et crédits bancaires aux entrepreneurs pour reconstruire et relancer l'économie de l'Europe, il explique que l'emploi est l'un des forces productives de l'économie nationale, il démontre la fonction du banquier pour financer l'investissement, enfin le crédit comme moyen de prélèvement et d'assignation des biens:

Selon Kuznets, la croissance économique d'un pays est une hausse de long terme de sa capacité d'offrir à sa population une gamme sans cesse élargie des biens économiques. Cette capacité de croissance est fondée sur les progrès techniques et les ajustements institutionnels et idéologiques qu'elle requiert.¹⁰⁴

2.3.Evolution de la croissance économique dans l'Algérie :

Selon l'organisation nationale des statistiques Algériennes l'évolution du PIB est configurée dans le tableau suivant.

Tableau N 2 : Les agrégats de Production¹⁰⁵ n.

AGRAGAT DE LA PRODUCTION	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
production Intérieure Brute 109DA	3698.7	3754.9	4023.4	4700.4	5545.8	6930.1	7836.9	8564.0	9986.4	8799.0
PNB per Capita en \$	1724.8	1720.2	1740.2	2053.8	2528.1	2993.3	3368.7	3907.7	4919.1	3877.8
PNB par tête d'habitant (PIB per capita) en DA	129809.1	132903.4	138664.6	158953.3	182173.3	219590.9	244722.8	271101.1	317690.9	281662.4

¹⁰² BONIN, B., L'entreprise multinationale et l'Etat, Tendances actuelles, éd. Etudes vivantes, Montréal (Canada), 1984, pp.9-10

¹⁰³ BONIN, B., L'entreprise multinationale et l'Etat, Tendances actuelles, éd. Etudes vivantes, Montréal

¹⁰⁴ S. KUZNETS cité par MARIE THEODORE et CATHY W., (1999), *Croissance et développement*,

¹⁰⁵ Organisation nationale des statistiques Algériennes ONS. Agrégats de la production .2000-2009



population au milieu de l'année.	30416	30879	31357	31848	32364	32906	33481	34096	34591	35268
----------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Figure7¹⁰⁶ : PIB EN DA

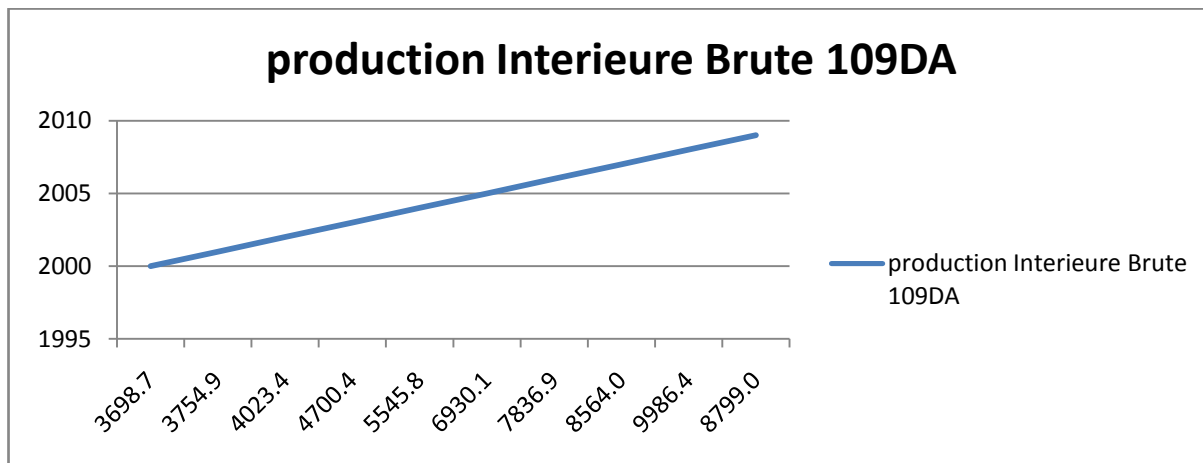


Figure8¹⁰⁷ : PNB PER CAPITA EN \$

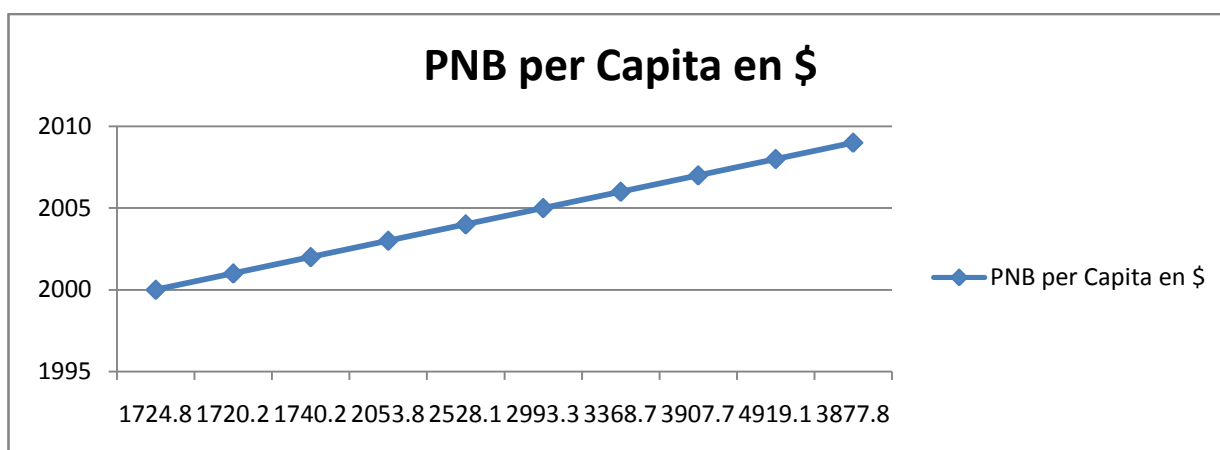
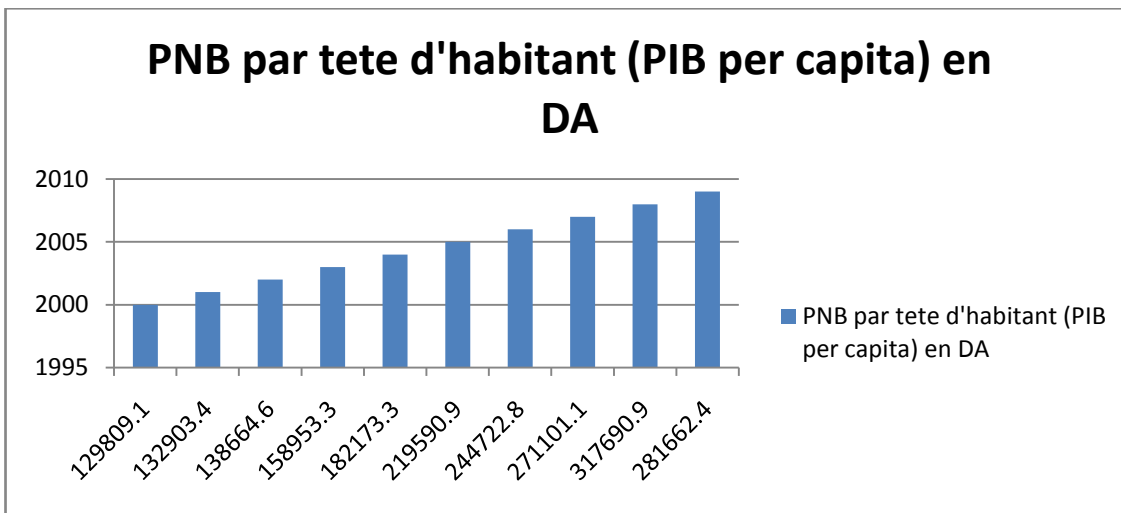


Figure9¹⁰⁸ : PNB PAR TETE D'HABITAN EN DA

¹⁰⁶ Organisation nationale des statistiques Algériennes ONS. Agrégats de la production **PIB EN DA** .1995-2010

¹⁰⁷ L'organisation nationale des statistiques Algériennes ONS. Agrégats de la production **PNB PER CAPITA EN \$**. 1995-201.

¹⁰⁸ L'organisation nationale des statistiques Algériennes ONS. Agrégats de la production. 2 **PNB PAR TETE D'HABITAN EN DA**. 1995-2010.



Dans les différents bilans de l' Office national des statistiques (ONS) sur la production industrielle en Algérie, il est à chaque fois relevé l'absence d'innovation dans ce secteur que les pouvoirs publics cherchent à développer. Et ce à travers la multiplication des plans de redressement à l'égard des entreprises publiques en difficulté. Des plans qui ont été élargis aux entreprises privées, lesquelles ont bénéficié du rééchelonnement de leurs dettes conformément aux mesures arrêtées dans les années 2008 qui ont évoqué l'innovation tant souhaitée dans le système productif comme le représente les figures précédentes avec l'augmentation des courbes du PIB et du PNB qui reflète la croissance des secteur productif dans les année 2008-2009.

SECTION 3 : LES DETERMINANTS DE LA MASSE MONETAIRE

La masse monétaire d'un pays ou d'une zone économique est l'ensemble des valeurs susceptibles d'être converties en liquidités, c'est l'agrégat de la monnaie fiduciaire, des dépôts bancaires et des titres de créances négociables, tous susceptibles d'être immédiatement utilisables comme moyen de paiement. Elle est suivie par les banques centrales et publiée, offrant aux acteurs économiques une précieuse indication sur la possible évolution des prix selon la théorie quantitative de la monnaie.

3.1. Définition de la Masse Monétaire :

La quantité de monnaie en circulation dans une économie est mesurée par les agrégats monétaires, ils sont au nombre de quatre. On distingue du plus liquide au moins liquide : l'agrégat M_1 , l'agrégat M_2 , l'agrégat M_3 et l'agrégat L . Ces quatre agrégats constituent la masse monétaire, ils ont pour objet de recenser les avoirs détenus par les agents économiques non financiers¹⁰⁹.

L'agrégat M_1 regroupe les instruments de paiement à la disposition du public : les billets, les pièces, les dépôts à vue non rémunérés auprès des banques.

L'agrégat M_2 rassemble l'agrégat M_1 et les placements à vue en francs rémunérés effectués auprès des établissements de crédit et du Trésor, non mobilisables par le chèque.

L'agrégat M_3 comprend l'agrégat M_2 plus les placements à échéances non négociables, les titres à court terme négociables, les dépôts à vue et les autres dépôts et titres du marché monétaire en devise.

L'agrégat M_4 regroupe l'agrégat M_3 et les placements liquides pouvant être transformés rapidement en monnaie mais différents de l'agrégat M_3 , soit parce qu'ils sont émis par des agents non financiers, soit en raison de la nature du contrat entre les deux agents.

D'une façon générale, la structure des agrégats monétaires n'est pas figée et sa variation est due à des origines conjoncturelles (évolution des taux d'intérêt par exemple) et à des origines structurelles (fiscalité).

¹⁰⁹Bouhours. La monnaie-finance institution et mécanisme. Edition ellipses. 2000. page 120.

3.2. Les contreparties de la masse monétaire

Les contreparties de la masse monétaire constituent la source de la création monétaire au profit des agents non financiers. On distingue trois contreparties de la masse monétaire : les avoirs extérieurs nets, les créances nettes sur l'Etat et les crédits à l'économie.

La contrepartie « avoirs extérieurs nets » mesure l'incidence sur le stock de monnaie des transactions courantes et en capital entre les agents non financiers résidents et les non-résidents.

La contrepartie « créances nettes sur l'Etat » retrace l'endettement net de l'Etat vis-à-vis du système bancaire dans son ensemble.

La contrepartie « crédits à l'économie » décrit les financements accordés aux agents économiques non financiers par les établissements de crédit. Ces deux dernières contreparties forment le crédit intérieur. On aura remarqué que les contreparties de la masse monétaire se retrouvent dans les différents postes de l'actif du bilan d'une banque centrale.

3.4. Evolution de la Masse monétaire en Algérie

La masse monétaire est un agrégat monétaire qu'il est habituel d'assimiler à M2, c'est -à - direz à l'ensemble » des créances constituées par les disponibilités monétaires (M1) et quasi monétaires (M2- M1). Toutefois, la notion reste très contraignante pour les spécialistes qui considèrent alors la masse monétaire comme l'ensemble des créances susceptible d'être contrôlée par la banque centrale¹¹⁰.

La définition de la masse monétaire est une définition comptable qui relève des conventions de nomenclature. La masse monétaire telle qu'elle est actuellement définie par la BNA (Banque Nationale D'Algérie) comprend les actifs liquides qui sont susceptibles d'être convertis immédiatement en monnaie sans risque sensible en capital et qui donc représentent des moyens de paiement potentiels réalisables, sans effet de moins-value ou de plus-value. La décomposition de la masse monétaire en agrégats M1, M2, M3, est fondée sur la plus ou moins grande facilité de conversion en monnaie de leurs composantes. Celle-ci induit un comportement de détention plus ou moins stable de ces actifs par les agents non financiers. L'évolution de la masse monétaire en BNA est représentée par le graphique suivant qui sera reparté en deux graphiques dus à l'espace:

De 1964 à 1974

¹¹⁰ SILEM et al. Les déterminants de la masse monétaire, *Op. Cit.*, p. 457

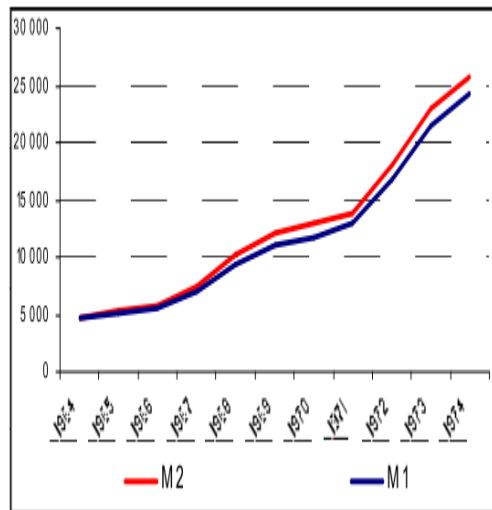
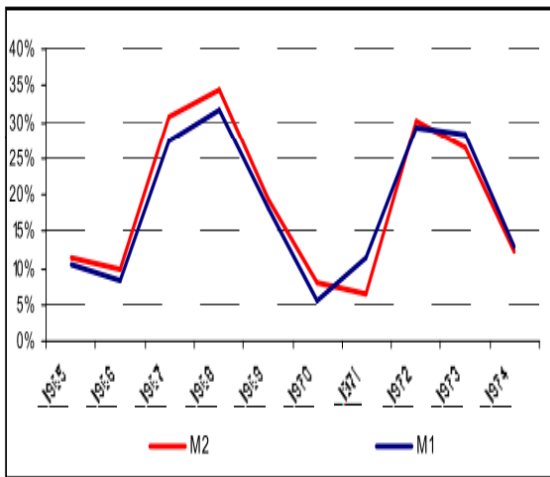


Figure 1¹¹¹.a : Evolution des Agrégats monétaire Agrégats

Figure 1.b : Taux de croissance annuel des Agrégats

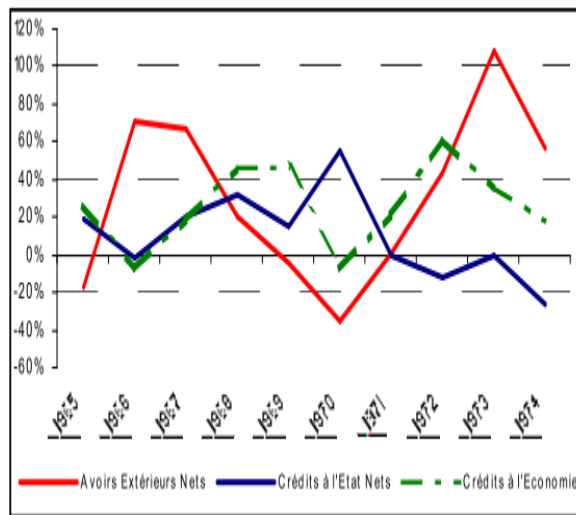
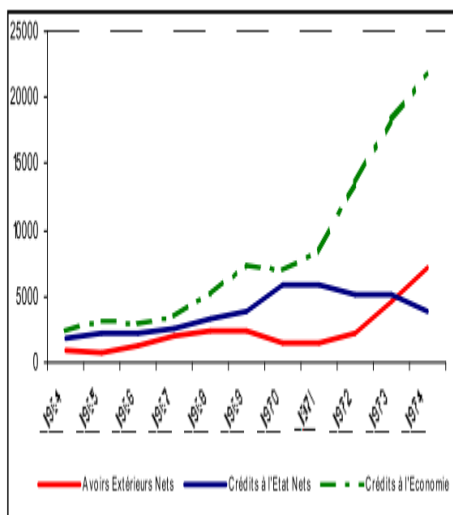


Figure2.a : Les Contrepartie de la masse monétaire Figure2.b : taux de croissance annuel contreparties

La situation monétaire reste marquée au cours de cette période comme une évolution croissante de la masse monétaire nominale. Cette instabilité de la situation monétaire a été renforcée, dans une bonne mesure par l'affaiblissement de l'autorité publique à l'indépendance. Cette nationalisation n'a pas été seulement l'effet du facteur idéologique socialiste adopté par l'état mais surtout un refus des banques étrangères à financer l'économie de l'Algérie indépendante. Dans ces circonstances la masse monétaire a alors connu une évolution à des taux de croissance nominaux dépassant tout niveau compatible avec les impératifs de stabilité monétaire auxquels est tenue l'autorité en charge de la politique monétaire dans toute économie moderne. Cette augmentation fulgurante n'est certes pas étrangère au mode de financement auquel l'Etat s'est pratiquement accoutumé durant plus de 15 ans pour la reconstruction de l'infrastructure Algérienne représenté par l'augmentation de la contrepartie représenté par les crédits à l'économie

¹¹¹ Bilan de La banque centrale. www.google.fr/ banque d'Algérie.

De 1975 à 1991

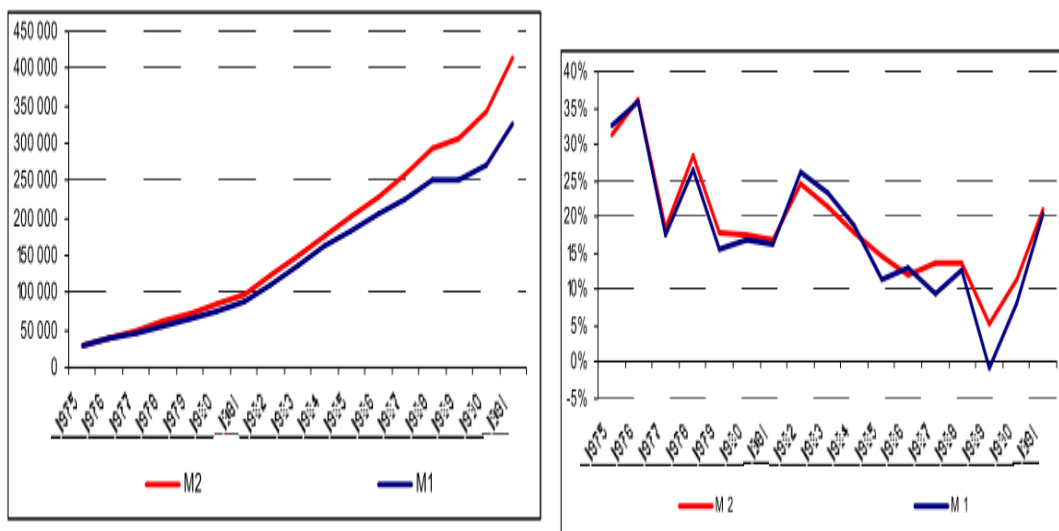


Figure3.a¹¹² : Evolution des Agrégats monétaire Figure 3.b. Taux de croissance annuel des Agrégats

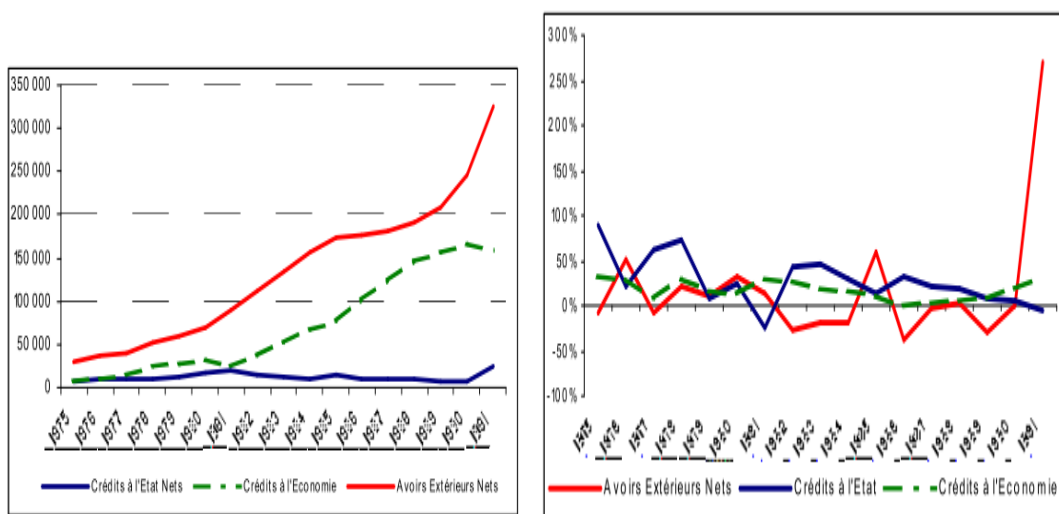


Figure4.a : Les Contrepartie de la masse monétaire Figure 4.b : Taux de croissance annuel

Les changements qui sont intervenus sur la scène internationale avec l'avènement du mondialisme, l'effondrement du bloc socialiste, le choc pétrolier de 1986, la croissance vertigineuse de la dette d'extérieur ont rendu impossible la poursuite de la pratique de la gestion administrative. Certes le système bancaire Algérien a fournis des prestations considérables à l'économie nationale à travers les opérations directes des programmes de développements économiques et sociaux et le soutien accordé à l'appareil productif durant la période de l'économie dirigée en s'appuyant sur les recettes des hydrocarbures, mais la chute

¹¹² Bilan de La banque centrale. www.google.fr/ banque d'algerie

du prix de pétrole a mis en évidence ses défauts dont le plus important est celui du financement inflationniste.

De 1992 à 2005

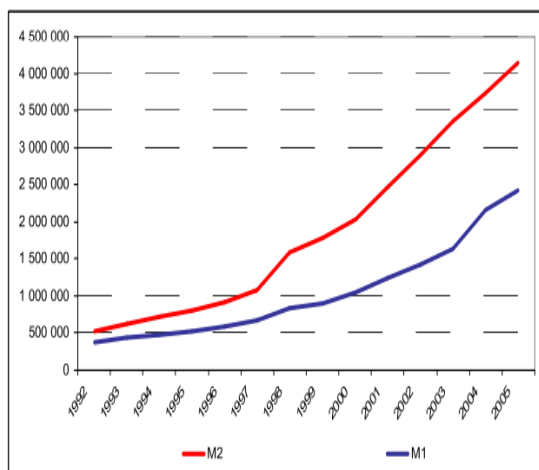


Figure 5¹¹³.a: Evolution des Agrégats monétaires

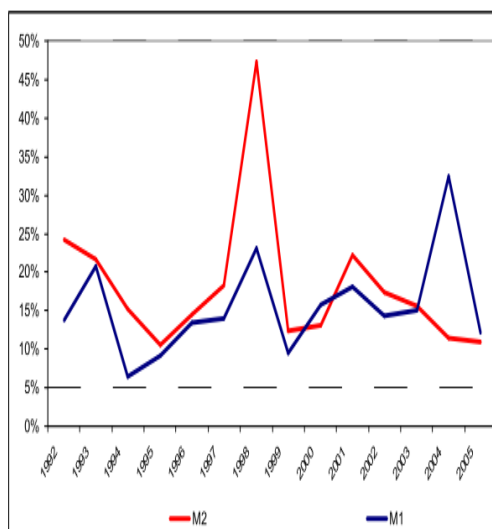


Figure 5.b¹¹⁴: Taux de croissance des Agrégats

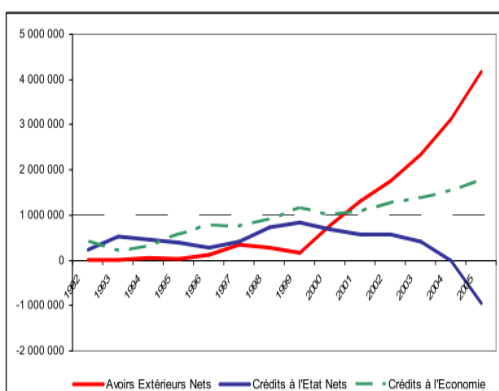


Figure 6.a¹¹⁵ : Les Contrepartie de la masse monétaire

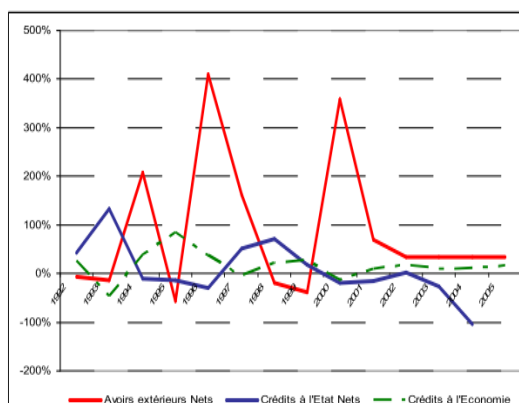


Figure 6.b¹¹⁶ : Taux de croissance annuel

Cette période était caractérisé par différents événements monétaires afin d'organiser l'économie nationale, le premier celui de la loi de crédit et de monnaie 90-10 qui visait l'autonomie de la banque centrale et sa libération de la gestion administrative de l'état et du trésor public d'une part et la séparation de la sphère monnaie/crédit de la sphère des entreprises publiques ou privées de l'autre part. Ainsi, le plus important événement est celui de la réforme bancaire intervenue suite aux accords stand by signés avec le Fonds Monétaire International 'FMI' les mois d'avril 1994 et mars 1995. Ces deux accords ont permis à l'Algérie de rééchelonner ses dettes extérieures auprès du Club de Paris (dettes publiques) et du Club de Londres (dettes privées) avec une aide du FMI et de la Banque mondiale.

¹¹³ Bilan de La banque centrale. [www.google.fr/banque d'algerie](http://www.google.fr/banque%20d%20algerie)

¹¹⁴ Bilan de La banque centrale. [www.google.fr/banque d'algerie](http://www.google.fr/banque%20d%20algerie)

¹¹⁵ Bilan de La banque centrale. [www.google.fr/banque d'algerie](http://www.google.fr/banque%20d%20algerie)

¹¹⁶ Bilan de La banque centrale. [www.google.fr/banque d'algerie](http://www.google.fr/banque%20d%20algerie)

Dans le cadre de la politique d'instauration du marché l'économie Algérienne a passer deux étapes distingue, la première entre 1990 jusqu'au 1999 qui était marquée par une stagnation de l'économie comme il apparut dans les figures 5 et 6, cette étape était considéré comme la plus difficile pour la transition vers l'économie de marché du fait de la crise sécuritaire à cause du terrorisme qui a jugulé la société nationale et a semé la crainte du capital étranger, et même national pour investir en Algérie. Malgré les efforts déployé par l'état dans le cadre de réajustement structurel et de la réforme économiques, pour réussir la transition vers l'économie de marchés mais cette procédure était très difficile et très douloureuse notamment au niveau de la création d'emplois qui a chute de 140000 en 1984 à 7500 et ce en sus de 500000 personnes était mise en retraite anticipée ou licenciées provoquant une augmentation de taux de chômage à 30% de la population active.

Quant à la deuxième étape celle après 2000, la transition était globalement positifs sur le plan macro économiques dans le taux annuel de croissance de 5% avec un recule de taux de chômage de 30% à 13% ainsi une diminution de l'inflation de moins de 3% caractérisé par une chute de taux de la masse monétaire selon la figure 5b.

SECTION 4 : LE TAUX DE CHOMAGE

Des historiens de l'économie soulignent que la notion de chômage est une invention de la fin du XIXe siècle qui va de pair avec l'exode rural et la constitution de la classe prolétaire urbaine.

À cette époque la frontière travail/non-travail devient une coupure nette entre deux mondes et est vécue comme telle, d'autant qu'elle est séparation de lieu, entre lieu de travail et lieu d'habitat.

4.1. Historique :

La notion de chômage est intrinsèquement liée à l'idée de salariat, c'est-à-dire d'un contrat entre un travailleur et un employeur. Le chômeur est l'individu qui souhaite vendre sa force de travail mais ne trouve pas preneur aux conditions qu'il exige. Or si le travail salarié s'est désormais imposé dans les sociétés occidentales contemporaines, il reste une réalité historique, fruit d'une évolution du système économique. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, l'activité économique des individus s'est trouvée partagée entre le travail rural, à domicile et indépendant, et le travail salarié en usine. Nombre de personnes cumulent les deux types d'activité et les paysans qui s'adonnent par ailleurs à une production agricole dans une optique d'autoconsommation restent longtemps nombreux⁸. S'il existe déjà des formes manifestes de sous-emploi (saisonnier dans le cas du secteur agricole ou conjoncturel à l'occasion des ralentissements d'activité) il est toutefois difficile de parler de chômage dans un contexte économique où le rapport salarial reste une exception.

Aujourd'hui, les économies en voie de développement connaissent un régime économique et social pas très différent du contexte évoqué ci-dessus : les analyses doivent donc être menées avec prudence, en fonction d'un contexte qui ne peut être évacué.

4.2. Définition de taux de chômage :

Le chômage peut être défini comme l'inactivité d'une personne souhaitant travailler. Cette définition du chômage connaît de nombreuses variantes et son concept donne toujours lieu à des controverses théoriques et statistiques.

Le chômage est souvent considéré comme résiduel et volontaire jusqu'au début du XXe siècle. Lors de la grande dépression des années 1930, le chômage devient par son ampleur un des problèmes sociaux et économiques les plus centraux des pays développés. La détermination du niveau de l'emploi devient également avec cette crise économique une des questions les plus fondamentales de la réflexion économique. Le chômage demeure, dans la réflexion économique actuelle, un sujet de confrontation politique : ses causes ou les politiques aptes à lutter contre lui, ne font ainsi pas consensus.

Dans de nombreux pays, la statistique du chômage connaît la cohabitation d'une définition internationale proposée par le Bureau international du travail (BIT) et de définitions locales propres aux organismes nationaux.

Selon le BIT, est chômeur toute personne (de plus de 15 ans) qui remplit les critères suivants :

- « Être sans travail », c'est-à-dire ne pas avoir d'activité, même minimale, pendant la semaine de référence ;
- « Être disponible pour travailler », c'est-à-dire être en mesure d'accepter toute opportunité d'emploi qui se présente dans les quinze jours, sans qu'une tierce obligation soit une entrave au retour à l'activité ;
- « Rechercher activement un emploi, ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement ».

Taux de chômage = chômeurs au sens du BIT/ population active

4.3. Typologie du chômage :

La science économique distingue plusieurs types de chômage selon leur cause : mobilité volontaire des travailleurs ; niveau d'activité (conjoncture) et structures économiques et sociales on a:

• **Le chômage de mobilité, ou chômage frictionnel** : les travailleurs employés sont en permanente mobilité. À tout moment, des individus quittent leur emploi pour changer d'entreprise, de région, de salaire, de poste, de conditions de travail. À la mobilité entre les différents emplois s'ajoutent les périodes de mobilité entre activité et inactivité.

• **Le chômage conjoncturel** : est lié à l'évolution négative de l'économie, au ralentissement de l'activité. Le produit intérieur brut détermine le nombre d'emplois.

• **Le chômage structurel** : découle de l'inadéquation qualitative entre l'offre et la demande de travail. Durant les périodes de mutation industriels certains secteurs déclinent rapidement au profit de nouveaux secteurs en développement. La consommation et la production entraînent inévitablement des entrées au chômage, les entreprises réduisent sensiblement leur volume de production. Or, les secteurs sinistrés pour résister aux secteurs en expansion substituent du capital au travail, ce qui peut aussi constituer une cause de chômage structurel. Le coût du travail n'a cessé de croître depuis la Seconde Guerre mondiale, en raison d'une progression rapide des salaires liée, entre autres, à la montée des cotisations sociales.

• **Le chômage saisonnier** :, lié aux variations d'activité au cours de l'année dans certains secteurs économiques (exemple : le tourisme) et le chômage technique, subi par des travailleurs dont les moyens de production sont devenus inutilisables, sont à classer parmi les causes secondaires du chômage.

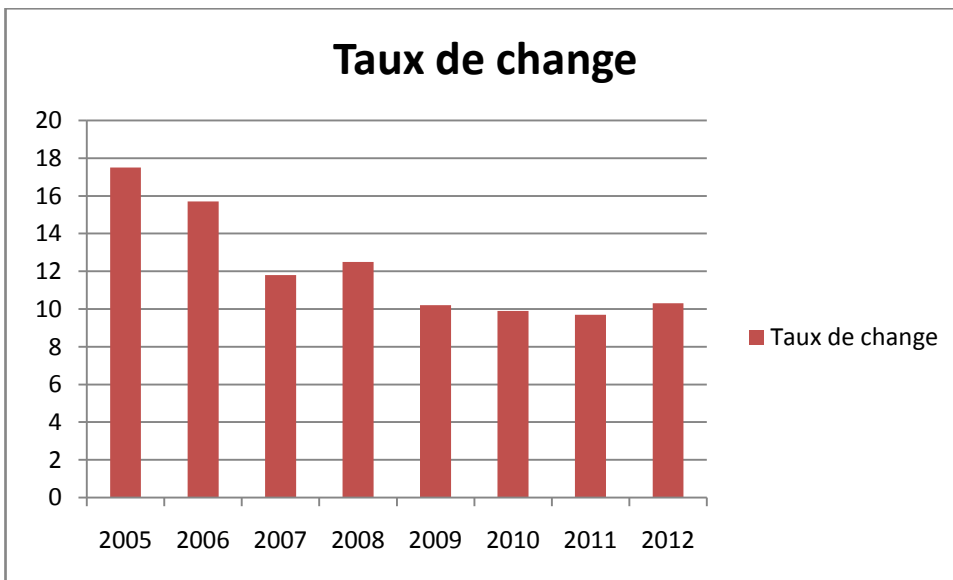
4.4. L'évolution de taux de chômage en Algérie :

Tableau n°1 : taux de chômage en Algérie.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de change	17,5	15,7	11,8	12,5	10,2	9,9	9,7	10,3

Source : ONS

Figure n°1 : évolution de taux de change en Algérie entre 2005-2012



L'analyse des tableaux au dessus montre que La mise en œuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel a permis de lutter de manière efficace contre le chômage en Algérie dans la mesure où le taux de chômage est passé de 17,5% dans l'année 2005 à 9,9% en 2011 entre le début et la fin de l'application des programmes d'aide a la jeunesse telle que ONSEJ, CNAQ et ANEM. Ces programmes d'aide et d'encouragement pour la création des PME permis de maîtriser les taux de chômage.

**CHAPITRE 02: ANALYSE STATISTIQUE
ET QUANTITATIVE**

SECTION 1 : IDENTIFICATION DES VARIABLES D'ETUDES

Le système bancaire Algérien n'a cessé de progresser en réponse aux changements de l'environnement et ce au moyen de la réforme des marchés des capitaux (comme par exemple la loi no 2013-10), la redéfinition de la profession bancaire et la restructuration des banques afin de consolider le secteur, améliorer la qualité des actifs, et faire face à la baisse des taux et à la faiblesse de l'activité économique. Ces deux derniers pèsent énormément sur la rentabilité du secteur. Le secteur bancaire Algérien compte à nos jours une vingtaine de banques.

A cela vient s'ajouter la mondialisation et la globalisation du monde de la Finance moderne, ce qui ne laisse point indifférent le secteur bancaire. Comme tout pays en voie de développement et en quête d'être sur le même diapason que les pays émergents voir développés, l'Algérie fait de son mieux pour maintenir ce cap en se dotant des normes et matériels plus performants dans la mesure de ses moyens.

1. La Population de l'étude :

La population de notre recherche comprend six banques Algériennes

1.1. L'échantillon de l'étude :

Notre travail empirique s'est basé sur des données collectées auprès des sites d'internet des six banques Algériennes. L'échantillon inclut les principales banques commerciales à capital public ou étranger (CPA, BNA, ABC, AGB, SOCIETE GENERALE et la BARAKA BANQUE) sur une période de huit ans qui s'étale de 2005 à 2012. Toutes les banques dans notre échantillon sont observées sur une période entière, dans notre étude nous emploierons des données en panel.

1.2. Les Sources d'information :

Cette étude a un objectif d'analyser les principaux facteurs macro-économiques et leur impact sur la performance des banques en Algérie à partir de 2005 jusqu'à 2012. Pour parvenir à cet objectif en doit souligner les sources utilisées dans cette étude.

1.2.1. Source primaire :

Cette source comprend toutes les informations comptables (les bilans de fermeture ainsi que les bilans de résultats) collecté auprès des sites d'internet réservés aux banques commerciales ainsi, les rapports annuels du FMI et les données économiques et financières d'ONS (office nationale des statistiques).

1.2.2. Sources secondaires:

Inclure tous les livres et les articles en anglais, en arabe et en français sur les principaux sujets d'étude. L'utilisation des études précédentes sur le thème et l'interprétation de leurs résultats

1.3. Présentation du modèle utilisé :

L'étude va adopter l'analyse statistique et quantitative, en particulier l'utilisation de l'analyse de régression multiple du modèle SPSS. Nous adopterons donc la formulation linéaire suivante :

$$\text{Performance de la banque} = \alpha_0 + \alpha X_1 + \alpha X_2 + \alpha X_3 + \alpha X_4 + \epsilon$$

Se modèle se divise entre deux modèle

Modèle n°1:

$$ROA = \alpha_0 + \alpha_1 X_1 + \alpha_2 X_2 + \alpha_3 X_3 + \alpha_4 X_4 + \epsilon$$

Modèle n°2 :

$$ROE = \alpha_0 + \alpha_1 X_1 + \alpha_2 X_2 + \alpha_3 X_3 + \alpha_4 X_4 + \epsilon$$

1.3.1 choix de variables:

Pour mesure le degré de l'impact des facteurs macroéconomiques sur la performance des banques algériennes. Nous avons mené une étude économétrique sur des données de panel s'étalant sur la période de 2005 à 2012 et portant sur un échantillon de six banques Algériennes.

Pour procède aux calculs en procède a la désignation des variables suivants :

Variable dépendant :

Nous illustrons les variables de la performance bancaire comme variables dépendantes (input) pour le calcul da la statistique. Nous prenons deux variables pour le calcul, La rentabilité des actifs 'ROA' et La performance financière ' ROE' dans en peut calcule la première comme suivant $ROE = \frac{\text{Resultat Net}}{\text{Fond Propre}} * 100$

$$ROA = \frac{\text{Resultat net}}{\text{Total Actif}} * 100$$

Variable indépendant : Nous désignant quatre variables indépendants :

X₁ : Produit Intérieure Brute per capita 'PIB'

Selon l'organisation nationale des statistiques Algériennes l'évolution de la croissance économique dépend du calcul du PIB en DA.

X₂ : l'offre de la mase monétaire M₂

L'agrégat M₂ comprend les placements à vue en Dinard rémunérés effectués auprès des établissements de crédit et du Trésor, non mobilisables par le chèque. L'évolution de la Masse monétaire par la banque centrale d'Algérie utilise l'agrégat M₂.

X₃ : le Taux d'inflation

Calcule par l'indice des prix de consommations (IPC) est un indicateur qui mesure l'évolution de l'ensemble des prix des biens et services consommés par les ménages.

X₄ : Le taux de chômage

Qui représente l'un des Cinq facteurs macroéconomiques les plus adhérents dans un état. Calculé comme suivant :

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{chômeurs au sens du BIT}}{\text{population active}}$$

SECTION 2 : ANALYSE STATISTIQUE DU MODELE :

Nous testons dans cette section les hypothèses liées à notre modèle sur la base de différents objectifs d'étude.

2.1. Analyse et interprétation de résultats liée à la performance :

Les ratios sont un bon moyen d'évaluer le rendement d'une entreprise et de repérer les problèmes s'il y en a, ils contribuent à déceler rapidement les forces et les faiblesses de cette entreprise en ce qui concerne son autonomie et son indépendance financière et ces performances. Ils servent à mesurer le rapport entre deux ou plusieurs éléments de ces états financiers.

Dans notre travail, on cette base sur des différents ratios cites au dessus, le but de cette analyse financière est de savoir l'impact des facteurs macroéconomiques sur la performance et l'efficacité des banques Algériennes de notre échantillon.

Pour cela, nous commencerons, dans un premier temps par analyser l'évolution de la performance bancaire. Nous étudions en particulier l'évolution des indicateurs relatifs à la rentabilité des actifs ROA et celle des capitaux ROE.

2.1.1 Mesure de la rentabilité économique ROA :

Le ratio rentabilité des actif 'ROA qui est influencé par la politique de provision de l'établissement de crédit puisque le résultat net incorpore le cout du risque et que les actifs figurent nets de provision dans le bilan bancaire'¹¹⁷.

Le résultat après impôt traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'entreprise au cours de l'exercice considéré ; il relève donc d'un concept patrimonial et non de trésorerie. Ce résultat net peut donc être distribué sous forme de dividendes, ou mis en réserves (et augmenter ainsi le montant des capitaux propres de l'entreprise) Comme nous avons déjà cité, on va étudier l'évolution de ce ratio pour les six banques (banque nationale d'Algérie BNA, crédit populaire d'Algérie CPA, arabe Bank corporation ABC, société générale, baraka banque et arabe golf Bank AGB) pendant la période de 2005 à 2012. Cette évolution est présentée par le tableau 1.

Tableau n°1 : l'évolution de ratio de rentabilité économique 'ROA'

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne	moyenne par secteur
BNA	-0,48	0,6	0,73	0,94	1,66	2,29	2,14	2,2	1,12571429	1,25
CPA	0,34	1,62	0,67	1,39	1,44	1,58	1,33	1,68	1,19571429	
ABC	1,86	2,11	2,76	2,43	2,02	2,5	2,2	2,4	2,285	2,7
Société générale	1,31	0,97	1,03	1,3	1,79	2,69	2,84	2,55	1,81	
Baraka	3,14	2,79	2,34	3,69	2,88	2,69	2,84	2,77	2,8925	
AGB	1,45	3,3	3,59	3,9	3,1	3,5	3	3,21	3,13125	

A/ Mesure de ROA pour le secteur public (BNA et CPA) :

¹¹⁷ S.coussergues, Gestion de la banque, 5eme edition, Dunod 2007, pp 119.



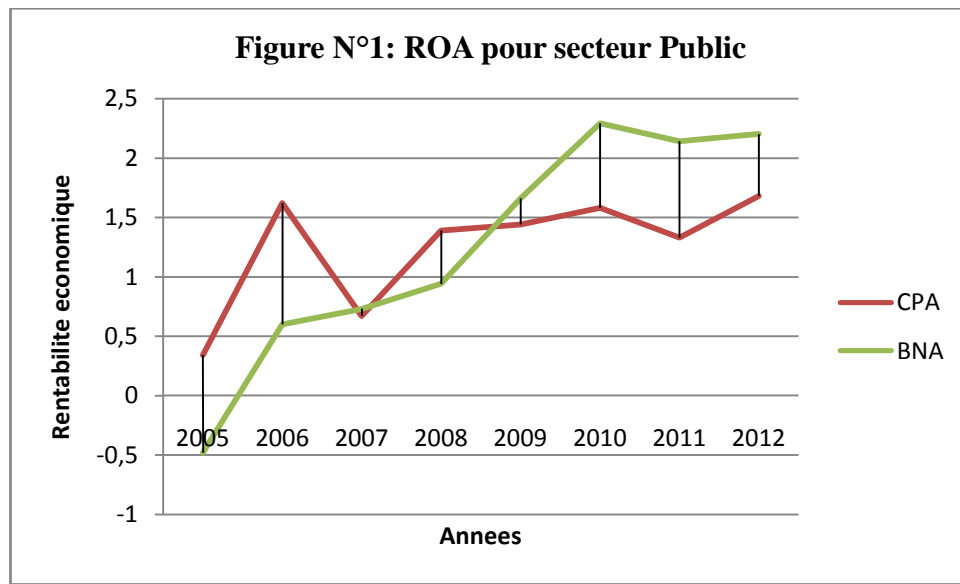
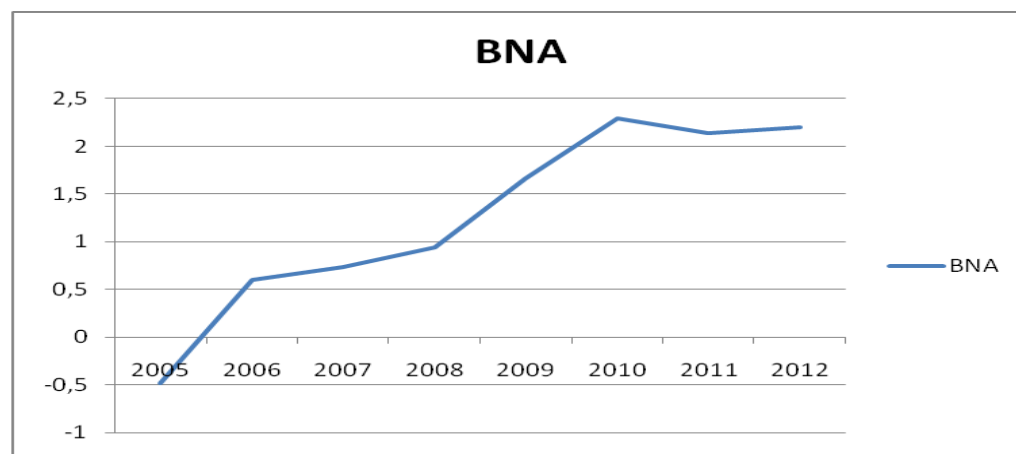
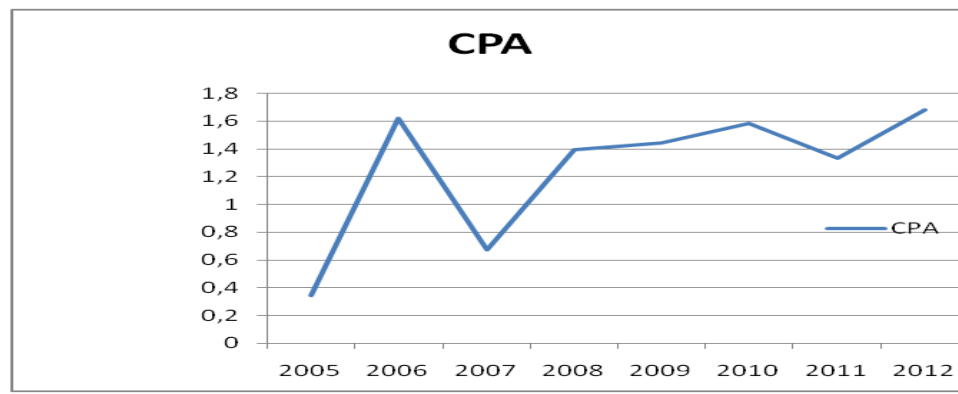


Figure n°1-A : ratio de rentabilité d'actif BNA



Au début de la période, le ratio de rentabilité des actif de la BNA a subit une dégradation financières qui s'exprime par une valeur négative de -0,5% après l'année 2006 le ratio de la BNA commence à avoir une tendance a l'augmentation ou il atteint un niveau optimal de 2,5% en 2010 qui représente un taux acceptable pour ce ratio qui doit excéder le 1% avec un taux supérieur de la banque CPA selon le Graphe n°1.

Figure n°1-B : ratio de rentabilité d'actif CPA



Au début de la période 2005 une tendance a la hausse ou il arrive à 1,8% en 2006, après cette période le ratio a connue une forte baisse qui atteint 0,6% en 2007, puis il commence à connaître une certaine stabilité dans la période d'étude toujours inferieur a celui de la BNA selon le graphe n°1.

B/ Mesure de ROA pour le secteur privés (ABC, Société générale, AGB et ABC) :

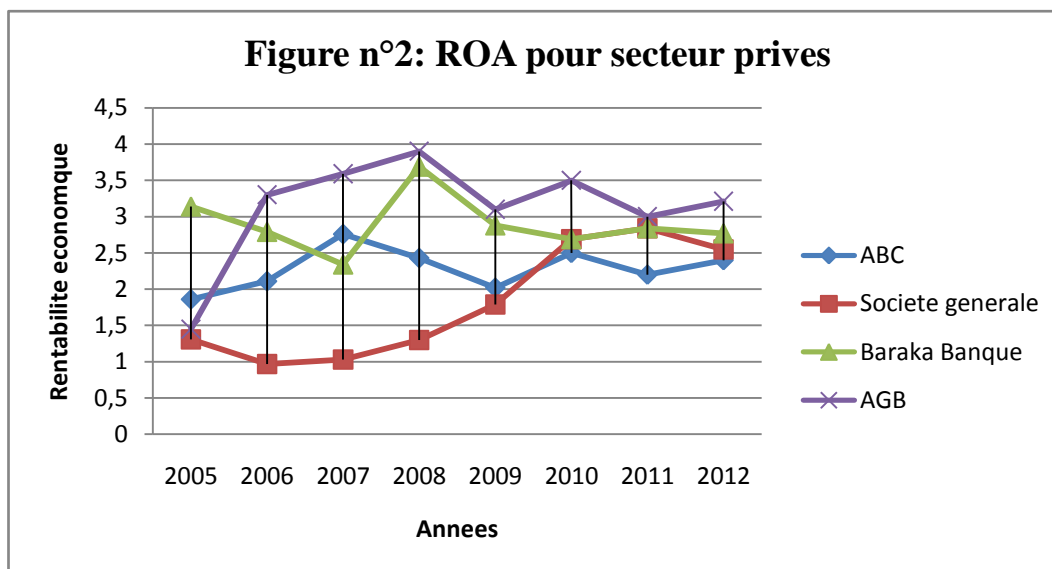
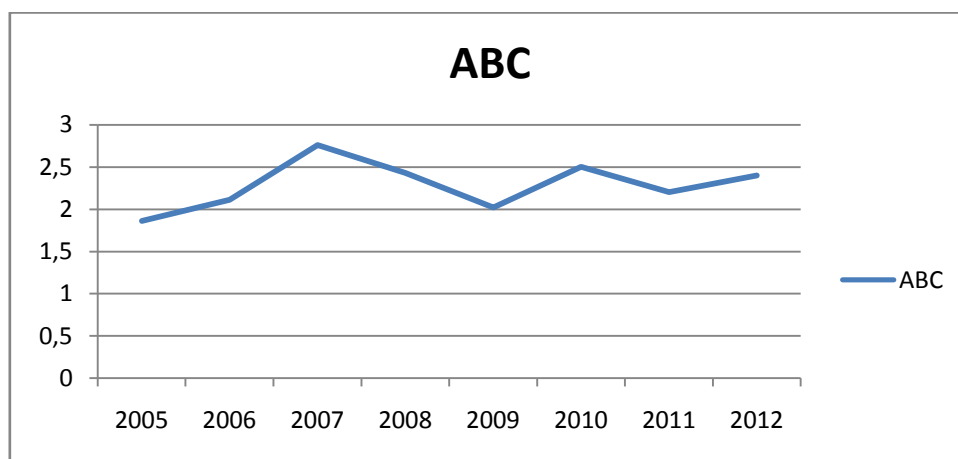
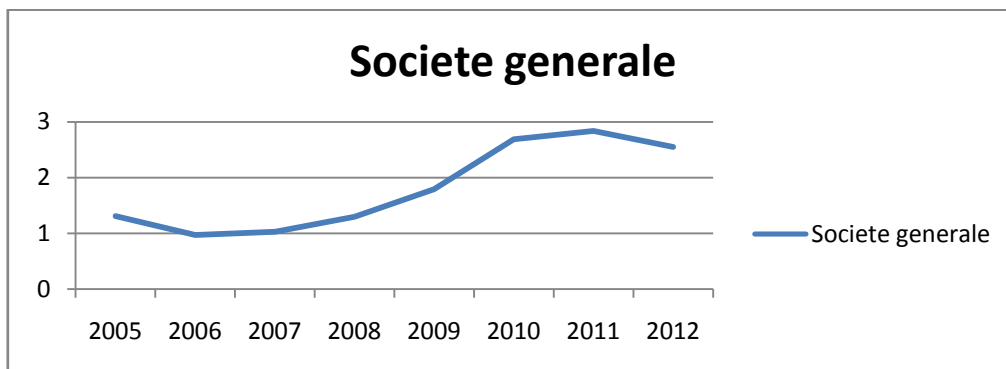


Figure n°2-A : ratio de rentabilité d'actif ABC



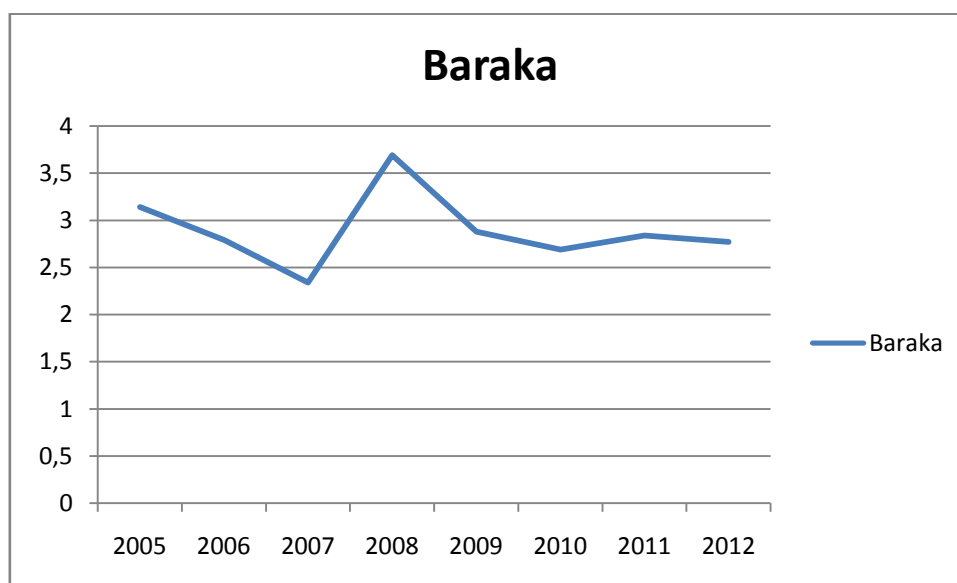
Le ratio de rendement de l'ABC a connue une tendance à la hausse durant la période d'étude, ce qui manifeste une bonne situation financière de la banque puisque le ROA est supérieur a 1%.

Figure n°2-B : ratio de rentabilité d'actif de la Société général



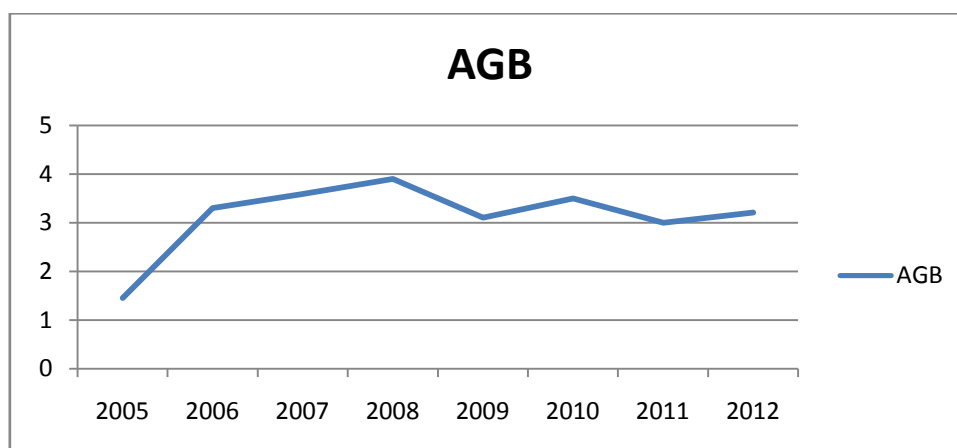
Le ratio de rendement de la société générale a connue une baisse entre les années 2005 jusqu'à la fin 2007 qui peut s'explique par l'handicape des crédits non performante, puis il s'améliore progressivement comme le montre figure 2-B.

Figure n°2-C : ratio de rentabilité d'actif de la Baraka banque :



Malgré que ce ratio ait une tendance de fluctuation pour cette banque, mais comme le taux de ROA est supérieur à 1% l'interprétation financière est bonne.

Figure n°2-D: ratio de rentabilité d'actif de l'AGB:



L'amélioration est en nette progression comme le montre la figure 2-D en termes d'actif productif; il arrive à 3,9% en 2008, après cette période le ratio a connue une certaine augmentation qui est supérieure à toutes autres banques selon la figure 2.

C/ Résultat global :

L'amélioration de la rentabilité des actives ou dite rentabilités économiques des banques publiques (BNA et CPA), provient principalement du taux de rendement de leurs actifs productifs. Ce dernier mesure par le ratio Résultats nette/total actifs (ROA), est en nette progression comme le montre les graphes. Ces derniers mettent en exergue la plus forte performance des banques privées à participation étrangère (avec une moyenne de 2,70%) en termes de rendement de leurs actifs productifs, que celle des banques publiques réalisant un ratio moyen de 1,25%.

La rentabilité des actifs des banques algériennes demeure faible par rapport à la moyenne en Afrique selon le rapport du FMI qui est de 2,1%¹¹⁸. La faible rentabilité des actifs des banques publiques doit être imputée plutôt au taux élevé du ratio des crédits non performants qu'à une faible marge d'intermédiation à cause de taux débiteur faible.

2.1.2 Mesure de la rentabilité financière ROE :

Coefficient global d'exploitation qui montre de façon synthétique la part des gains réalisés qui est absorbée par les coûts fixes; ce coefficient de rentabilité (return on equity, ROE) exprime le rendement du point de vue de l'actionnaire et ne recoupe pas forcément les besoins de l'analyse financière, puisqu'il met en évidence le rendement de leurs investissements. Cependant cet indicateur, peut donner une fausse image de la rentabilité, car un fort coefficient de rentabilité financière peut provenir d'un faible niveau de fonds propres.

Cette partie sera consacré à étudier l'évolution de ce ratio pour les six banques (banque nationale d'Algérie BNA, crédit populaire d'Algérie CPA, arabe Bank corporation ABC, société générale, baraka banque et arabe golf Bank AGB) pendant la période d'étude de 2005 à 2012.

Tableau n°2 : l'évolution de ratio de rentabilité Financière 'ROE'

¹¹⁸ Rapport FMI 2012. Site d'internet, www.google.dz

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne	moyenne par secteur
BNA	15,03	25,74	22,08	27,74	25,39	29,02	35,86	29,8	22,575	Secteur publique 19,67
CPA	5,06	23,56	7,61	19,31	21,27	19,46	18,94	19,03	16,78	
ABC	19,36	-17,03	24,03	17,43	8,59	8,88	7,71	7,84	9,60125	Secteur prive 20,19
Société générale	17,5	19,92	23,86	12,2	51,73	23,22	26,58	35,78	26,34875	
Baraka	27,08	24,21	30,83	42,58	22,55	23,22	26,58	19,59	27,08	
AGB	4,67	12,83	17,71	33,1	13,8	18,4	22	19,6	17,76375	

Pour mieux comprendre l'évolution de ce

ratio, on va tracer les courbes représentatives à cette variation.

A/ Mesure du ROE dans le secteur public :

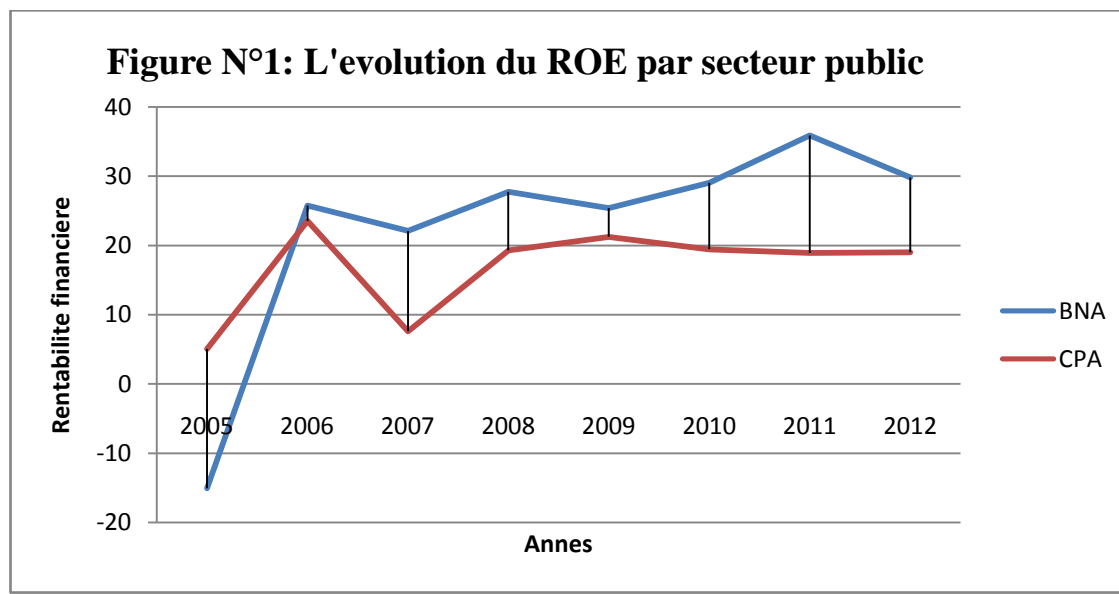
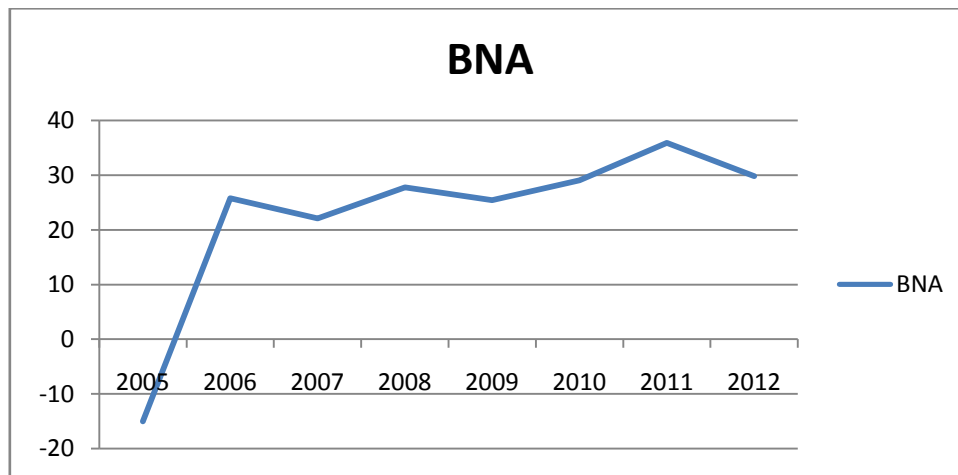
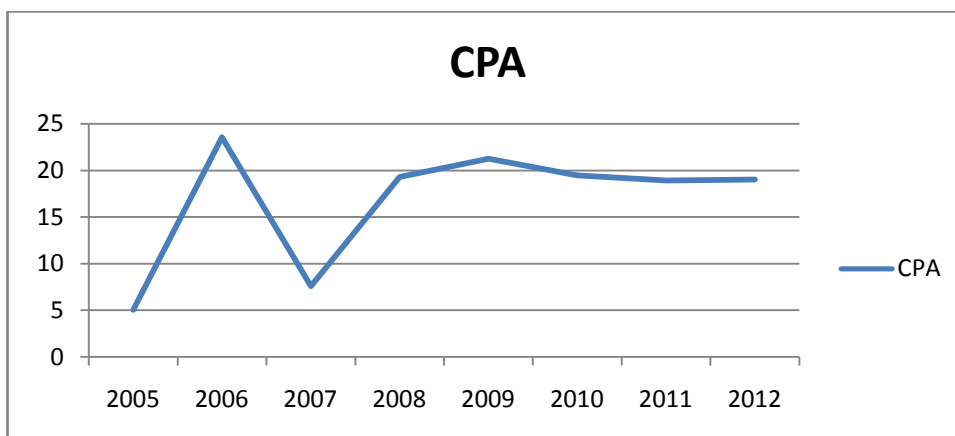


Figure n°1-A/ ratio de rentabilité Financière BNA



Ce ratio doit être supérieur à 15% qui constituent une exigence de grand investisseur comme les fonds de pension et sert de référence pour les dirigeants en matière de communication financiers. Qui est le cas de cette banque dans l'évolution est majorée par un taux de 35,86% en 2011.

Figure1-B: ratio de rentabilité Financière CPA



Pour la CPA l'évolution du ROE est majorée par un taux de 23,56% en 2006 mais, il décroît en 2007 à un taux de 7,61% représentant une mauvaise situation financier pour cette banque qui retourne à la hausse en 2009.

B/ Mesure du ROE dans le secteur privées :

Figure n°2: l'evolution du ROE par secteur prives

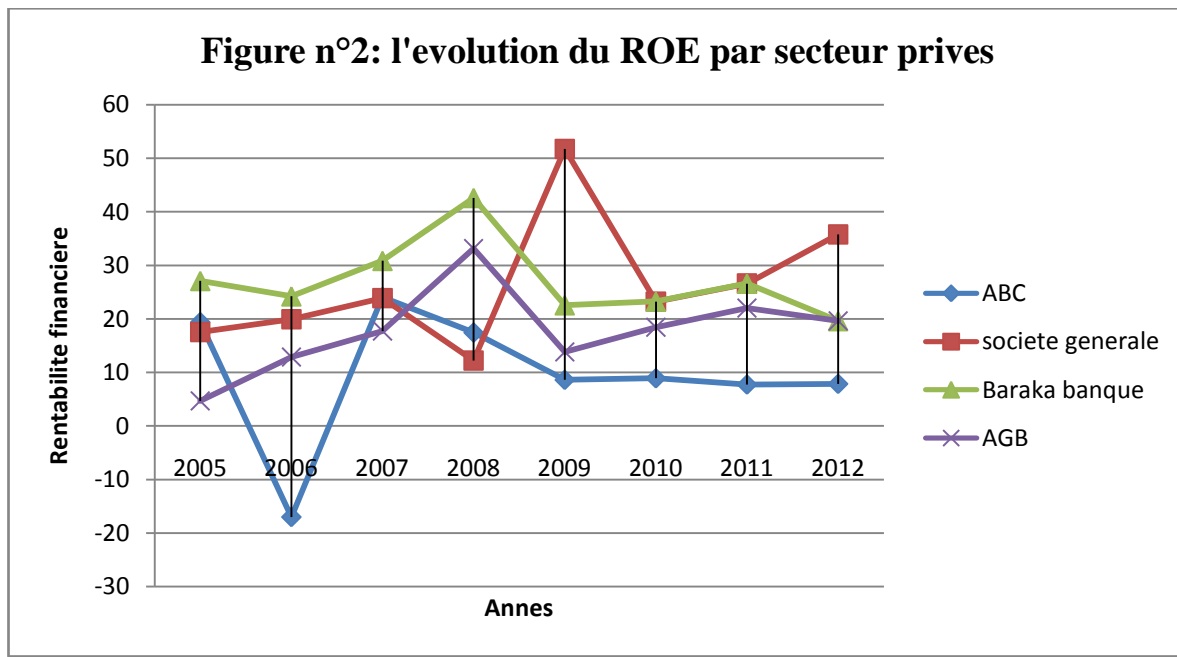
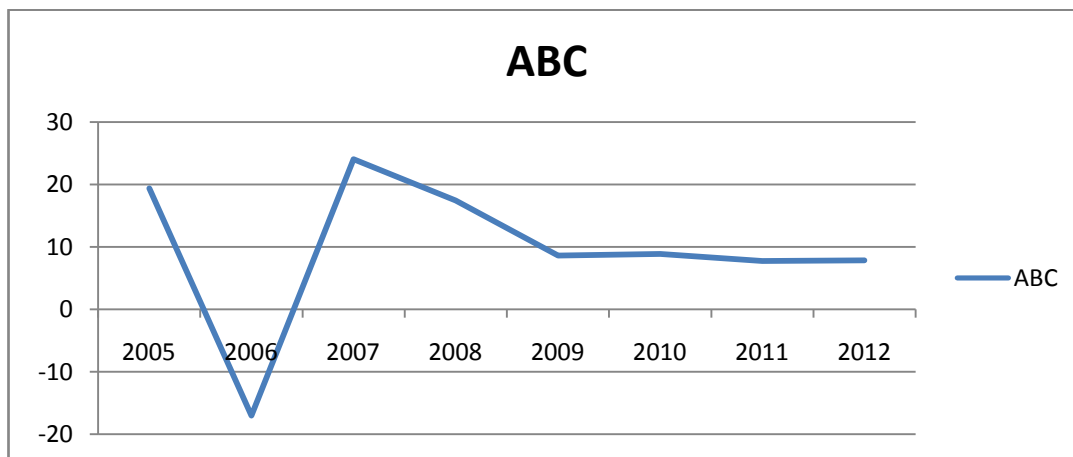
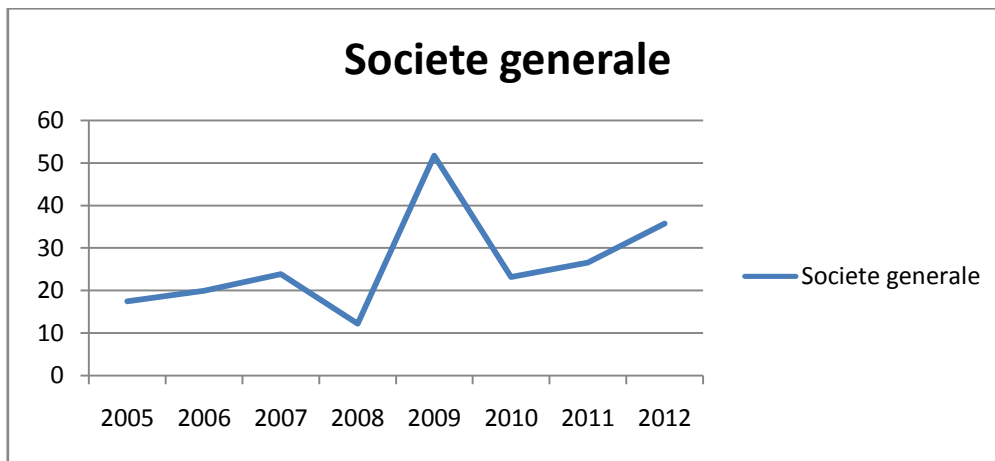


Figure2-A : ratio de rentabilité Financière ABC



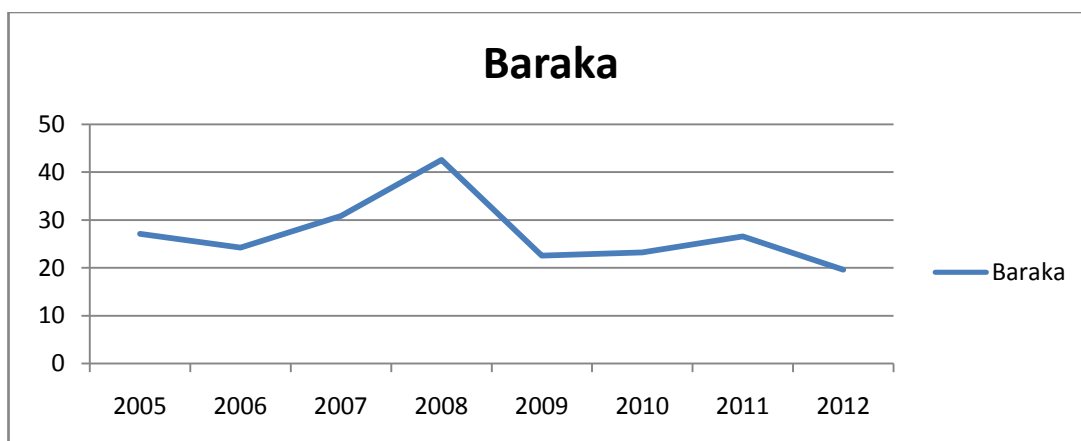
Ce ratio a subit des fluctuations minores par un taux négatif de -17,03 en 2006 et majoré par un taux de 24,03% en 2007. On peut remarquer une récession de 7% en 2009 suite à la mauvaise situation économique dans le monde.

Figure 2-B : ratio de rentabilité Financière Société général :



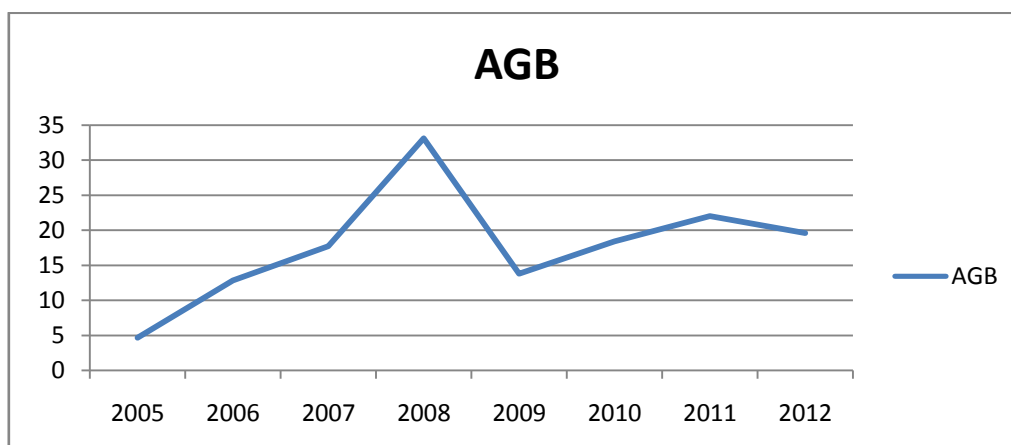
Ce ratio a connu des fluctuations considérables durant la période d'étude. Il atteint son minimum en 2008 suite à la crise financière internationale, puis il retourne en 2009 à la hausse (le plus haut taux entre l'ensemble des banques privées), mais il baisse une autre fois en 2011 suite à la réforme employée par l'Algérie d'interdire les crédits à la consommation qui affecte directement le bénéfice des banques étrangères.

Figure 2-C : ratio de rentabilité Financière Baraka banque :



Le ratio de la rentabilité financière présente une fluctuation considérable. Il varie de l'intervalle [19,56%, 42,52%].

Figure 2-C : ratio de rentabilité Financière AGB:



On remarque que ce ratio a connu des fluctuations remarquables. Ainsi, il atteint son maximum en 2008 avec un taux de 33,1%, puis il octroie une baisse en fin de l'année 2010 pour la même réforme citée au par avant.

C/ Résultats de l'évolution du ROE:

Au cours de la période 2005-2012, la rentabilité des fonds propres ou dite rentabilité financière 'ROE' des banques algériennes se situe en général à un niveau relativement près si on le compare par rapport à la moyenne en Afrique publiée par le FMI est qui se situe à 20,1%.

Néanmoins, l'évolution de ROE des deux banques publiques progresse régulièrement pour s'établir à 29,6 % (voir tableau n°2). En revanche, le ROE des banques privées à participation étrangère est en progression plus forte par rapport à celle des banques publiques par une moyenne de 20,19%. Ce chiffre est assez élevé puisque il est trois fois plus élevé que le taux moyen réalisé par les banques à participation étrangère installées dans le reste du monde¹¹⁹.

Part rapport aux réformes bancaires en Algérie qui interdisait les crédits à consommation et qui représentait 90% de chiffre d'affaire des banques étrangères en Algérie puisque, on constate que le ROE était très élevé avant 2011 et qui a atteint le taux de 51,73% pour certaines banques.

En revanche, le secteur privé en Algérie reste faible en dépit des réformes accomplies pour soutenir ce secteur.

¹¹⁹ Source FMI 2012.

2.2. Analyse et interprétation des hypothèses générales du modèle:

Cette partie est consacrée de manière générale à la présentation et à l'analyse des données d'enquêtes. Il s'agit dans un premier temps, de la présentation et de l'analyse des données relatives aux statistiques descriptives et dans un second temps, de celles relatives à la réalisation des modèles qui nous permettront de valider ou non nos hypothèses.

Nous employant l'analyse de régression multiple du modèle SPSS, afin de tester la relation entre la performance des banques algériennes et les facteurs macroéconomiques sur la période qui s'étale entre 2005 et 2012.

Ce système est employé pour tester les hypothèses de notre thèse ainsi nous utilisons un test spécial du programme SPSS nommé test Anova, pour tester si la relation entre les différentes variables est linéaire pour cela nous utilisons les hypothèses suivantes :

$$H_0 : \alpha_1 = \alpha_2 = \alpha_3 = \alpha_4$$

- L'hypothèse nulle explique qu'il n'y a pas de relation linéaire entre les variables macro-économiques (taux de chômage T, le produit intérieur brut par habitant PIB, la masse monétaire M et le niveau général des prix P) et la performance des banques Algériennes.
- L'hypothèse alternative H_1 : Il y a au moins un coefficient qui est différent de Zéro

Donc, il y a une relation linéaire entre les variables macro-économiques (taux de chômage T, le produit intérieur brut par habitant PIB, la masse monétaire M et le niveau général des prix P) et la performance des banques Algériennes.

Pour tester ces hypothèses en doit les expliquer à travers l'interprétation de la condition suivante utilisée par le programme 'SPSS': le taux d'erreur employé par les sciences sociales est de 5% soit si la valeur (P-Value ou Sig) doit être inférieure de 0.05 qui nous fait exclure l'hypothèse négative et d'accepter l'hypothèse alternative.

Nous allons tester les deux modèles pour chaque banque à part puis en assembler les totalités des banques dans un seul modèle.

Sera consacré à la validation empirique des données recueillies au niveau de chaque banque.

2.2.1. Testez les hypothèses de l'ensemble des banques :

➤ Modèle de ROA :

Les autorités bancaires utilisent plusieurs instruments d'appréciation de la rentabilité. Il est utilisé dans cette étude l'approche qui comprend l'ensemble des ratios d'exploitation calculés afin de mettre en évidence les structures d'exploitation. Il est retenu le coefficient de rendement (*return on assets, ROA*) qui exprime de façon assez globale le rendement des actifs. L'inconvénient de sa référence au total de bilan est qu'elle ne fait aucune différence entre les actifs malgré les risques non convergents. Il a l'avantage de mieux exprimer la rentabilité économique des banques pour un apport dans le financement de l'économie.

Pour l'estimation de la fonction de la rentabilité du système bancaire Algérien, nous adoptons la même démarche et les mêmes spécifications économétriques que Samy Ben Naceur (2003) s'inspirant de la fonction linéaire de Short (1979). Ce choix s'explique principalement par la quasi-ressemblance des deux économies en matière du degré de prédominance économique du secteur bancaire.

Tableaux3 : la relation entre les variables macro-économiques et la rentabilité des actifs ROA

Model	1
Constant	1,071
le produit intérieure brut per habitat	-0,81 (0,00)
La masse monétaire M2	1,625 (,047)
Taux d'inflation	-0,157 (0,01)
Taux de chômage	-,313 (,003)
F-Test	0,045
P-value	0,000
R-square	0,959
R- square ajusté	0,920

A partir du tableau précédent, on constate que le modèle est globalement significatif car la valeur de $Prob > F = 0.045$ est inférieure à 5%. Qui nous fait exclure l'hypothèse négative est d'accepter l'hypothèse alternative (on exclue l'hypothèse qui repose sur le fait qu'il n'y a pas de relation linéaire entre les variables macroéconomiques (taux de chômage T, le produit intérieure brut per habitat PIB, la masse monétaire M2 et le niveau général des prix P) et la performance des banques Algériennes) donc il y a au moins un variables indépendants qui est différent de Zéro. Donc les résultats qui découlent de la régression des modèles sont significatifs.

Le test de normalité des erreurs démontrent que les erreurs suivent une loi normale. $R^2 = 0,959$ ce qui implique que 95,9% des variations de la rentabilité des actifs sont expliquées par le modèle.

En ce qui concerne les variables macro-économiques, la croissance économique et l'inflation et le taux de chômage semblent affecter négativement le rendement sur actifs du système bancaire.

La croissance économique (*PIB*) du pays a normalement d'importantes incidences positives, à long terme, sur la performance des secteurs d'activités, y compris le secteur bancaire. A court terme, une croissance du PIB réel par tête de 10% induirait une réduction de la rentabilité bancaire de 0,81 des actifs à court terme, pour la simple raison que les banques se comporteront comme satisfaites et se livreront à des situations catastrophiques. Il semble que les banques Algériennes ont profité de la restructuration de l'économie nationale par des politiques de réformes structurelles du secteur et l'introduction de nouvelles techniques et technologies en vue d'améliorer les niveaux de bancarisation qui sont encore à des niveaux faibles.

L'impact négatif de l'inflation va dans le sens de nos hypothèses de départ. Une hausse du taux d'inflation d'un point de pourcentage entraînerait une détérioration du rendement bancaire de 0,157 point de pourcentage des actifs à long terme. L'inflation quant à elle, est associée à l'extension et à la surévaluation des charges bancaires, le gonflement de ces derniers est souvent récupéré sur les déposants et les emprunteurs. Elle entraîne plus de charges d'investissement qui pourrait probablement induire une baisse



des revenus en affectant la liquidité et la solvabilité des institutions financières pour améliorer leur rentabilité.

La Taux de chômage du pays, une augmentation de taux de chômage de 10% induirait une réduction de la profitabilité bancaire de 0,313 des actifs à court terme, qui peuvent s'expliquer par l'effet que l'augmentation de la rentabilité économique des banques algériennes n'introduit par forçement des recrutements ou ne favorise pas les crédits bancaires destinés pour la population active.

La masse monétaire (M2) qui représente les degrés de liquidité dans l'économie, fait de son effet stimulant sur la richesse nationale, est ici favorable à l'amélioration de la rentabilité des banques, une augmentation de M2 de 10% introduit une augmentation conséquente de 1,625, Puisque elle permet de canaliser des ressources financières en provenance des ménages et des entreprises et développe ainsi les transactions avec les institutions bancaires.

➤ **Modèle de ROE:**

La performance financière ROE désigne la capacité de l'entreprise à maîtriser ses modes de fonctionnement ; c'est-à-dire la manière avec laquelle l'entreprise transforme les intrants en extrants de la façon la plus optimale possible. Ainsi, ce type de performance se présente comme étant la manière avec laquelle l'entreprise formule une stratégie, la communique et à fixer des objectifs tout en respectant tous les moyens humains, matériels et financiers disponibles.

Tableaux3 : la relation entre les variables macro-économiques et la rentabilité Financière ROE

Model	2
Constant	56,665
le produit intérieure brut per habitat	,493 (0,02)
La masse monétaire M2	1,625 (,047)
Taux d'inflation	,019 (0,04)
Taux de chômage	-,661 (,000)
F-Test	0,000
P-value	0,001
R-square	0,793
R- square ajusté	0,629

En constate que le modèle est globalement significatif car la valeur de $\text{Prob} > F = 0.0000$ est inférieure à 5%. Qui nous fait exclure l'hypothèse négative est d'accepter l'hypothèse alternative (on exclue l'hypothèse qui repose sur le fait qu'il n'y a pas de relation linéaire entre les variables macroéconomiques (taux de chômage T, le produit intérieure brut per habitat PIB, la masse monétaire M2 et le niveau général des prix P) et la performance des banques Algériennes) donc il a au moins un variables indépendants qui est différent de Zéro. Donc les résultats qui découlent de la régression des modèles sont significatifs.

Le test de normalité des erreurs démontrent que les erreurs suivent une loi normale. $R^2 = 0,793$ ce qui implique que 79,3% des variations de la rentabilité des actifs sont expliquées par le modèle.

La croissance économique traduit un mouvement global de progrès matériel continu et uniforme convergeant vers la prospérité du pays. Son accroissement améliore toutes les activités économiques du pays, y compris les activités du secteur bancaire et augmente la rentabilité Financière des banques. Plusieurs auteurs confirment à l'unanimité l'existence d'une relation positive entre la croissance économique et la croissance de la rentabilité financière des banques (Ben naceur, 2003) la richesse nationale a un impact sur toute l'activité économique du pays. Elle affecte positivement l'évolution du secteur bancaire et incite les banques à innover et à rénover leurs techniques et technologies de gestion. À court terme, une croissance du PIB réel par tête de 1% induirait une amélioration de la profitabilité bancaire de ,493 point de pourcentage des actifs à court terme, soit l'équivalent de 0,85 point de pourcentage des actifs bancaires à long terme.

Les résultats empiriques font apparaître une relation positive qui laisse penser que la progression de l'inflation sera favorable à l'accroissement des profits bancaires, qui semble indiquer que les coûts liés à



l'inflation ont été plus importants que les revenus générés pour les banques. En effet, au-delà de l'impact de l'inflation sur le risque de taux des banques (lorsque l'analyse est faite en terme de taux réel), la hausse des prix peut être considérée comme un facteur d'instabilité macroéconomique, c'est-à-dire un élément déterminant du risque-pays.

2.2.2. Testez les hypothèses de chaque banque appart :

➤ **Testez les hypothèses sur la BNA :** nous allons étudier deux modèles le premier celui liée a la rentabilité des actifs 'ROA' et le deuxième modèle liée a La performance financière ' ROE'.

➤ *Modèle de la Rentabilité des Actifs ROA :*

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de nos enquêtes après leur traitement au moyen de SPSS. R^2 et R^2 ajusté sont les coefficients de détermination du modèle, ils nous renseignent respectivement sur la part de la variabilité de la variable endogène expliquée par la variabilité des variables exogènes et sur la qualité de l'ajustement.

Tableau n°1 : Model Summary									
Model	R	R Square	Aduste R Square	Std. Error of the Estimate	Change Statistiques				
					R Square Change	F Change	df1	df2	Sig. F Change
1	,956 ^a	,014	,019	,4397974	,014	0,043	4	3	,003

a. Prédications: (Constant), Inflation, Taux de chômage, Production intérieure brute, M2

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014.

D'après les estimations ci-décus nous remarquons que :

$R^2 = 0.014 = 0,14\%$, ce coefficient est faible, donc nous pouvons dire que 0,14% de la variation de la variable endogène (ROA) est expliquée par la variation des variables exogènes (inflation, Taux de chômage, PIB et M2). Les 0,956 sont expliqués par des facteurs résiduels (c'est-à-dire par d'autres variables).

R^2 ajusté = $0.019 = 0,19\%$, ce coefficient est également faible, ce qui montre que l'ajustement n'est pas de bonne qualité.

Model		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
1	Regression	0,045	4	0,036	0,043	,0 03 ^a
	Residual	,010	3	,003		
	Total	0,055	7			
a. Predictors: (Constant), Inflation, Taux de chômage, Production intérieure brute, M2						
b. Dependent Variable: BNA						

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014.

Après lecture de ce tableau n°1 et 2 relatif aux statistiques descriptives on constate que F-Change égale à 0,043 inférieur à P-Value qui représente 0,05, qui nous fait exclure l'hypothèse négative et d'accepter l'hypothèse alternative (on exclue l'hypothèse qui repose sur le fait qu'il n'y a pas de relation linéaire entre les variables macroéconomiques (taux de chômage T, le produit intérieur brut per habitat PIB, la masse monétaire M2 et le niveau général des prix P) et la performance des banques Algériennes) donc il y a au moins un variables indépendants qui est différent de Zéro. Donc les résultats qui découlent de la régression des modèles sont significatifs.

Model		Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	t	Sig.	95,0% Confidence Interval for B	
		B	Std. Error	Beta			Lower Bound	Upper Bound
		1	(Constant)	2,178			2,739	
	le produit intérieure brut per habitat	-2,745E-5	,001	-,089	-,050	,000	-,002	,002
	Taux de chômage	-,184	,160	-,547	-1,147	,001	-,693	,326
	M2	,000	,001	,594	,268	,002	-,003	,003
	Inflation	-,034	,149	-,075	-,228	,000	-,507	,439
a. Dépendent Variable: BNA								

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014.

Les résultats de nos enquêtés après analyse des coefficients de SPSS figurants dans le tableau n°3 traduit la réalité selon laquelle toutes les coefficients sont fortement significatifs au seuil de 0,03, qui nous mène à formuler l'équation suivante :

$$\text{ROA (BNA)} = 2,178 - 0,089 X_1 - 0,547 X_2 + 0,594 X_3 - 0,075 X_4 + 2,739.$$

L'estimation de la fonction de la rentabilité des actifs liée à la BNA à une relation négative avec les variables suivantes: PIB, Taux de Chômage, et Inflation qui s'explique par une augmentation de ces



variables conduit définitivement à la détérioration de la performance économique de la banque BNA avec différent coefficient, dans le plus fort c'est celui du Taux de chômage avec 0,594. Par contre l'effet de la masse monétaire M2 (représente la croissance économique de l'état) est favorable au développement du ROA.

2.2.1. Modèle de la Performance Financier ROE :

A la lecture de nos tableaux des statistiques descriptives liées à la mesure de l'effet des facteurs macroéconomiques sur la rentabilité financière des banques algériennes prise en considération par notre enquête, est présente dans les tableaux 1 et 2, en constate que F-Change égale a 0,043 inférieur a P-Value qui représente 0,05, qui nous fait exclure l'hypothèse négative est d'accepter l'hypothèse alternative.

Model	R	R Square	Adjusted R Square	Std. Error of the Estimate	Change Statistics				
					R Square Change	F Change	df1	df2	Sig. F Change
1	,041 ^a	,008	,018	2,97	,008	0,016	4	3	,005

a. Predictors: (Constant), Inflation, Taux de chômage, Production intérieure brute, M2

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014.

Model		Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	t	Sig.	95,0% Confidence Interval for B	
		B	Std. Error	Beta			Lower Bound	Upper Bound
1	(Constant)	3,565	0,043		0,405	,003	-143,714	370,844
	le produit intérieure brut per habitat	,015	,016	2,987	,909	,000	-,037	,067
	Taux de chômage	-7,182	0,025	-1,335	-1,520	,001	-22,218	7,855
	M2	-,024	,027	-3,622	-,889	,000	-,109	,061
	Inflation	2,063	0,088	,284	,470	,001	-11,900	16,026

a. Dependent Variable: BNA

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014.

Toutes les coefficients sont fortement significatifs au seuil de 0,005, qui nous mène à formule l'équation suivante :

$$\text{ROE (BNA)} = 3,565 + 2,987 X_1 - 1,335 X_2 - 3,662 X_3 + 0,284 X_4 + 0,043$$

L'estimation de la fonction de la rentabilité financière à la BNA à une relation négative avec les variables suivant: Taux de Chômage, et la masse monétaire qui s'explique par une augmentation de ces variables conduit définitivement à la détérioration de la performance financière de la banque BNA avec différent coefficient. Par contre l'effet du PIB et de taux d'inflation est favorable au développement du ROE.

➤ **Testez les hypothèses sur la CPA :** nous allons étudier deux modèles le premier celui liée a la rentabilité des actifs 'ROA' et le deuxième modèle liée a La performance financière ' ROE'.

1. Modèle de la Rentabilité des Actifs CPA :

Model	R	R Square	Adjusted R Square	Std. Error of the Estimate	Change Statistics				
					R Square Change	F Change	df1	df2	Sig. F Change
1	,021 ^a	,020	-,021	,0081	,020	,001	4	3	,592

a. Predictors: (Constant), Inflation, Taux de chômage, Production intérieure brute, M2

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014.

Model		Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	t	Sig.	95,0% Confidence Interval for B	
		B	Std. Error	Beta			Lower Bound	Upper Bound
1	(Constant)	2,677	3,206		,835	,465	-7,528	12,881
	le produit intérieure brut per habitat	,001	,001	0,345	,794	,485	-,002	,003
	Taux de chômage	-,144	,187	-,863	-,767	,499	-,740	,453
	M2	,000	,001	-3,989	-,764	,500	-,004	,003
	Inflation	,150	,174	,668	,862	,452	-,404	,704

a. Dependent Variable: CPA

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014.

Les tableaux 1 et 2 résume l'ensemble des résultats obtenue à partir l'estimation de la régression qu'indique que la plupart des variables sont fortement significatives.

$$ROA (CPA) = 2,677 + 0,345 X_1 - 0,863 X_2 - 3,989 X_3 + 0,668 X_4 + 3,206.$$

La fonction de la rentabilité des actifs liée a la CPA à une relation négative avec les variables suivants: Taux de Chômage, et Masse monétaire qui s'explique par une relation contradictionnelle vis à vie au variable dépendant. Par contre l'effet de PIB et le taux d'inflation sont favorable au développement du ROA.

2. Modèle de la Performance Financier ROE :

Tableau n°1 : Model Summary									
Model	R	R Square	Adjusted R Square	Std. Error of the Estimate	Change Statistics				
					R Square Change	F Change	df1	df2	Sig. F Change
1	,621 ^a	,386	-,433	4,97768	,386	,471	4	3	,760

a. Predictors: (Constant), Inflation, Taux de chômage, Production intérieure brute, M2

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014.

Tableau n°2 : Coefficients								
Model		Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	t	Sig.	95,0% Confidence Interval for B	
		B	Std. Error	Beta			Lower Bound	Upper Bound
		1	(Constant)	6,632			4,688	
	le produit intérieure brut per habitat	,008	,010	3,986	,003	,000	-,024	,040
	Taux de chômage	-2,425	2,904	-1,063	-,005	,000	-11,667	6,816
	M2	-,014	,016	-4,928	-,005	,000	-,066	,039
	Inflation	1,966	2,697	,639	,009	,002	-6,616	10,548

a. Dependent Variable: CPA

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014.

Le tableau ci-haut laisse paraître que tous les enquêtés ont donné des variables significatifs quant à la relation linéaire entre les variables indépendants (les facteurs macroéconomiques) et le variable dépendant ROE illustrer par une P-value inferieure a 5%. En effet cette relation ce devise entre un effet positive de certaine variables et d'autre négative comme suivant :

$$ROE(AGB) = 6,632 + 3,986 X_1 - 1,063 X_2 - 4,928 X_3 + 0,639 X_4 + 7,97$$

- **Testez les hypothèses sur la ABC :** nous allons étudier deux modèles le premier celui liée a la rentabilité des actifs 'ROA' et le deuxième modèle liée a La performance financière 'ROE'.

I. Modèle de la Rentabilité des Actifs ABC :

Model	R	R Square	Adjusted R Square	Std. Error of the Estimate	Change Statistics				
					R Square Change	F Change	df1	df2	Sig. F Change
1	,553 ^a	,305	-,621	,37138	,305	,330	4	3	,844

a. Predictors: (Constant), Inflation, Taux de chômage, Production intérieure brute, M2

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014.

Model		Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	t	Sig.	95,0% Confidence Interval for B	
		B	Std. Error	Beta			Lower Bound	Upper Bound
		1	(Constant)	3,969			2,313	
	le produit intérieure brut per habitat	,000	,000	1,663	,002	,000	-,001	,002
	Taux de chômage	-,110	,135	-1,101	-,003	,000	-,540	,320
	M2	,000	,001	-2,314	-,009	,003	-,003	,002
	Inflation	,012	,126	,086	,003	,000	-,388	,411

a. Dependent Variable: ABC

Source :
Résultats
obtenus
sous SPSS
17.0,
Octobre

2014.

Après lecture de ces tableaux relatif aux statistiques descriptives liées à la mesure de la performance de l'Arab Golf Bank 'AGB', nous soulignons le fait que la production intérieure brute a un effet de 1,663% sur le développement de la rentabilité d'actif de cette dernière qui est considéré comme conséquent comprend avec les autre variables.

$$ROA (AGB) = 3,669 + 1,663 X_1 - 1,101 X_2 - 2,314 X_3 + 0,086 X_4 + 0,37.$$

2. Modèle de la Performance Financier ROE :

Model		Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	t	Sig.	95,0% Confidence Interval for B	
		B	Std. Error	Beta			Lower Bound	Upper Bound
		1	(Constant)	4,204			4,452	
	le produit intérieure brut per habitat	,000	,023	,078	,013	,990	-,073	,074
	Taux de chômage	-1,836	6,689	-,431	-,274	,802	-23,123	19,451
	M2	-,002	,038	-,298	-,041	,970	-,122	,119
	Inflation	-,950	6,212	-,165	-,153	,888	-20,718	18,818

a. Dependent Variable: ABC

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014

Model	R	R Square	Adjusted R Square	Std. Error of the Estimate	Change Statistics				
					R Square Change	F Change	df1	df2	Sig. F Change
1	,253 ^a	,064	-1,004	8,37603	,004	,001	4	3	,003

a. Predictors: (Constant), Inflation, Taux de chômage, Production intérieure brute, M2

A partir des tableaux si hauts en conclure le modèle suivant :

$$ROE(ABC) = 4,204 + 0,078 X_1 - 0,431 X_2 - 0,298 X_3 + 0,165 X_4 + 8,37$$

➤ **Testez les hypothèses sur la Société Générale :** nous allons étudier deux modèles le premier celui liée a la rentabilité des actifs 'ROA' et le deuxième modèle liée a La performance financière 'ROE'.

1. Modèle de la Rentabilité des Actifs de la société générale :

Model	R	R Square	Adjusted R Square	Std. Error of the Estimate	Change Statistics				
					R Square Change	F Change	df1	df2	Sig. F Change
1	,253 ^a	,004	-1,184	8,37603	,004	,001	4	3	,003



Tableau n°1 : Model Summary									
Model	R	R Square	Adjusted R Square	Std. Error of the Estimate	Change Statistics				
					R Square Change	F Change	df1	df2	Sig. F Change
1	,253 ^a	,004	-1,184	8,37603	,004	,001	4	3	,003

a. Predictors: (Constant), Inflation, Taux de chômage, Production intérieure brute, M2

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014

Tableau n°2 : Coefficients ^a								
Model		Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	t	Sig.	95,0% Confidence Interval for B	
		B	Std. Error	Beta			Lower Bound	Upper Bound
1	(Constant)	4,204	114,452		,003	,000	-320,034	408,441
	le produit intérieure brut per habitat	,000	,023	,078	,001	,000	-,073	,074
	Taux de chômage	-1,836	6,689	-,431	-,001	,002	-23,123	19,451
	M2	-,002	,038	-,298	-,001	,000	-,122	,119
	Inflation	-,950	6,212	-,165	-,003	,001	-20,718	18,818

a. Dependent Variable: ABC

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014

A partir des tableaux si hauts en conclure le modèle suivant :

$$\text{ROA(Société Générale)} = 4,204 + 0,078 X_1 - 0,431 X_2 - 0,298 X_3 - 0,165 X_4 + 8,37$$

Celons cette équation linéaire pour la société générale toutes les variables (sauf le PIB), en un effet négative sur sa rentabilité des actifs.

2. Modèle de la Rentabilité financière de la société générale :

Tableau n°1 : Model Summary									
Model	R	R Square	Adjusted R Square	Std. Error of the Estimate	Change Statistics				
					R Square Change	F Change	df1	df2	Sig. F Change
1	,887 ^a	,007	,003	8,70895	,787	0,004	4	1	,004

a. Predictors: (Constant), Inflation, Taux de chômage, Production intérieure brute, M2

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014

Tableau n°2 : Coefficients ^a								
Model		Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	t	Sig.	95,0% Confidence Interval for B	
		B	Std. Error	Beta			Lower Bound	Upper Bound
1	(Constant)	7,264	4,242		,001	,001	-15,359	19,886
	le produit intérieure brut per habitat	-,020	,011	-5,049	-,02	,000	-,055	,015
	Taux de chômage	1,179	3,170	,279	,002	,003	-8,910	11,267
	M2	,027	,018	5,163	,006	,000	-,030	,084
	Inflation	3,173	2,944	,556	,078	,000	-6,196	12,542

a. Dependent Variable: SOCIETE GEN

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014

.Nous constatons que tous les variables sont significatives donc, la relation linéaire existe entre les variables indépendants et le variable dépendant qui nous mène a interprété les tableaux par l'équation suivante :

$$\text{ROE (Societe Generale)} = 7,264 - 5,049 X_1 + 0,279 X_2 + 5,163 X_3 + 0,556 X_4 + 8,70.$$

➤ **Testez les hypothèses sur la Banque El baraka :** nous allons étudier deux modèles le premier celui liée a la rentabilité des actifs 'ROA' et le deuxième modèle liée a La performance financière ' ROE'.

1. Modèle de la Rentabilité des Actifs de la Banque El baraka :

Tableau n° 1 :Model Summary									
Model	R	R Square	Adjusted R Square	Std. Error of the Estimate	Change Statistics				
					R Square Change	F Change	df1	df2	Sig. F Change
1	,002 ^a	,001	,441	,29271	,003	,003	1	3	,001

a. Predictors: (Constant), Inflation, Taux de chômage, Production intérieure brute, M2

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014

Tableau n° 2 : Coefficients ^a								
Model		Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	t	Sig.	95,0% Confidence Interval for B	
		B	Std. Error	Beta			Lower Bound	Upper Bound



1	(Constant)	4,824	1,823		,004	,000	-,978	10,626
	le produit intérieure brut per habitat	,001	,000	8,444	,001	,001	,000	,002
	Taux de chômage	-,153	,107	-1,145	,001	,002	-,492	,186
	M2	-,002	,001	-10,010	-,004	,000	-,004	,000
	Inflation	,123	,099	,683	,002	,001	-,191	,438
a. Dependent Variable: BARAKA								

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014

A partir des tableaux si hauts en conclure le modèle suivant :

$$ROA(\text{El baraka banque}) = 4,824 + 8,444 X_1 - 1,145 X_2 - 10,010 X_3 - 0,683 X_4 + 0,29$$

2. Modèle de la Rentabilité financière de la Banque El baraka :

Model	R	R Square	Adjusted R Square	Std. Error of the Estimate	Change Statistics				
					R Square Change	F Change	df1	df2	Sig. F Change
1	,006 ^a	,009	,005	5,43974	,009	,003	1	3	,002

a. Predictors: (Constant), Inflation, Taux de chômage, Production intérieure brute, M2

Source : Résultats obtenus sous SPSS 17.0, Octobre 2014

Le

Model		Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	t	Sig.	95,0% Confidence Interval for B	
		B	Std. Error	Beta			Lower Bound	Upper Bound
1	(Constant)	10,714	3,881		,003	,000	-7,109	208,537
	le produit intérieure brut per habitat	,019	,007	8,328	,000	,002	-,003	,040
	Taux de chômage	-4,609	1,980	-1,893	-,002	,002	-10,911	1,692
	M2	-,031	,011	-10,403	-,001	,000	-,067	,005
	Inflation	1,130	1,839	,344	,004	,002	-4,722	6,982

a. Dependent Variable: BARAKA

tableau ci-haut laisse paraître que tous les enquêtés ont donné des variables significatifs quant à la relation linéaire entre les variables.

$$\text{ROE (banque El baraka)} = 10,714 + 8,328 X_1 - 1,893 X_2 - 10,403 X_3 + 0,344 X_4 + 5,43.$$

2.2.3. Discussion des Résultats:

Les biens faits de la libération annoncée tant interne qu'externe se concrétiser progressivement dont le terme de l'amélioration de la performance des banques Algériennes. En effet, la compétitive des marches bancaire en Algérie s'accroît et le comportement des banques est de plus en plus concurrentiel et performante. Le poids de l'état dans le secteur et la lenteur des reformes concernant particulièrement le programme de privatisation et les crédits accroches sont responsable d'insuffisance de résultats. Enfin, l'ouverture financière sous forme d'une présence accrue des banques étrangères ne contribue pas jusqu'à présent à l'amélioration des performances des banques Algériennes interprété par des faible taux de rentabilité financière ou économique par rapport à celui des banques européennes qui est de 2% pour la ROA et de 25% pour la ROE. Bien que cette présence étrangère admet des réelles influences sur le reste des secteurs.

Ce pendant malgré l'existence d'un effet réelle des facteurs macroéconomiques sur la performance des banques Algériennes, elle reste modeste. Prenant en illustration que l'augmentation de la production intérieure brute ne s'exprime pas toujours par une augmentation de la performance bancaire. Ce phénomène était cause par différentes facteurs tel que

Le recouvrement des créances sur les clients

Le manque des compétences techniques et professionnelles des banques dans le traitement des dossiers de demande de crédit pour l'investissement.

Hésitation des banques a financé les projets d'investissement par crainte excessive d'illiquidite.

L'effet de taux de chômage sur la performance de la majorité des banques est négatif puisque il exclue des clients potentiels pour les banques.

Par contre, le taux d'inflation a un effet positif sur la performance bancaire et cela s'explique par l'augmentation des taux d'intérêts suite a l'inflation ou suite a l'augmentation des couts des banques

CONCLUSION GÉNÉRALE :

Aujourd'hui, l'économie internationale est marquée par l'accélération de la concurrence et les évolutions rapides de la technologie. En effet, les nouveaux moyens de réalisation des affaires, de distribution des produits et services sont entrain de transformer le métier des banquiers et d'influencer leur performance.

Pour faire face à ces nouvelles mutations que subisse l'environnement bancaire, les banques doivent mettre en place des stratégies permettant d'assurer une performance satisfaisante. Pour ce faire, les dirigeants doivent s'interroger sur les déterminants de la performance financière des banques, et les moyens adéquats pour une meilleure gestion de risque.

Tout au long de ce mémoire, nous avons essayé d'apporter des réponses, qui restent partielles, à la problématique déjà mentionnée concernant l'effet des facteurs macro-économiques sur la performance des banques.

Pour y parvenir, nous avons entrepris dans le cadre théorique un premier chapitre aperçue générale sur l'architecture actuelle du système bancaires Algérien ainsi que tous les reformes qui visent essentiellement à encourager et à promouvoir l'innovation financière. Cette dernière représente le principal souci de différents pays et elle les aide à atteindre leurs objectifs.

En s'appuyant sur l'expérience Algérienne en matière de développement de la performance, l'Algérie a procédé à une révision radicale au système bancaire par l'introduction de plusieurs réformes et ceci dans le but d'orienter les banques vers la concurrence ainsi que la diversification des instruments financiers.

Le deuxième chapitre, on a mis le point sur les théories expliquant le processus de performance et les risques bancaire. Lequel à consacrer une première section à la révision des littératures des différents auteurs ont consacré des études à cette doctrine, dans lequel la deuxième section a été consacre a une aperçue sur la performance bancaire.

Le troisième chapitre est base sur Le financement de l'économie et le bon fonctionnement du système des paiements, qui représentent des fonctions macroéconomiques indispensables à la bonne marche de l'économie premier temps nous définirons le concept d'intermédiation bancaire, puis dans un second temps nous la place occupée par le fonctionnement de l'intermédiation dans les banques.

Dans la partie pratique, le premier chapitre est base sur l'analyse des, nous avons traité le concept des facteurs macro-économiques ainsi que les déterminants de la performance des firmes bancaires qui est définie comme étant la capacité de l'entreprise à réaliser ses objectifs. En effet, les composantes essentielles de facteurs macro-économiques, le taux de l'inflation, le produit intérieure brut per habitat et le taux de chômage ainsi que la masse monétaire.

Dans le quatrième chapitre, nous avons élaboré deux modèles permettant d'expliquer la relation entre les facteurs macro économiques et la performance des banques Algériennes qui est illustrez par la

rentabilité financière et la rentabilité économique. Après une étude économétrique sur un échantillon de six banques, nos résultats empiriques montrent que toutes les variables d'étude sont significatives et révèlent que les facteurs macro-économiques étudiés (le taux d'inflation, le produit intérieur brut par habitant et la masse monétaire) jouent un rôle modeste dans le processus de la création de la rentabilité financière ou économiques des banques algériennes.

En termes de rentabilité des fonds propres ROE, les banques algériennes s'avèrent en moyenne plus performantes que leur confrère africain et la majorité des banques à participation étrangère installées dans le reste du monde selon les sources du FMI. Surtout les banques privées à participation étrangère en Algérie comme 'AGB' qui réalisent le taux le plus élevé.

En termes de solidité financière, le secteur bancaire algérien est qualifié de solide. Les banques publiques et les banques privées ont des fonds propres au-delà du minimum réglementaire selon le dernier rapport économique de la banque d'Algérie. Malgré que la rentabilité des actifs ROA ait un taux relativement faible essentiellement dans le secteur public même partiellement à l'augmentation légère entre 2008 et 2012. En effet le pouvoir de marché exercé par le passé par les banques publiques ne cesse de baisser.

Les réformes introduites ces dernières années pour moderniser le système bancaire ont conduit à une meilleure prise en charge des besoins de la clientèle en matière de délais de traitement des opérations, notamment par la mise en place de systèmes de paiement électronique de masse.

Néanmoins, le poids de l'état dans le secteur et la lenteur des réformes concernant particulièrement le programme de privatisation et responsable de résultat. Enfin, l'ouverture financière sous forme de présence des banques étrangères ne contribue pas jusqu'à présent à l'amélioration des performances des banques algériennes bien que cette présence étrangère admette des capacités réelles d'influence sur le reste du secteur.

Bien que nous ayons abouti à des résultats permettant de répondre même partiellement à la problématique soulevée au début du mémoire, notre travail présente des limites, la première limite est portée sur le fait que l'échantillon des banques retenues est réduit du fait de la non disponibilité des variables liées à la rentabilité financière et économique.

Une autre limite est liée au fait qu'il est indispensable de s'interroger sur les attentes et le degré de satisfaction des clients face aux services bancaires offerts.

Notre simple analyse suppose que chaque banque algérienne soit publique ou privée a été affectée de la même façon par les facteurs macro-économiques à échouer durant l'analyse statistique.

Au terme de ce travail, nous pouvons dire que les banques algériennes donnent une grande importance au processus de performance financière et celle-ci s'explique par l'augmentation des ratios de rentabilité des actifs ou des fonds propres les dernières années qui peuvent affecter la stabilité du système financier. Il ne reste plus qu'à souhaiter que le gouvernement continue de prendre des précautions nécessaires en vue de maintenir un système bancaire sain et libéralisé correspondant aux besoins des clients.

BIBLIOGRAPHIE :

Livre :

- Abdelkrim Naas. Le système bancaire Algérien de la décolonisation à l'économie de marche. Maisonneuve et la rose. 2003.
- Ammour ben Halima. Le système bancaire Algérien, Edition Dahleb, pp 81. 1996.
- Antoine Sardi . Audit et Contrôle Interne Bancaire, Editions AFGES, Paris. 2000.
- BONIN, B., L'entreprise multinationale et l'Etat, Tendances actuelles, édition. Etudes vivantes, Montréal (Canada), 1984, pp.9-10
- Bouhours. La monnaie-finance institution et mécanisme. Edition ellipses. 2000. page 120.
- CT Alain Kikandi, Cours d'Analyse économique de la conjoncture, inédit 2010.
- David Ricardo, Principes de l'économie politique et de l'impôt, CALMANN-LEVY, France 1970.
- Dominique Plihon. La Monnaie et ses Mécanismes. 5édition. Collection Repères. 2006.
- Eugen Brigham, Michael Eherhart. Financial management theory and practice. International student. Edition.2006. pp460.
- Farouck Bouyakoub, l'entreprise et le financement bancaire, Alger Casbah edition n°5, 2003, p161.
- Frederic Mishikin, Monnaie, banque et marchés financiers. Edition8. Pearson éducation. Pp 23-25. 2007.
- Harry Salomon, Bulletin économique de l'Association Haïtienne des Economistes (AHE), décembre 2003, vol. 1, p.6.
- M. Lacheb , Droit bancaire. IMAG edition ; page 14 . 2001

Articles :

- Mukherjee, P. Nath et M. Pal. Palgrave Macmillan Journals au nom de la Société de recherche opérationnelle. The Journal of the Operational Research Society, Vol. 54, n o 7 (juillet 2003), pp. 723-735.
- Altunbas et al. (2004). Réglementation de la comite de bale, prise de risque et performance des banques européennes. http://crem.univ-rennes1.fr/manifestations/gdremonnaie07/papiers/bouaiss_karima.pdf.
- Ben nacur end gouaied Mohamed. Les déterminants de la rentabilité et l'efficacité du secteur bancaire tunisien. Vol 11, page 317_319 publication 2001.
- Camanho et R. G. Dyson. Publié par: Palgrave Macmillan Journals au nom de la Société de recherche opérationnelle. The Journal of the Operational Research Society, Vol. 50, n o 9 (septembre 1999), pp. 903-915.

- Guide des banques et établissements financiers en Algérie. KPMG. Edition 2012. Page 109
- Heind et al. Réglementation de la comite de bale, prise de risque et performance des banques européennes.2004.
- J Arrous : Les théories de la croissance, cahiers Français n°279, janv-fev 1997
- Kevin Warsh . Citez par le Gouverneur de la FED de New York.
- Kwan et Eisenbeis (1995). Bank Risk, Capitalization and Inefficiency
http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1188.
- L'organisation nationale des statistiques Algériennes ONS. Agrégats de la production PNB PER CAPITA EN \$. 1995-201.
- Magableh Ali. L'évaluation de la performance de la banque industrielle. Revue économique et social Al yarmouk, Vol 4, N°11
- Mavor Agbadon, Fulbert Amoussonga, les facteurs de la performance de l'entreprise, Jhon libbey Eurolex, Paris. 1995.
- Michel Dietsch et Joël Petey (2003): « Mesure et Gestion du Risque de Crédit dans les Institutions Financières », Revue Banque Edition, Paris
- Michel Dietsch et Joël Petey (2003): « Mesure et Gestion du Risque de Crédit dans les Institutions Financières », Revue Banque Edition, Paris.
- Michel Dietsch. , La localisation des activités économiques dans l'espace mondial: Analyses et politiques. Revue économique, Sciences Po University Press. Vol. 44, No. 4 XL; (Jul., 1993), pp. 779-790.
- Mohammed Omran, la performance entre la prevatisation et les banques publiques. Word devloppement, Vol35, n04. Pp714-733. 2007
- Paul Pinto, La performance durable, édition dunod. Pp11. 2003
- S. KUZNETS cité par MARIE THEODORE et CATHY W., (1999), Croissance et développement.
- Saddeg Abdelkrim. Système bancaire Algérien. la réglementation relative aux banques et établissements financiers. 2003.
- Shanmugan et DAS. Efficacité des banques commerciales Indiennes. Revue financier et économique, vol 14, n° 681_686.
- SILEM et al. Les déterminants de la masse monétaire, Op. Cit., p. 457.
- Throsten Beck, Robert cull et Afeikhema jerome : La performance des banques privs Nigérienne. Journal of Banking and Finance 29 vol 2355-2379 2005.

Site Internet :

- Bilan de La banque centrale. [www.google.fr/ banque d'Algérie](http://www.google.fr/banque%20d%27Alg%C3%A9rie).
- http://crem.univrennes1.fr/manifestations/gdremonnaie07/papiers/bouaiss_karima.pdf.
- Ordonnance-Loi n°69/032 du 26 juin 1969 portant code des investissements.
- Ordonnance-Loi n°86/028 du 05 avril 1986 portant code des investissements.
- Organisation nationale des statistiques Algériennes ONS. Agrégats de la production .2000-2009.
- Organisation nationale des statistiques Algériennes ONS. Agrégats de la production PIB EN DA .1995-2010.
- Organisation nationale des statistiques Algériennes ONS. Agrégats de la production. 2 PNB PAR TETE D'HABITAN EN DA. 1995-2010.
- Shrieves et Dahl (1992) Jacques et Nigro (1997) Rime (2001). Environnement réglementaire, risque et rentabilité des banques : cas des pays émergents. (http://evenements.univ-lille3.fr/recherche/jemb/programme/papiers/ayachi1_lille06.pdf).

Autre source

- Microsoft ® Encarta ® 2006. (c) 1993-2005 Microsoft Corporation.

SOMMAIR

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURE

RESUME

INTRODUCTION GENERALE

PARTIE THEORIQUE

CHAPITRE 01 : L'EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN.

Section01 : généralité sur le système bancaire algérien

Section 2 : la reforme bancaire de 1970-1986

Section 3 : reforme bancaire du 1986 au 1989

Section 4 : reforme bancaire de 1990

Section 5 : évaluation des reforme bancaire de 1992 jusqu'au 2012

CHAPITRE 2 ; INTERMÉDIATION BANCAIRE

SECTION 1 : Approche théorique de l'intermédiation bancaire

Section2 : les fondements des crédits bancaires

Section 03 : les moyens de paiement

CHAPITRE 3: SYSTEME DE PERFORMANCE ET LA GESTION DES RISQUES BANCAIRES

Section 1: généralité sur la mesure de la performance

Section 2 : la rentabilité bancaire

Section 3: les risques bancaires

Section 4 : la gestion des risques et les réglés prudentielles bancaires

PARTIE PRATIQUE

CHAPITRE 1 ; PRESENTATION DES FACTEURS MACRO-ECONOMIQUES

Section1 : les déterminants de l'inflation

Section 2 : la croissance économique

Section 3 : les déterminants de la masse monétaire

Section 4 : le taux de chômage

CHAPITRE 2 : ANALYSE STATISTIQUE ET QUANTITATIVE

Section 1 : identification des variables d'études

Section 2 : analyse statistique du modèle

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE



